

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal
ATTRACTIF

Un Cantal
CONNECTE
& OUVERT

Un Cantal
AU COEUR DES
SOLIDARITES

Un Cantal
INNOVANT

Un Cantal
RESPONSABLE



31
mars
2023

Conseil départemental du Cantal
Réunion de l'Assemblée départementale

ORDRE DU JOUR

Séance publique du Conseil départemental du 31 mars 2023

N° Rapport	Titre
	Adoption du Procès-verbal de la session des 12 et 13 décembre 2022
	CANTAL ATTRACTIF
1	Pacte Régional pour le Cantal 2022-2027
2	Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes « Les itinéraires Saint-Jacques-de-Compostelle en Auvergne-Rhône-Alpes » - Candidature de la Via Arverna Cantal - Convention de partenariat
3	Participation à une production audiovisuelle sur le territoire cantalien
4	Appel à projets de coopération Maramures / Cantal 2023-2024
5	Charte de partenariat entre la DSDEN du Cantal et le Département du Cantal
6	Syndicats Mixtes : Contributions 2023
7	Fonds Cantal Animation +
	CANTAL CONNECTE ET OUVERT
8	Délégation de Service Public pour l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac-Paris : Choix du délégataire
	CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES
9	Rapport d'exécution 2022 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée avec l'Etat
10	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) : modifications des modalités d'accueil de la Pouponnière
11	Demande d'aide exceptionnelle Atelier Chantier d'Insertion REACTIVE (Mauriac)
12	Demande d'aide exceptionnelle Atelier Chantier d'Insertion REAGIR (Riom-ès-Montagnes)
13	Convention-type avec les Ateliers Chantiers d'Insertion du Cantal pour l'appel à projets « Renforcement de l'accompagnement socio-professionnel au sein des ACI » et attribution des subventions
14	Territoires et Politiques contractuelles - Modifications des fiches des dispositifs Contrat Cantal Développement 2022-2027 et Fonds Cantal Innovation
15	Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Ville d'Aurillac
16	Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Ville d'Arpajon-sur-Cère
17	Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Ville de Mauriac
18	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 - Annulation de présélection de projets et d'attribution de subventions

19	Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Communauté de Communes Saint-Flour Communauté
20	Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Communauté de Communes Sumène-Artense
21	Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès
22	Contrat Cantal Développement 2022-2027 Hautes Terres Communauté : modernisation des équipements de compétition de l'association Ski Club du Lioran
	CANTAL INNOVANT
23	Appel à projets 2023 - Citoyens européens
	CANTAL RESPONSABLE
24	Avenant au Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère 2019-2024
	ADMINISTRATION GENERALE
25	Modifications désignations de représentants au Conseil d'administration de Cantal Habitat
26	Désignation d'un référent déontologue des élus locaux
27	Mandats spéciaux
28	Personnel départemental - Remboursement de frais de stationnement
29	Personnel départemental - Tableau des emplois
30	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée
31	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président
32	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président
33	Crédit-bail immobilier entre le Conseil départemental du Cantal et la Fédération des Associations Laïques du Cantal - Chalet des Galinottes
34	Annulation de créance au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) dans le cadre de la mise à disposition des locaux situés 12 rue Marie Maurel à Aurillac
35	Fixation pour 2023 des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers
	Rapports supplémentaires
36	Accompagnement exceptionnel des EHPAD en difficulté du département
37	Décision Modificative n° 1 - 2023
38	Projet de charte pour le développement de la production d'énergie renouvelable dans le Cantal



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 31 MARS 2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 09 heures 10, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Céline CHARRIAUD

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

Le quorum est atteint.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à Vincent DESCOEUR pour le rapport 36.
Pierre MATHONIER donne pouvoir à Valérie RUEDA pour les rapports 37 et 38.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous prie de bien vouloir prendre place. J'appelle l'ensemble des Conseillers départementaux. Je vous propose d'ouvrir cette session.

Souvenez-vous, il y a un an, à l'occasion de cette même session de notre Collectivité, nous évoquions le début de la guerre en Ukraine et on apportait tout notre soutien aux Ukrainiens à cette époque. Un an après, la situation n'a pas du tout changé. Un an plus tard, malheureusement, cette guerre est toujours là. Elle a également démontré la fragilité de nos économies. Économie : on a vu la crise énergétique ; aujourd'hui, on a une inflation galopante qui conduit bien souvent à aggraver des situations individuelles, à aggraver la précarité dans nos territoires. De plus, aujourd'hui, le climat social est tendu et il y a une certaine défiance vis-à-vis du gouvernement, qui contribue à alimenter un environnement anxigène pour nos compatriotes. C'est dans ce contexte que je vous proposerai de vous prononcer sur un certain nombre de rapports, durant cette matinée, qui viseront à lutter contre cette fragilité.

Cette session de mars, habituellement, est toujours située entre le vote du budget, le vote du compte administratif, et souvent elle a un ordre du jour peu nourri. Ceci dit, vous verrez que, lors de cette session, nous allons examiner des dossiers stratégiques pour le Département et, d'ailleurs, je vous demanderai de bien vouloir inscrire deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour.

Parmi les dossiers qui sont inscrits à l'ordre du jour, je tiens à en signaler quelques-uns. Tout d'abord la signature du Pacte régional pour le Cantal où, rappelons-nous, dès 2021, notre Président de Région avait pris l'engagement d'un nouveau Pacte pour le Cantal, à hauteur de 150 M€. Aujourd'hui, cet engagement est tenu. Ce sont bien 150 M€ d'aide que la Région apportera au Département du Cantal, sur la période 2022-2027, au-delà effectivement des soutiens traditionnels. Tous les champs de notre développement du territoire seront aidés, que ce soit l'ouverture, avec un soutien de plus de 40 M€ pour améliorer nos axes routiers et nous rapprocher des axes autoroutiers ou encore le soutien à la ligne aérienne. L'agriculture et l'agroalimentaire bénéficieront pour leur part d'une enveloppe de 60 M€. Les entreprises, quant à elles, bénéficieront de 30 M€. Le tourisme, l'attractivité, l'accueil, la santé bien sûr, seront soutenus. La jeunesse n'est pas oubliée, puisque, en particulier sur le volet enseignement, celui-ci sera soutenu à hauteur de 11 M€, que ce soit pour nos lycées d'enseignement général, professionnel, les établissements d'enseignement supérieur ou le Pôle universitaire d'Aurillac. Enfin, plus de 4 M€ seront consacrés au développement de la notoriété du Cantal et le soutien à ses grands événements, comme le Festival du Théâtre de rue, le Stade aurillacois ou le boogie-woogie par exemple. Plus de 5 M€ d'aides départementales seront également attribués dans le cadre de nombreux rapports sur le soutien au territoire, que ce soit dans le cadre de nos différents contrats (les contrats de Ville au bénéfice de la Ville d'Aurillac, de celle d'Arpajon-sur-Cère ou de celle de Mauriac) que ce soit à travers les contrats de développement (que ce soit celui du Pays de Saint-Flour, de la communauté de Sumène-Artense ou encore de celle de Cère et Goul). Les Intercommunalités qui n'ont pas été citées verront quant à elles leur contrat signé lors de notre prochaine session, en juin.

Nous serons également amenés à désigner le futur exploitant de la ligne aérienne Aurillac-Paris pour les quatre prochaines années. Il est vrai qu'en l'absence d'alternative, cette ligne est vitale pour les entreprises et l'économie cantaliennes. C'est un sentiment et un constat que l'on partage tous. C'est bien pour cela que, bien que de la compétence de l'État, les collectivités, que ce soit la Région, le Département, la CABA, acceptent de financer cette ligne aérienne et nous espérons bien obtenir le soutien de la CCI pour cela. Il vous sera proposé d'attribuer, à partir du 1^{er} juin, cette nouvelle DSP à la compagnie CHALAIR. Cependant, les conditions économiques ont largement changé et donc le coût pour les trois rotations a considérablement augmenté. Le déficit a augmenté de 6 M€ supplémentaires sur la période. Alors, nous sommes prêts effectivement à y participer, mais je pense qu'il est nécessaire que l'État y prenne toute sa part.

Enfin, je tiens à souligner un rapport sur le soutien à une réalisation cinématographique, un téléfilm, « Meurtres dans le Cantal » qui a été tourné sur le Nord-est cantalien et puis divers rapports sur des engagements liés à l'Europe et à nos jeunes, en particulier. J'en profite pour vous signaler la visite prochaine de nos amis roumains du Județ de Maramureș, qui viendront nous rendre visite à la fin du mois d'avril pour travailler au développement de notre partenariat.

Mais nos travaux ne s'arrêteront pas à ces rapports et je vous demande de bien vouloir accepter la remise sur table d'un rapport relatif à un accompagnement des EHPAD qui sont confrontés à de nombreuses difficultés, difficultés qui proviennent de la période Covid. Alors, c'est vrai qu'aujourd'hui, même s'ils ont retrouvé des taux de remplissage satisfaisants, il n'en était pas de même durant toute cette crise sanitaire. De plus, leurs situations économiques se sont largement dégradées, avec l'inflation que l'on connaît. Et puis enfin, certains EHPAD sont confrontés aux difficultés de recrutement de personnels soignants et sont obligés de faire appel aux agences d'intérim, ce qui pèse sur leurs équilibres financiers. Et, pour un nombre moindre, d'autres sont même confrontés à ne pouvoir faire appel à des professionnels de santé, même en intérim, ce qui crée d'énormes difficultés. Aujourd'hui, tout le monde sait que l'ARS a initié la fermeture de l'EHPAD de Lanobre et j'ai été amené effectivement à cosigner l'arrêté de fermeture, puisqu'il n'y a plus capacité d'assurer le service de santé auprès des résidents.

Bien que les comptes ne soient pas définitivement arrêtés pour l'exercice 2022, les différents éléments que nous avons en notre possession nous laissent présager un déficit global du parc d'EHPAD cantaliens de l'ordre de 6 M€. Pour faire face à cette situation inédite, je vous proposerai la mise en place d'un accompagnement exceptionnel de nos EHPAD, qui a été travaillé conjointement avec Sylvie et l'ensemble de nos services. C'est vrai que, lors de la session budgétaire du 13 décembre dernier, on avait validé l'augmentation du taux directeur de 3 %, qui permettait aux EHPAD de voir leurs moyens augmenter de 3 %. Force est de constater que celui-ci n'est pas suffisant. Donc il vous sera proposé de valider une nouvelle progression des moyens alloués aux EHPAD de l'ordre de 3 %, à compter du 1^{er} juillet prochain. Concrètement, cela va générer une recette supplémentaire de 1,6 M€ pour l'ensemble de nos EHPAD pour les six prochains mois. Ce qui constitue aussi un effort important pour le Conseil départemental, puisque la progression de ce taux directeur sera de 6 % sur les six prochains mois de l'année. Je tiens à rajouter aussi que les EHPAD font partie de l'environnement économique et du système concurrentiel, donc il n'est pas forcément de notre compétence de pouvoir intervenir effectivement à ce niveau-là. Donc augmentation du taux directeur de 3 % et une recette supplémentaire pour les EHPAD.

Il sera proposé également de revoir notre niveau d'habilitation des établissements à l'aide sociale. La volonté sera de déshabiller un certain nombre de places pour donner une capacité et une liberté de gestion plus large à l'ensemble de nos EHPAD. Et puis, pour ceux qui seraient le plus en difficulté, il vous sera également proposé de vous positionner sur la création d'un fonds de 2 M€ qui sera mobilisé sous forme d'avances remboursables pour les plus fragiles d'entre eux. Bien sûr, l'analyse sera faite à partir d'une multitude de critères et nous pourrons, dans l'urgence, valider les premiers soutiens dès la prochaine Commission Permanente, bien évidemment, si vous validez ce rapport.

Et enfin, pour terminer mon propos, je voulais évoquer avec vous les énergies renouvelables. Nous partageons tous, effectivement, puisque c'est un axe fort de notre Projet Cantal 2030, ces problématiques liées au réchauffement climatique et il apparaît primordial de s'adapter à ces phénomènes, en limitant notre dépendance aux énergies fossiles. Même si nous sommes, en tant que Conseil départemental (et je pense que c'est partagé), proactifs dans le domaine de la transition énergétique, je suis convaincu que nous pouvons accentuer notre engagement. Un des piliers de notre Projet Cantal 2030 le rappelle, comme je le disais. Je souhaite associer à cette démarche l'ensemble des Territoires et en particulier l'ensemble des Intercommunalités. Cette ambition, au-delà de la transition climatique, notamment de l'ensemble des travaux qui sont réalisés dans notre parc immobilier ou sur notre parc roulant, passe également par le développement des énergies renouvelables, mais je pense que

nous ne devons pas le subir. Nous ne devons pas subir un développement anarchique de ces dernières et nous devons prendre garde à la préservation de ce qui est constitutif de notre identité territoriale. En cela, je pense à nos paysages, d'une part, je pense à notre patrimoine bâti et je pense également à notre agriculture. Si les ENR ne sont bien évidemment pas étrangères au département du Cantal, puisque les premiers barrages hydroélectriques datent des années 1920, bien d'autres technologies ont été développées dans le département. Aussi, aujourd'hui, je pense qu'il est important de noter que 56 % de notre consommation d'énergie finale (y compris les produits pétroliers) est d'origine renouvelable dans le département du Cantal. On pourrait citer effectivement le département du Cantal, quand je disais que les énergies renouvelables n'étaient pas étrangères au Cantal... Il faut savoir qu'en matière d'éoliennes, le département du Cantal est classé au troisième rang sur la région AURA. En termes de puissance installée en photovoltaïque, nous sommes également classés troisième, au niveau de la région AURA. Donc nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait dans le département. Ceci dit, effectivement, aussi, forts des richesses naturelles du territoire et de cette expérience, il nous appartient de nous engager plus en avant, de façon raisonnée et collective, sur le développement de ces énergies renouvelables. Donc je vous proposerai l'adoption d'une charte, qui a été longuement travaillée et je tiens à l'en remercier par Gilles CHABRIER qui a réuni à de multiples reprises la Commission Transition énergétique. J'y reviendrai, pour ma part, plus en avant au cours des discussions sur ce rapport.

J'en ai terminé de mon propos. Comme vous l'aurez compris, même si le nombre de rapports est limité, leur intérêt est essentiel et primordial pour le développement du Cantal. Je vous propose de débiter l'examen des différents rapports.

Il me revient de désigner, pour débiter, le secrétaire de séance qui est tournant. Donc c'est au tour de Céline CHARRIAUD d'être proposée comme secrétaire de séance. Nous le faisons par ordre alphabétique.

Il me revient également de demander si quelqu'un souhaite prendre la parole avant de débiter l'examen des rapports. Je n'en vois pas.

Approbation du procès-verbal de la session des 12 et 13 décembre 2022

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

L'adoption du procès-verbal (que tout le monde a lu) de la dernière session. Il correspond à nos débats ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce PV est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons à l'examen du rapport n° 1 : c'est le Pacte régional pour le Cantal 2022-2027 et c'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

Pacte Régional pour le Cantal 2022-2027

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Bonjour à tous. Il me revient d'inaugurer cette séance de lecture, donc le Pacte régional pour le Cantal 2022-2027, dans la continuité du précédent, comme l'a dit le Président. Dès 2016, le Département du Cantal et la Région Auvergne-Rhône-Alpes se sont accordés pour construire ce partenariat privilégié avec le soutien financier de la Région, pour répondre aux attentes et aux besoins spécifiques du Cantal, à travers des projets d'investissement et en créant donc le Pacte régional pour le Cantal 2016-2021. Dès 2021, la Région et le Département ont convenu de reconduire cette dynamique de collaboration, en concluant une deuxième génération de pacte régional, qui va couvrir la période 2022-2027. Comme évoqué dans le projet en annexe, ce nouveau contrat maintient la logique de cibler les priorités d'investissement porteuses de développement pour le Cantal et concourant à accélérer la démarche d'attractivité impulsée par le Conseil départemental.

Ainsi donc, la Région et le Département se sont entendus sur les objectifs suivants :

1) La volonté de la Région d'accompagner tous les territoires en fonction de leurs enjeux spécifiques ;

- 2) La prise en compte des enjeux d'ouverture, de développement économique et d'emploi dans le Cantal, dans la suite et dans la continuité du projet Cantal 2021-2030 ;
- 3) Renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire ;
- 4) Répondre aux attentes de développement des Cantaliens et plus particulièrement des jeunes, des agriculteurs et des acteurs économiques et touristiques ;
- 5) Les opportunités de renforcement des filières en place, mais aussi de développement d'activités nouvelles.

Pour ce faire, le Pacte 2022-2027 intervient sur les thématiques suivantes :

- L'ouverture du territoire (évidemment en termes de routes et de ligne aérienne). Et, comme l'a dit le Président, avec une forte inflation. Ce sont 42 M€ qui y seront consacrés ;
- L'économie et l'emploi avec les entreprises et le tourisme : un peu plus de 30 M€ ;
- L'agriculture, activité économique essentielle de notre département, soutenue à hauteur de 60 M€ ;
- L'attractivité et la santé, pour 3 M€ ;
- Et 11 M€ seront consacrés à l'accompagnement de la jeunesse, de l'apprentissage et de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les manifestations vectrices d'images et d'attractivité, ce sont 4 M€ qui seront consacrés à ces dispositifs.

Un volet de la convention est également consacré à la présence des services de la Région dans le Cantal, qui pourront disposer de moyens mis à leur disposition par le Département. La Région s'engage donc, sur la période 2022-2027, à mobiliser précisément 149,788 M€ au profit du Département du Cantal, à travers ce Pacte régional pour le Cantal, dont le projet vous est joint en annexe au rapport.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- Approuver le Pacte régional pour le Cantal tel que joint en annexe pour la période 2022-2027.
- Et autoriser le Président du Conseil départemental à signer le Pacte régional pour cette même période 2022-2027 et évidemment les documents afférents.

Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de paroles sur ce rapport, rapport essentiel et important pour le Département ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Simplement d'abord pour vous féliciter d'avoir conduit cette consultation avec le Conseil régional et puis me féliciter de cette deuxième génération, cette deuxième version du pacte Cantal qui avait été (pour utiliser ce terme) un événement lorsque nous avons pu signer le premier, puisque c'était l'assurance d'un partenariat sans précédent avec le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. Avec le Conseil régional, puisque c'était la première fois que cela nous était proposé au titre de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Et je crois qu'il convient de se réjouir donc qu'il y ait une deuxième génération de Pacte et en remercier le Président de la Région, Laurent WAUQUIEZ, qui n'est pas étranger, loin s'en faut, à la définition de cet outil qui s'avère très précieux pour les Départements et en particulier les Départements périphériques de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes, puisque c'est à eux que ça s'adresse.

Et je crois que, non contents de pouvoir se féliciter des partenariats sur lesquels nous allons pouvoir nous appuyer sur de nombreux projets, la démonstration est faite que le premier Pacte a permis la réalisation de projets et je tiens à le redire là que nous n'aurions jamais pu mener à bien sans cela.

Je me permettrai simplement de rappeler les deux qui m'ont le plus marqué, que sont notamment les rénovations routières, en l'occurrence la RD 120 et l'ouverture vers la Corrèze et puis le contournement de Saint-Flour, deux opérations qui étaient attendues, qui étaient étudiées et qui doivent leur réalisation à ce partenariat inédit avec le Conseil régional. Je tiens donc à t'en remercier à double titre puisque tu es aujourd'hui à la fois Président du Département et représentant de cette Région et je te charge d'en remercier le Président du Conseil régional et son exécutif.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je n'y manquerai pas. Merci. D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Président. Je rejoindrai les propos de Vincent DESCOEUR pour souligner l'importance du partenariat que le Conseil départemental et la Région ont su développer : 150 M€ sur la période 2022-2027, ce n'est pas anodin pour notre territoire. Quand on ramène ça au budget d'investissement du Département, c'est un apport relativement conséquent. Et on voit qu'au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, notre petit département qui est à l'extrémité de cette région est relativement bien traité, dans le bon sens du terme et entendu au niveau de cette très grande Région.

Il en va de même pour les Communes, puisqu'on a également des soutiens financiers conséquents, que l'on n'a pas toujours eus au niveau de la Région, avec une écoute satisfaisante et puis des procédures qui sont relativement faciles à mener quand on a des demandes de subvention à faire, des dossiers assez faciles à mener pour les petites Communes qui sont les nôtres où on n'a pas souvent l'ingénierie conséquente pour mener ces projets. Donc simplement pour souligner cet effort important et cette reconnaissance de la place du département et du soutien de la Région auprès de notre Collectivité départementale.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Nous serons plus mesurés concernant ce Pacte. Évidemment, on ne va pas s'opposer à ce que de l'argent arrive sur le territoire, c'est évident. Mais enfin de quoi s'agit-il ? Une véritable opération de communication, quasiment un tract électoral pour un Président de Région parce que quand on y regarde dans le détail... Je prends un exemple : l'agriculture. On nous dit « tant de millions sur l'agriculture », mais sur ces 60 M€, une grande partie sont constitués du FEDER, c'est-à-dire que c'est une estimation au doigt mouillé de combien de projets pourront émerger au FEDER qui n'est que l'acte 2 de la PAC. Ce n'est pas l'argent de la Région. C'est l'argent qui transite par la Région. Ce n'est pas la même chose. Et quant aux 9 M€ restants, ce sont pour l'essentiel des aides aux filières qui existeraient avec ou sans Pacte. Très bien. Mais appelons un chat un chat.

Pour ce qui est des mobilités, l'essentiel de l'argent part au bitume : zéro kopeck pour les infrastructures ferroviaires. Puisque nous sommes dans une opération de communication, il eut pu être mis dans le Pacte tout ce qui concerne les investissements ferroviaires. Or, ce n'est pas le cas. Ça veut donc dire que nous sommes dans une opération de communication et de renforcement de la dépendance à la voiture sur nos territoires. Ce n'est pas raisonnable à l'heure actuelle. Alors évidemment, on peut se féliciter de tout un tas d'autres projets. Nous ne sommes pas dogmatiques : les aides pour le CROUS, les aides pour notre aéroport qui est indispensable sur notre territoire trop éloigné des métropoles pour y aller raisonnablement vite en train, etc. Au global, c'est quand même un mauvais signal politique, même si nous pouvons nous féliciter de certaines sommes qui arrivent sur nos territoires, on ne va pas cracher dans la soupe, pour le dire de manière caricaturale.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je regrette d'être intervenu trop tard. Et puis ça y est, la soupe n'est plus consommable. Si je me suis réjoui de la deuxième génération de ce Pacte, c'est bien l'illustration parfaite que ce n'était pas justement une opération politique ou électorale, pour reprendre votre terme, puisque ce premier Pacte avait été salué comme un changement de la nature de la relation entre le Conseil régional et le Conseil départemental. Je me permets de faire appel à mon expérience, mais Gilles COMBELLE l'a justement rappelé : aucune commune de ce département ne pouvait compter sur le premier euro d'accompagnement du Conseil régional pour leurs projets communaux avant ce Pacte. C'est ça, la réalité. Et aujourd'hui, les Conseillers régionaux viennent vers les Maires des Communes pour savoir quels projets mériteraient l'accompagnement du Conseil régional. Ensuite, le fait qu'il y ait une deuxième version, c'est la preuve que c'est un outil au service du territoire. Je ne suis pas étonné de votre intervention, parce que le goudron et la voiture vous effraient. Mais on peut aussi admettre qu'une majorité de Cantaliens sont satisfaits de voir les axes routiers pouvoir bénéficier de ce concours pour faciliter l'ouverture. Encore une fois, les deux grosses opérations qui ont bénéficié au Cantal et à la ville-préfecture ou à la ville sous-préfecture, ce sont celles que j'ai rappelées, ce sont nos deux PPP en direction de la Corrèze et de l'A89 et au niveau de Saint-Flour où on a singulièrement modifié en profondeur l'ouverture de ces territoires qui en bénéficient. Très franchement, je ne vois pas comment, même si je comprends votre démarche et l'objectif que vous poursuivez parce que pour le coup, s'il y a quelque chose qui est politicien, c'est bien d'essayer, au travers de ces outils qui sont devenus indispensables pour nous, d'essayer de trouver ce qui pourrait faire qu'on ne les accueillerait pas avec enthousiasme.

S'agissant de l'agriculture, vous n'êtes pas sans savoir que ce sont les Régions qui ont la responsabilité d'attribuer et d'orienter les crédits européens. Force est de constater que là aussi, il y a des décisions politiques qui font que ces crédits peuvent être utilisés à plus ou moins bon escient. Et pour parler d'agriculture, par exemple, tous les jeunes agriculteurs de toutes les autres régions de France rêvent d'être ressortissants d'Auvergne-Rhône-Alpes parce que c'est là que la DJA et les facilités d'installation sont plus confortables que dans les autres départements. On peut avoir un débat sur le contenu du Pacte, mais laisser à penser – parce que c'est ce terme qui m'a obligé à réagir – que ce serait uniquement un tract électoral, c'était bien essayé, mais c'est trop grossier.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est vrai que je suis aussi un peu étonné des propos employés parce que, on ne va pas rentrer dans la technique, mais les fonds européens et je n'apprends à personne que pour mobiliser des fonds européens, ceux qui essaient d'en mobiliser, il faut qu'il y ait des cofinancements. S'il n'y a pas de cofinancement, il n'y a pas de fonds européens. Si la Région ne met pas d'argent sur l'agriculture au niveau régional, il n'y a pas de fonds européens pour l'agriculture et encore moins pour l'agriculture cantalienne. Donc sur cette enveloppe, ces 50 M€ de fonds européens, la Région a investi sur l'agriculture, que ce soit dans le Cantal ou que ce soit sur un autre département de la région, donc la solidarité fonctionne. Et c'est bien parce que la Région a investi et investira sur l'agriculture sur ses fonds propres que les agriculteurs cantaliens bénéficieront de ces fonds européens, sinon il n'y en aurait pas. Donc les 50 M€, ce n'est pas de la monnaie de sonnet. Ils sont bien là et c'est bien parce qu'il y a eu à un moment donné un engagement de la Région. Donc je ne comprends pas bien ce raisonnement. Concrètement, s'il n'y avait que le Département du Cantal, s'il n'y avait que les Collectivités, il n'y aurait même pas ces fonds européens pour l'agriculture au bénéfice des exploitations cantaliennes. Ces 50 M€ sont là et sont bien là au bénéfice des exploitations cantaliennes.

Quant à la mobilité, je connais votre aversion pour la route. Cela dit, déjà en termes de compétence, il faut savoir que la compétence de la Région sur les mobilités, et notamment sur le rail, s'exerce logiquement sur les trains et

non pas sur ses voies. Ses voies relèvent toujours de l'État. Bien évidemment, l'État vient régulièrement chercher la Région pour améliorer les voies, mais la Région doit investir sur le train.

Pour ce qui est de ce Pacte Cantal, là c'est une volonté : c'est le Département qui a sollicité la Région pour obtenir un soutien pour améliorer nos axes structurants. Je tiens à souligner que l'effort de la Région est important puisqu'elle n'a pas de compétence routière en tant que telle et que, pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est un acte politique fort, une décision politique forte : « des départements souffrent d'un enclavement reconnu, je suis prêt à venir soutenir l'effort financier des Départements ». C'est donc à notre demande que celle-ci va nous accompagner pour améliorer nos axes structurants.

Je conçois que l'orientation ne puisse pas vous satisfaire, mais c'est bien à notre demande qu'elle le fait et je tiens à confirmer que c'est 150 M€ d'argent réel pour le Cantal.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Christophe VIDAL.

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Oui, pour compléter les paroles de mes collègues. Ça m'étonne que le Pacte Cantal ne corresponde pas à vos attentes, Monsieur FRECHOU, notamment sur l'agriculture où il était destiné à accompagner l'agriculture, à valoriser l'herbe au quotidien et à valoriser la génétique à travers la nation française et le Département. Pour moi, le Pacte Cantal a été une réponse réelle aux besoins des agriculteurs du Cantal et on souhaite que le Pacte 2 soit aussi efficient par rapport aux pratiques et à ce que l'on attend, mais je ne doute pas qu'il répondra à ces attentes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Pour rebondir et donner un exemple très concret du volet agriculture sur le Pacte Cantal : quand les jeunes agriculteurs de la Corrèze attendent le Président de leur Région Nouvelle-Aquitaine, ils disent « on veut Laurent WAUQUIEZ ». C'est très concret, c'était au Salon de l'agriculture. Et je crois que quand on parle de 150 M€, parler de kopecks en ce moment – qui fait référence à la monnaie russe – est très malvenu, Monsieur FRECHOU.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres remarques sur ce rapport ? Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Je ne vais pas rajouter à ce qui a été dit. Mais, Monsieur FRECHOU, êtes-vous sûr que le poids politique du Cantal pèse dans la balance, tellement nous sommes petits ? Est-ce que ce n'est pas plutôt le regard bienveillant du Président de la Région qui fait que nous avons ces aides ?

Moi, je ne reviendrai pas sur l'agriculture, mais je suis en bordure corrézienne et je vous assure que les agriculteurs de la Corrèze envient le Département du Cantal.

Donc le poids politique... Réfléchissez un peu et vous verrez qu'en pourcentage, nous pesons très peu.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres remarques ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Il ne faut pas trop caricaturer les positions des uns et des autres. On se félicite de ce Pacte Cantal. Ce n'est pas le sujet. Même s'il y a certains arguments qu'on ne partage pas et on a des avis différents, et c'est normal, nous défendons des conceptions politiques différentes. Il y a des éléments indiscutables avancés dans ce Pacte Cantal.

Je pense à la ligne aérienne qui est un outil indispensable pour le développement de notre territoire, le soutien aux entreprises qui là aussi, et c'est une compétence obligatoire de la Région, il n'y a pas de traitement différent puisque ce sont des règles qui sont calculées sur des critères objectifs et trans-départemental, mais ce sont des règles qui sont nécessaires et c'est dans les compétences directes de la Région d'assurer ce financement.

Il y a un projet qui tenait particulièrement à cœur notre équipe municipale, mais aussi la CABA, c'est le projet de développement sur la microbiologie (le pôle d'excellence) avec des financements où nous nous sommes retrouvés dans la volonté de défendre ce secteur important pour notre territoire. Je me félicite que ces financements aient été partagés par la Région, puisqu'ils vont contribuer à la fois au développement de l'enseignement supérieur, aux laboratoires qui doivent être créés pour développer ce pôle d'excellence et aussi pour les entreprises elles-mêmes qui vont devoir demander des financements. Et donc dans le régime tel qu'il est prévu, ces éléments-là sont aujourd'hui bien explicités dans le Pacte et je les retrouve parfaitement. Nous nous satisfaisons donc de ces orientations.

Sur la route : 40 M€ c'est trop ? C'est trop peu ? Il ne faut pas avoir de position caricaturale. Nous sommes bien satisfaits que sur le financement principal, qui est le contournement Ouest d'Aurillac, ce contournement est indispensable. Ce n'est pas un débat politique. Il ne faut pas nous dire qu'on est anti-routes parce que là, en l'occurrence, les sommes dépensées (je crois que c'est 20 M€ de travaux), 10 M€ pour la Région, ça va mettre du beurre dans les épinards. Je m'interroge sur la RN 122. La RN 122, la Région souhaite prendre la compétence. Je serai un peu caricatural, mais je me dis que des travaux ont été faits sur la RN 122. Ça faisait 13 km. On s'est tous satisfaits de ces travaux parce qu'ils correspondent réellement aux besoins du territoire. La voiture restera présente sur le territoire, on en est tous convaincus. Ces 13 km ont coûté 70 M€ à l'État et à nos ensembles (CABA, Département) donc coût des travaux : 13 km = 70 M€. J'entends (pour l'essayer dans d'autres Collectivités) qu'aujourd'hui, on finance beaucoup d'études, donc sur les six ans qui viennent, dans le Pacte Cantal, c'est de la maîtrise d'ouvrage. Ce ne sont pas des travaux. Et y seront consacrés 20 M€. J'entends aussi que les travaux sont prévus dans 15 ans. Dont acte. Il est vrai que ça n'ira peut-être pas aussi vite qu'on le souhaiterait, mais il ne faut pas dire que l'on va régler le problème de la RN 122 avec ce Pacte Cantal parce qu'on ne le réglera pas. On va avancer sur une solution et ça mettra 15 ans.

Sur le rail, j'entends que les voies relèvent du réseau ferré de France. Sur l'équipement, par contre, c'est vrai qu'il aurait été souhaitable qu'il y ait une ligne sur le rail, sur les trains, sur les wagons, parce que là, c'est un financement de la Région.

Sur la santé, je me félicite là aussi d'avoir eu un partenariat avec la Région, parce que ça va régler un certain nombre d'équipements. La contribution est donc nécessaire et je dirais presque naturelle, même si là aussi c'est un choix politique : soutenir la santé au plus près des territoires. C'est une bonne nouvelle. Après, je ne partage pas votre sentiment ou votre satisfaction. Les 50 M€ de l'Europe sont des fonds européens. C'est vrai que c'est sous instruction de la Région, comme tous les fonds européens d'ailleurs, mais il ne faut pas les intégrer dans le plan de financement. Ça, c'est de l'habillement. Je comprends bien que les 10 M€ que met la Région sur l'agriculture, c'est des cofinancements pour développer des projets, mais les règles sont fixées par l'Europe donc la zone montagne ce n'est pas la Région qui le décide, par exemple.

Voilà ce que je voulais dire. Nous voterons donc ce Pacte Cantal, même si nous avons des désaccords politiques qui sont tout à fait respectables et qui ne doivent pas être caricaturés parce qu'on n'est pas anti-goudron, mais il faut rééquilibrer les choses et envisager que l'avenir ne sera pas uniquement routier. Voilà ce que nous voulons dire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Magali MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Merci, Président. Oui, une inquiétude, un mauvais signal que je vois dans le Pacte par rapport à Éclat, qui est la manifestation culturelle majeure avec une dimension internationale reconnue de tous et qui voit une baisse de 10 000 € par an sur ce Pacte (60 000 € sur le plan). Je m'interroge sur ce qui a pu justifier cette baisse. Je voudrais comprendre comment on en est arrivé là, sachant qu'Éclat, comme toutes les structures culturelles, fait face et va faire face à des hausses importantes en termes de frais techniques et de logistique liés à l'inflation. A un moment en plus où il y a eu un développement de la présence sur le territoire avec le dispositif Champ Libre ! Il ne faudrait pas casser cette dynamique. Et je pense que cette manifestation d'envergure mériterait un soutien à une hauteur différente. Si vous avez un éclairage, on serait preneurs sur ce sujet.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Je ne répondrai pas à Magali MAUREL, mais je trouve un peu curieuses les réflexions des uns et des autres. Je rappellerai juste que la Conseillère régionale du Groupe écologiste, élue d'Aurillac, a voté ce Pacte. J'ai donc un peu de mal à suivre les propos de l'opposition. Je rappellerai aussi, et on était hier soir en Conseil municipal, qu'au niveau de la Région Auvergne, vous êtes bien contents et on est tous bien contents des montants alloués par la Région, notamment sur le CPER. On est à 2 630 000 € et, sur divers projets, on rajoute 475 000 €. C'est donc un peu curieux de parler de tract et de communication.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Une précision, peut-être. Vous avez compris qu'on ne votait pas le Pacte ?

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Non, non.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Ah bon ? D'accord.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

J'ai bien compris.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Juste pour dépassionner le débat : il n'y avait pas de procès d'intention. J'ai juste entendu qu'il y avait trop de bitume. Ce n'est pas une vue de l'esprit. Je m'étais donc permis de rappeler que du bitume, dans le Cantal, il n'y en a jamais assez. C'était juste cette précision que je voulais apporter parce que, à juste titre, Pierre MATHONIER a évoqué le dossier de la RN 122. Ça, c'est important. Je crois que là, très clairement, les délais qu'il a avancés et qui malheureusement peuvent ressembler à la réalité sont liés à un mal endémique que je n'ai cessé de dénoncer, qui est le fait que nous ne disposons jamais de suffisamment d'études abouties qui nous permettraient d'aller chercher des financements pour des réalisations dans des délais plus raisonnables. Ça, c'est vraiment un point qu'on ne peut que partager.

En revanche, le fait que ça apparaisse dans notre contrat, c'est important parce que c'est aussi finalement l'opportunité saisie par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui n'était pas une obligation, de pouvoir s'emparer de ce dossier des routes nationales, ce qui peut être pour le coup une vraie opportunité parce qu'on l'a dit, ces opérations sont lourdes et on a tous, à des moments ou à d'autres, déploré qu'elles mettaient du temps à aboutir. Je crois donc qu'il faut que les uns et les autres continuent à accentuer la pression sur les services de l'État en charge de ces études, pour que le Cantal puisse disposer d'études suffisamment nombreuses, de qualité et abouties pour qu'on puisse rentrer dans des phases opérationnelles.

Par contre, si j'ose dire, le fait que la Région imagine pouvoir saisir l'opportunité offerte par la loi de s'emparer de ce dossier et de faire en sorte que les travaux puissent être engagés dans des délais plus raisonnables me semble être une excellente chose.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je voudrais apporter une conclusion.

Il est vrai que je suis un peu embêté, parce que j'ai l'impression qu'on ne maîtrise pas tout le fonctionnement du Pacte Cantal. Le Pacte Cantal, c'est bien un soutien supplémentaire aux politiques sectorielles de la Région. Lorsqu'on parle d'économie : oui, l'économie et le soutien aux entreprises, c'est une compétence de la Région qui a ses différentes lignes, pack relocalisation, etc. Là, c'est un dispositif spécifique aux entreprises cantaliennes sur des critères d'éligibilité, sur des investissements, etc., qu'on ne retrouve pas dans les lignes traditionnelles. Certes, c'est de compétence de la Région, mais ce sont des crédits qui sont bien supplémentaires pour les entreprises cantaliennes, un certain nombre pourront bénéficier de crédits de la Région qui, sur les politiques sectorielles, ne pourraient pas en bénéficier.

Sur les routes, les 20 M€ de la Région sur la RN 122, ça n'est pas que des études. Il y a ce transfert. Aujourd'hui, ce n'est pas un transfert. C'est la Région qui prend la maîtrise d'ouvrage des travaux puisque la route reste nationale. Effectivement, la Région va s'emparer de l'ensemble des dossiers et des études qui sont réalisées, préopérationnelles. Bien évidemment, dans le futur contrat de plan Infrastructures, l'État normalement avait dû inscrire des crédits, devrait les transférer, les mettre à disposition de la Région pour réaliser ces travaux. La Région autofinancera une partie des travaux avec ces 20 M€. Je rappelle simplement qu'aujourd'hui, ce qui était programmé par l'État, c'était quoi ? On a un créneau de dépassement vers Massiac équivalent à 3 M€, on a le plan de circulation de Vic-sur-Cère, je regarde notre collègue Annie DELRIEU, qui est à 6 M€. Les seuls investissements prévus par l'État, et toutes les études ne sont pas finalisées aujourd'hui, c'est l'équivalent de 9 M€ de travaux. La Région met 20 M€ sur la nationale. J'espère que l'État va transférer quelques crédits dans le cadre du contrat de plan. J'espère qu'on aura la capacité à faire des travaux supplémentaires ou tout du moins pouvoir avancer sur un certain nombre d'études, que ce soient quelques créneaux de dépassement, que ce soit un véritable projet d'amélioration comme serait l'amélioration du Pas-de-Cère. Aujourd'hui, on sait très bien que même si les études ont débuté, elles ne sont pas suffisamment avancées. J'espère donc que la Région pourra conduire ces actions. Mais ces 20 M€, c'est deux fois plus que ce qu'a programmé l'État aujourd'hui pour les investissements d'avenir. À voir ce qui va être traité dans le cadre du contrat de plan.

Sur ce qui est du train, ça n'a pas à rentrer dans le Pacte Cantal, puisque ça, c'est de la politique sectorielle. Le budget de la Région est important sur les mobilités quelles qu'elles soient et ça intègre la politique régionale, donc ça n'entre pas dans le Pacte pour le Cantal. C'est logique.

Pour revenir sur l'agriculture, il faut bien comprendre que si la Région ne met pas de financement quelque part en région sur l'agriculture, les agriculteurs cantaliens n'ont pas les 50 M€ de l'Europe. Effectivement, ils sont de l'Europe, mais ça, c'est bien la suite d'un investissement de la Région sur l'agriculture quelque part en Région. Je crois que c'est important à mesurer. Et puis, on ne va pas reprendre l'ensemble des thématiques.

Pour terminer sur Éclat, il y a une baisse de 10 000 €, mais il y a aussi une pérennité jusqu'en 2027. Aujourd'hui, aucune Collectivité n'a contractualisé jusqu'en 2027 avec le festival Éclat ou n'importe quelle manifestation d'ailleurs. Les visibilitées, traditionnellement dans le meilleur des cas, on les donne à trois ans. Même l'État le fait, donc là, la volonté c'était de dire « on assure une pérennité ». Et je l'ai dit au directeur d'Éclat : jusqu'en 2027, il y a tout du moins cette assurance, ce qui est une belle perspective. À voir après s'il y a une capacité à pouvoir compléter ou autres, mais c'est un choix qui a été fait de sélectionner quelques manifestations cantaliennes qui nous semblent porteuses, en termes d'image et autre, de manière à pouvoir assurer la pérennité des soutiens de la Collectivité.

J'en ai terminé sur ce rapport. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Celui-ci est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 2 : Appel à manifestation d'intérêt sur l'itinéraire Saint-Jacques-de-Compostelle et c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

**Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
« Les itinéraires Saint-Jacques-de-Compostelle en Auvergne-Rhône-Alpes » –
Candidature de la Via Arverna Cantal – Convention de partenariat**

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Je ne le dis pas trop fort, mais encore une fois, nous allons vous proposer de candidater à un appel à manifestation d'intérêt auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le sujet de la mobilité. Nul doute, Monsieur FRECHOU a disparu.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Je vous entends !

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Il m'écoute ? Comme il ne s'agit pas de bitume, mais de mobilité douce, nul doute que j'aurai son soutien et certainement il va revenir. En tout cas, plus sérieusement, il s'agit d'un beau projet touristique puisque cette Via Arverna, reconnue chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, de Clermont-Ferrand à Cahors a été identifiée comme itinéraire susceptible de bénéficier du soutien de la Région via cet AMI. Départ dans le Puy-de-Dôme, puis petit passage chez nos amis de Haute-Loire et traversée de l'ensemble du Cantal. Elle ne passe pas aux quatre coins du Cantal, néanmoins elle entre à Massiac et ressort à Laroquebrou, puis fini en Châtaigneraie. Autant dire un itinéraire merveilleux, lorsque l'on sait la surfréquentation qu'il y a sur la Via Podiensis, notamment sur les itinéraires entre le Puy et Conques et en Aubrac, cette très grande fréquentation qui fait que beaucoup de randonneurs et de touristes souhaitent retrouver une connexion un peu plus importante avec la nature, avec le dépaysement. Et là, nous avons collectivement un très beau projet pour renforcer à la fois la fréquentation touristique, mais aussi l'attractivité du Cantal et notamment de la Ville Préfecture Aurillac, puisque cet itinéraire passe dans notre belle ville-préfecture. Autant dire que j'imagine recueillir l'ensemble de votre soutien.

Il s'agit là aussi, malgré tout, d'une opération de communication, puisqu'il s'agit bien de porter à connaissance cet itinéraire. Il s'agit également d'imaginer un service de portage de bagages : beaucoup de territoires possèdent ce que l'on appelle la malle postale. La malle postale, ça existe chez nos voisins. Chez nous, ce n'est pas encore tout à fait établi. La malle postale, c'est quoi ? C'est la possibilité de porter les bagages, de déplacer les véhicules, y compris les vélos, mais aussi les personnes. Et donc à partir du moment où sur un itinéraire de cette qualité nous pourrions, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, mettre en place ce type de service, nul doute que la fréquentation du département du Cantal s'en trouverait confortée. Donc bien sûr, cet appel à manifestation d'intérêt souhaite avoir le soutien des Communautés de communes, notamment Hautes-Terres Communauté. C'est aussi Saint-Flour Communauté. C'est également la Cère et Goul pour tout ce qui concerne la vallée de la

Cère, mais aussi la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac avec la ville-préfecture et bien sûr toute la Châtaigneraie cantalienne. C'est donc un vrai projet d'intérêt départemental avec des partenaires associés comme le Parc des Volcans d'Auvergne et le Grand site de France du Puy Mary, sachant que nous vous proposons que le Conseil départemental assure le chef de file de ce projet.

Voilà très brièvement présenté ce projet de délibération qui vous propose :

- de valider notre candidature cantalienne à cet appel à manifestation d'intérêt,
- d'approuver la convention de partenariat entre le Conseil départemental et l'ensemble des partenaires
- et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Voilà un bel exemple de mobilité douce hors des sentiers battus.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

M. le Président et mon cher collègue, bien sûr que nous allons répondre favorablement à cet appel à manifestation d'intérêt parce que la Via Arverna est un itinéraire qu'il faut développer, qui est intéressant, qui traverse tout le département. Néanmoins, il y aura des conséquences financières importantes puisque nous nous retrouvons, en tant que Président de Hautes Terres Communauté, avec le plus gros kilométrage à assumer et ce n'est pas rien en termes d'impact financier. Nous sommes donc très favorables à la mise en valeur de cette voie. Je pense qu'il faudra aussi voir avec nos collègues comment on peut faire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER et Gilles CHABRIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Bien sûr que nous nous félicitons de cette initiative. Je ne vais pas suggérer qu'on l'avait anticipée, mais la découverte des vestiges sur le site de Saint-Géraud a mis en évidence le passé médiéval de la Ville d'Aurillac de façon sensible et la pertinence d'avoir un chemin de Saint-Jacques qui passe par Aurillac, avec l'ensemble des travaux de réhabilitation qui sont faits sur le site, aura encore plus de sens. Et j'avoue qu'un certain nombre d'associations qui exerçaient déjà et qui avaient préfiguré le trajet, eh bien aujourd'hui on voit ce dénouement favorable en sollicitant une cartographie précise des lieux de passage, donc merci.

Bien sûr que nous allons voter cette délibération et je me félicite aussi que tous les EPCI prennent leur part de responsabilité sur leur territoire donc il n'y a aucun sujet de débat. Je pense aussi que dans l'approche touristique, quand on voit la fréquentation sur le chemin de Saint-Jacques sur la Via Podiensis, si on pouvait bénéficier du même développement touristique par le biais de ces sentiers pédestres, ce serait une très bonne nouvelle pour notre territoire et ça correspondrait à nos objectifs communs de développement touristique. On est donc très favorable à cette décision.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Oui, me féliciter aussi de l'engagement de Hautes Terres Communauté par le biais du Président de Hautes Terres. J'ai seulement une question : je souhaite quand même qu'au-delà de notre département, on fédère les départements voisins. Je pense qu'il serait de bonne place d'avoir une réflexion sur l'ensemble de l'itinéraire, d'avoir une signalétique et une charte qui amènent au moins une reconnaissance de ce chemin sur lequel j'avais déjà

émis cette proposition et d'où le fait que Hautes Terres avait posé quelques questions sur ce développement, mais il n'y a pas de gêne là-dessus, sur la volonté de participation au niveau de Hautes Terres Tourisme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il d'autres remarques sur ce rapport ? On peut peut-être demander à Philippe FABRE de nous rappeler l'avis des Commissions.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Oui. Un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

Et, pour revenir sur les propos de Pierre MATHONIER, bien sûr que tous les territoires seront mobilisés, je n'en doute pas, bien sûr la Ville d'Aurillac et puis je n'osais pas faire référence au Pape Gerbert, mais en tout cas cet itinéraire est d'un très bel intérêt pour l'ensemble du Cantal.

Et pour répondre aussi à Gilles CHABRIER, il est important d'avoir une cohérence dans la signalétique, mais – je ne devrais peut-être pas le dire – nos voisins sont plutôt à jour sur ce projet, que ce soient notamment le Puy-de-Dôme et le Lot, et donc j'invite et je sais que Magali partage aussi cette préoccupation, à ce que le Cantal ne prenne pas de retard sur ce sujet. Soyons assez réactifs et mobilisons-nous.

En tout cas merci pour votre soutien collectif.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pour rebondir sur les propos de Gilles CHABRIER, il est évident que tout ce qui concerne l'itinérance, ça ne doit pas être des pointillés, mais doit se relier à l'ensemble des grandes voies, des grandes traversées au niveau du Massif central. C'est valable aussi pour le cyclotourisme. C'est valable pour l'ensemble de ces grandes voies d'itinérance. L'important c'est qu'il faut que l'on soit fédéré en interne au niveau du département, de manière à ne pas faire des voies qui se terminent en pointillés ou qui se terminent en cul-de-sac ou qui ne vont nulle part. Je crois que ça, c'est essentiel.

Et le travail de concertation doit se faire avec les Départements limitrophes de manière à pouvoir assurer la continuité de ces itinéraires.

Sur l'adoption de ce rapport y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport n° 3 : Participation à une production audiovisuelle sur le territoire cantalien. C'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le rapporte.

Participation à une production audiovisuelle sur le territoire cantalien

M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Dans une volonté de toujours développer la notoriété de notre territoire, le Conseil départemental a à cœur de favoriser tous les vecteurs de communication pour l'ouverture et le développement du Cantal et donner ainsi une image dynamique et attractive de notre département.

Aussi, il est proposé d'apporter notre soutien à une production audiovisuelle pour un montant de 5 000 € dans le cadre d'un conventionnement avec la société de production SOMBRERO FICTION pour la réalisation du téléfilm *Meurtres dans le Cantal*. Il convient de préciser que les aides à la production cinématographique s'inscrivent dans le cadre des dispositions du Règlement général d'exemption de catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014. Le projet de convention à conclure avec la société de production est joint en annexe au présent rapport. Il détermine les conditions et les modalités de participation du Conseil départemental. La société de production s'engage, quant à elle, à valoriser le partenariat du Département à travers des actions de communication mises en œuvre autour du film *Meurtres dans le Cantal*.

Le projet de délibération est le suivant : on considère que la réalisation d'une production audiovisuelle sur le territoire cantalien participe à la valorisation et à la promotion du département, l'intervention du Conseil départemental en soutien aux actions mettant en valeur notre territoire, notamment en matière culturelle.

On vous propose de :

- valider la participation du Conseil départemental à hauteur de 5 000 € pour la contribution,
- valider la convention déterminant les conditions et les modalités de participation du Conseil départemental,
- autoriser Monsieur le Président du Département (ou son représentant) à signer ladite convention.

Sachant que cette dépense de 5 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, nature 6574 du Budget départemental.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Puisqu'on a décidé d'utiliser le cinéma pour promouvoir et faire parler du Cantal, à titre d'information, *Sur les chemins noirs* avec Jean DUJARDIN : 40 000 entrées à sa première journée, globalement il est à 112 000, ce qui en fait un bon cru pour les films qui parlent du Cantal. J'espère qu'il ira beaucoup plus loin. Je n'en doute pas.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un appel à projets de coopération avec les amis de Maramureș, nos amis de Roumanie et c'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

Appel à projets de coopération Maramureș - Cantal 2023-2024

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Il s'agit d'un appel à projets de coopération avec Maramureș et le Cantal. C'est un projet d'ouverture. C'est un projet de coopération. C'est un projet intéressant parce qu'il va intéresser les Collectivités qui voudront bien répondre à cet appel à projets et je pense que là, on est vraiment dans l'ouverture au-delà des frontières et c'est assez intéressant.

Le Conseil départemental du Cantal et le Județ de Maramureș ont signé, le 7 novembre 2022 à Baia Mare, un Accord de coopération visant à soutenir les échanges et les actions s'inscrivant dans les domaines suivants : administration publique et gestion de la relation à l'utilisateur, éducation et économie, culture et patrimoine, infrastructures numériques et de mobilité, tourisme et activités de pleine nature, santé et protection sociale, environnement, énergie et développement durable, agriculture et promotion des produits locaux et autres domaines de coopération, selon les attributions des deux parties, conformément aux lois en vigueur dans ces mêmes États. Pour concrétiser cet Accord, les deux entités se sont entendues sur un plan d'action 2023 intégrant le soutien des opérateurs locaux dans leur démarche et leur projet dans le cadre d'une coopération avec une entité du territoire partenaire.

L'appel à projets qui vous est soumis répond aux ambitions communes établies dans l'Accord de coopération et dans le plan d'action 2023. Il vise à mobiliser les acteurs cantaliens dans la mise en œuvre opérationnelle et pérenne de cette relation Maramureș-Cantal. Cet appel à projets s'adresse aux personnes morales de droit public ou privé ayant la capacité juridique et dont le siège social est établi dans le Cantal. Il concerne en particulier les Collectivités territoriales ou leurs groupements et les associations qui projettent de coopérer avec un partenaire du Județ de Maramureș. L'intitulé pourrait être « De l'idée au projet » ou d'autres associations qui mènent des projets dans le cadre de partenariats de coopération avec un partenaire du Județ de Maramureș.

S'agissant des projets portés par les Collectivités locales, les projets présentés devront s'inscrire dans un jumelage ou dans une perspective de jumelage des Communes ou de leurs groupements avec une entité de Maramureș.

S'agissant des opérateurs publics et associatifs, les actions visées correspondent à celles identifiées dans l'Accord de coopération, à savoir : les échanges de délégations, les visites d'experts et de spécialistes dans les domaines de coopération envisagés ; l'échange d'expériences entre les structures administratives du département du Cantal et du département de Maramureș, notamment entre les organisations et institutions scientifiques, culturelles, sanitaires, éducatives, sociales, sportives, touristiques et environnementales dans le cadre de plans, programmes et engagements définis ; les actions promouvant des projets communs de développement social et économique ainsi que des projets pouvant bénéficier du soutien financier de l'Union européenne.

L'appel à projets définit enfin les conditions d'éligibilité et de sélection des opérations et les modalités d'intervention et de dépôt de demande auprès du Conseil départemental.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver l'appel à projets « Coopération Maramureș-Cantal 2023-2024 »,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental (ou son représentant) à signer tout document afférent au suivi de l'appel à projets,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la sélection des opérations de l'appel à projets de « Coopération Maramureș-Cantal 2023-2024 ».

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission, avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

Nous allons accueillir nos collègues de Roumanie prochainement (fin avril) durant quelques jours dans le Cantal, en leur faisant à la fois découvrir le département, des contacts avec des entreprises cantaliennes. Et nous allons continuer à tisser des liens et à imaginer des coopérations que l'on pourrait développer avec cette région de Roumanie qui, ne l'oublions pas, est mitoyenne avec l'Ukraine. Et là, c'est pour emmener avec nous des Cantaliens, des associations ou autres, sur des projets de coopération. Didier ACHALME a oublié de nous dire quelque chose.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Non, je crois que je n'ai rien oublié dans le rapport, mais je me félicite de ce type d'accord de coopération parce qu'on a vu il y a 30 ans des vagues de jumelages, mais depuis, on a l'impression que tout ça s'est bien tari et qu'on s'est un peu recentré sur notre nombril. Je pense que d'aller voir ailleurs et d'avoir des perspectives cadrées dans le cadre d'un accord Département/Département ou du moins à peu près égal est assez intéressant en termes de perspectives ouvertes. En plus, ça peut fournir un encadrement à des Collectivités qui voudraient aller sur ce type de partenariat, ce type de jumelage ou d'action commune. Je me réjouis donc vraiment de cet Accord et je suis impatient de les recevoir très bientôt.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je mets donc ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie. Nous passons au rapport n° 5 : Charte de partenariat avec l'Éducation nationale et le Conseil départemental du Cantal. C'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

Charte de partenariat entre la DSDEN du Cantal et le Département du Cantal

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci Président. Il s'agit d'une charte de partenariat entre la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et le Conseil départemental du Cantal à travers le centre EUROPE DIRECT à la suite de l'année européenne de la Jeunesse. Il est donc nécessaire de formaliser ce partenariat entre l'État et le Département, afin de coordonner les outils respectifs d'intervention publique territoriale autour de l'Europe, de mutualiser les efforts de promotion des politiques européennes, de contribuer au désenclavement du Cantal en encourageant les mobilités européennes, de participer à l'accroissement de l'attractivité de notre territoire et de créer des ambassadeurs cantaliens de l'Europe.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur la délibération suivante :

- d'approuver cette charte,
- d'autoriser Monsieur le Président à la signer
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la déclinaison opérationnelle.

Avec un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il s'agit d'un partenariat important puisque ça permet aux jeunes cantaliens de découvrir l'Europe, son fonctionnement, etc. On ne peut que s'en satisfaire.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant au rapport n° 6 sur les Syndicats Mixtes et les contributions 2023. C'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

Syndicats Mixtes : Contributions 2023

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci Président. Comme vous le savez, le Conseil départemental est membre d'un certain nombre de Syndicats. Quand on est membre de Syndicats, nous approuvons les statuts et les contributions statutaires qui vont avec. Vous avez en annexe de la délibération les Syndicats auxquels nous participons financièrement, une participation qui s'élève à près de 1 M€ en fonctionnement (997 400 €) à ce jour et comme l'année dernière d'ailleurs. Nous reconduisons la participation pour tous les Syndicats, mais en particulier pour celui de Conques dans le cadre de la préfiguration du Grand Site de France.

Vous aurez corrigé vous-mêmes, chers collègues, dans le dernier paragraphe pour la participation au Syndicat Mixte de Garabit Grandval, il faut lire 55 000 € comme les années précédentes et non 55 €.

Chers collègues, je vous demande :

- d'approuver les contributions statutaires telles que présentées,
- d'autoriser le versement d'acomptes et d'inscrire au Budget départemental ces crédits.

Avis favorable de la Deuxième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport sachant que nous avons validé les grosses masses financières lors du vote du BP ?

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport n° 7 : Fonds Cantal Animation présenté par Aurélie BRESSON.

Fonds Cantal Animation

Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat

Merci Président. Le 12 décembre dernier, nous avons ici même voté une enveloppe de 217 000 € pour le dispositif FCA+ 2023 ainsi que la liste des bénéficiaires. Pour rappel, ce dispositif vient en soutien aux manifestations économiques et touristiques, aux manifestations culturelles, à la promotion agricole, mais aussi en aide au fonctionnement de certaines associations à vocation culturelle.

Aujourd'hui, notre volonté est de soutenir davantage d'événements d'envergure départementale. Il est donc nécessaire d'ajuster notre dispositif FCA+ avec l'ajout de bénéficiaires et de catégories de manifestations. Le Département vient d'être sollicité pour apporter son aide financière à trois nouveaux événements qui sont les suivants : le Syndicat Départemental des Entrepreneurs des Territoires du Cantal pour le 89^{ème} Congrès national des Entrepreneurs des Territoires (la demande de subvention s'élèverait à 5 000 €), le Groupe Salers Évolution pour la mise en avant de la Salers au dernier Salon international de l'Agriculture (le montant de la subvention s'élèverait à 15 000 €) et l'Association Site Remarquable du Goût Mourjou, Châtaigneraie cantalienne pour l'organisation du Salon des sites remarquables du goût en Châtaigneraie (la subvention s'élèverait à 1 000 €).

Pour information, les subventions qui étaient allouées au Concours départemental de pouliches et poulinières de races lourdes et pour l'organisation des Miss Laitières sont supprimées de ce dispositif et seront prises en compte dans le cadre des conventions agricoles.

Concernant le Festival d'Aurillac, il est proposé de verser directement la subvention pour l'organisation de ce Festival à la Société Publique Locale Aurillac Développement et non plus à la CABA.

Les deux composantes du Fonds Cantal Animation et du Fonds Cantal Animation+ peuvent être cumulables sous réserve de respecter le processus d'attribution de chacune d'elles.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver l'actualisation des fiches descriptives du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation,
- d'approuver le dispositif d'aides Fonds Cantal Animation+ dont vous avez la liste en annexe,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

La dépense d'un montant global de 198 200 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Sachant que pour Aurillac en Scène, on a simplifié des dispositifs pour pouvoir verser directement à l'organisateur, etc. Il y a donc quelques modifications juridiques qui iront bien plus loin qu'Aurillac en Scène, d'ailleurs.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

On peut mesurer tout le soutien du Conseil départemental pour tout un tas de manifestations qui animent le territoire tout au long de l'année, même si un certain nombre d'entre elles sont concentrées sur une période plus ou moins printanière et estivale.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à un rapport important, le rapport n° 8 : Délégation de Service Public pour l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac-Paris. C'est Marie-Hélène ROQUETTE qui nous le rapporte.

Délégation de Service Public pour l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac-Paris : Choix du délégataire

Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles

Merci, Monsieur le Président. Le 24 juin dernier, le Conseil départemental du Cantal a lancé une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion de la ligne aérienne Aurillac-Paris, liaison vitale pour l'ensemble du Département. Pour rappel, la Collectivité intervient de concert avec l'État, cosignataire et cofinancier de la DSP, et le Conseil départemental préfinance les contributions de la CABA et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'appel à candidatures du 25 juillet stipulait une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juin 2023, toujours 3 allers-retours par jour du lundi au vendredi et 1 aller-retour le dimanche (sauf 3 semaines l'été et 1 semaine en fin d'année), toujours pas d'escale, une capacité minimale de 45 places, une possibilité de délestage en fonction de la fréquentation constatée sur 13 semaines à chaque changement de saison aéronautique, la commercialisation par au moins un système informatisé avec une politique tarifaire vers les PME et le public voyageant pour loisirs et moins de 3 % de taux d'annulation pour raisons imputables au transporteur.

L'ouverture des candidatures et offres par la Commission DSP a admis à négocier deux candidats : CHALAIR Aviation et l'entreprise AMELIA International.

L'analyse conjointe de leurs offres par la DGAC et la Direction des services du Conseil départemental a permis à la Commission DSP de valider ces offres et d'autoriser le Président à lancer une phase de négociation.

Après trois séries de questions transmises aux compagnies, le rapport d'analyse final des offres a été établi. Les conclusions sont les suivantes : les deux offres sont globalement équivalentes (même appareil, mêmes créneaux horaires, politique commerciale assez proche avec des accords avec des compagnies permettant une bonne information du client). Pour la maintenance et la gestion des irrégularités avec la mise en place d'avions de remplacement, les deux compagnies ont aussi des offres assez similaires. Aujourd'hui, le coupon moyen est à 70 €. CHALAIR propose une augmentation raisonnable pour générer une fréquentation alors qu'AMELIA cible clairement une clientèle professionnelle avec un tarif plus élevé.

Vu le contexte actuel, la proposition de CHALAIR semble plus raisonnable.

Sur la dernière année glissante de la DSP actuelle, plus de 32 000 passagers ont été transportés. Ces trois derniers mois, presque 3 000 passagers montrent la reprise du trafic alors que seulement 2 des 5 rotations de milieu de journée ont été remises en service.

Par rapport aux obligations de service public actuellement en vigueur, il apparaît que CHALAIR Aviation propose une évolution du trafic en croissance soutenue dans le prolongement de la reprise actuelle.

AMELIA a revu ses prévisions jugées peu ambitieuses au départ. Bien qu'inférieures à celles de CHALAIR, elles semblent cohérentes et correspondre aux attentes des partenaires locaux.

Venons-en à la compensation demandée. La compagnie CHALAIR propose la meilleure offre financière avec une contribution des partenaires plafonnée à 24 787 738 €, malgré l'introduction de la taxe carbone dans l'offre de base. La compagnie AMELIA, après avoir fait un effort sur la fréquentation, reste moins intéressante avec une redevance sur 4 ans à près de 31 M€, donc bien supérieure. Les deux compagnies ont prévu d'augmenter la redevance au fil des 4 années en raison d'une augmentation sensible des charges. Rapportée au nombre de passagers, la compensation d'AMELIA est encore très élevée puisqu'elle est supérieure de 26 % à celle de CHALAIR la première année pour atteindre 34 % la quatrième année.

En conclusion, au vu du rapport d'analyse des offres et des éléments de synthèse précédents, il ressort que l'offre de la compagnie CHALAIR apparaît comme étant la plus intéressante en raison de prévisions de trafic un peu plus ambitieuses et une limitation des charges de structure.

Nous savons, nous l'avons vu tout à l'heure, que la Région maintient sa contribution forfaitaire à 350 000 € par an et la CABA partage le reste à charge à parité avec le Département.

Actuellement, la simulation présente un budget annuel pour le Département de 3,8 M€ alors qu'aujourd'hui il est d'environ 2 M€.

C'est une fois que le choix du titulaire est fait, la réglementation est ainsi faite, qu'on peut évoquer les financements avec les contributeurs à cette liaison d'aménagement du territoire. Afin de pouvoir négocier la contribution de l'État qui aujourd'hui est plafonnée à 55 % du déficit ou 70 % des recettes, je vous propose donc de vous prononcer sur la délibération suivante :

Vu la décision du 1^{er} juin 2022 du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion du territoire, portant délégation de compétence au Conseil départemental du Cantal pour déléguer l'exploitation de la ligne aérienne entre Aurillac et Paris ; Vu les différentes délibérations concernant cette DSP conformément au Code général des collectivités territoriales, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable à la passation du contrat de DSP avec la compagnie CHALAIR Aviation pour l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac-Paris sur la période 2023-2027,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de DSP avec l'État et la compagnie CHALAIR Aviation, selon le projet joint en annexe et si les financements des partenaires sont confirmés,
- d'autoriser monsieur le Président à solliciter les participations des autres partenaires outre l'État (Région Auvergne-Rhône-Alpes et CABA) et à signer toute convention nécessaire à leur mise en œuvre,
- d'engager à inscrire les crédits nécessaires à cette Délégation de Service Public.

Avec un avis favorable de la Deuxième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est vrai que c'est un dossier essentiel, important. On s'en est inquiété depuis de nombreux mois déjà où on avait sollicité les différents Ministres concernés puisqu'on avait eu écho, et AIR FRANCE ne s'en était pas caché sur les grandes ondes radio en disant qu'ils souhaitaient se désengager de l'ensemble des lignes d'aménagement du territoire – au total, il doit y en avoir une douzaine à peu près en France. À cette occasion, on avait saisi les ministres en disant : attention, si l'opérateur national disparaît du paysage des lignes d'aménagement du territoire, nous allons avoir des candidatures de compagnies régionales au demeurant sérieuses puisque AMELIA nous a transportés pendant 4 ans et on a pu voir la qualité du service, la ponctualité, etc., mais il était probable d'imaginer que ces compagnies ne soient pas en mesure d'écraser leurs charges de structure comme pourrait le faire une compagnie internationale comme Air France.

Bref, nous n'avons pas été entendus, puisque nous n'avons même pas eu de retour de la part des différents Ministres concernés. Et effectivement, ce qui était à craindre, Air France n'a pas candidaté à notre appel à candidatures, mais au même titre que l'ensemble des autres appels à candidatures qui ont été faits au niveau national. Nous avons donc eu deux candidats qui sont des compagnies régionales reconnues pour leur sérieux. C'est vrai qu'au-delà de la capacité de la compagnie à écraser des charges de structure, c'est vrai que les conditions économiques ont complètement changé en l'espace de 4 ans, bien sûr les problèmes d'inflation arrivent. Il faut savoir que sur des dossiers comme ça, on n'est pas forcément habitué ou rompu à l'exercice, mais il convient même d'imaginer la parité entre l'euro et le dollar. Et les nouvelles dispositions qui ont également été prises sur les taxes carbone pour les transports aériens qui touchent également cette ligne. Donc tout un tas de facteurs qui font que force est de constater que le résiduel à charge, j'allais dire le déficit à charge, est relativement conséquent.

Le parti pris, c'était bien de dire : nous lançons la consultation sur 3 rotations 5 jours par semaine, même si aujourd'hui, il ne vous a pas échappé que ces 3 rotations nous ne les avons que durant 3 jours (lundi, jeudi et vendredi). Cela dit, nous avons sollicité l'ensemble des candidats pour demander quelles seraient les remises en cas de délestage de rotation. Tout cela a été intégré puisque nous sommes des élus responsables et qu'il n'est pas question de faire voler des avions à « vide ». Aujourd'hui, on a un programme de vol : 3 rotations sur 3 jours de la semaine. Celui-ci ne sera amené à évoluer qu'à partir du moment où on arrivera à saturation de la capacité de nos vols. On est prêt à étudier aussi d'autres évolutions si l'opérateur retenu venait à nous proposer des choses qui nous sembleraient importantes.

On s'aperçoit que le déficit est important. Comme cela a été dit par notre rapporteur, l'existence de la ligne aérienne est fondamentale pour les entreprises et l'économie cantaliennes puisqu'on n'a pas aujourd'hui de moyens de substitution pour rejoindre Paris. C'est valable pour nos chefs d'entreprises lorsqu'ils vont à Paris, mais également leurs clients lorsqu'ils viennent dans le Cantal. Et puis je dis Paris, mais Paris étant parfois simplement une zone de correspondance et certains viennent de bien plus loin, donc il est essentiel que l'on soutienne cette ligne et on est prêt à faire un effort. Je vous rappelle qu'au niveau budgétaire, dans le budget que nous avons voté en décembre, on avait déjà augmenté notre contribution à 1,2 M€, me semble-t-il. Cela dit, aujourd'hui, il est nécessaire de pouvoir compter sur la solidarité de l'État. J'avais pris l'initiative de faire des courriers à la Première Ministre, que l'on a cosignés avec le Président de la CABA, avec l'ensemble des parlementaires, pour rappeler l'importance de la ligne pour Aurillac et le département du Cantal. J'espère que nous serons entendus. Il nous reste quelques semaines pour négocier cette contribution de l'État qui, je l'espère, sera augmentée de manière importante pour limiter l'impact pour nos Collectivités. J'avais eu l'occasion de le dire. C'est vrai que quelques centaines de milliers d'euros au niveau de l'État, ça ne compte pas, alors que pour nous, c'est impactant et c'est important sur nos budgets au niveau local.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pour souscrire à vos propos, Monsieur le Président. C'est vrai que cette ligne aérienne est indispensable pour le bassin de vie et aujourd'hui, la décision de choisir CHALAIR est une satisfaction. Nous étions, samedi dernier, avec Isabelle LANTUEJOU, au Salon Fitour. Les voyagistes qui étaient présents avaient de très mauvaises relations avec AMELIA donc ils ne pouvaient pas mettre en place des vols, mais ils vont étudier nécessairement et ils ont d'habitude des relations plus courtoises avec CHALAIR et je pense qu'on va avoir des propositions, y compris pour le grand public.

Plus sérieusement, c'est vrai que dans nos budgets, il faut absolument qu'on ait des soutiens. Vous parlez de l'État. Je pense qu'il faudra aussi solliciter la Région. Vous avez évoqué, en propos liminaires, la CCI régionale qui doit aussi prendre une partie du fardeau parce que, pour nos Collectivités, tout ce qu'on n'aura pas à mettre, c'est de l'argent qu'on peut consacrer à d'autres projets. Et cette obligation de maintien de lignes du territoire quand il n'y a pas d'alternative incombe en priorité à l'État et donc répondre à cette exigence c'était fondamental. Je pense qu'on va avoir dans les semaines qui viennent à discuter pied à pied sur ce soutien de l'État, ce soutien de la Région, ce soutien des consulaires. Donc on y va froidement, motivés et déterminés, pour réduire la facture que ce soit pour le Conseil départemental comme pour la CABA, donc félicitations, dans cette négociation, pour avoir avancé de façon sereine et concertée.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Et on y va surtout groupés.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Groupés. Solidaires.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Juste un mot, à mon tour, pour me féliciter de votre choix, partagé, parce que le choix s'impose, mais je pense que ce choix que vous avez fait est le bon. On ne reviendra pas sur l'objet. De la ligne dépend la vitalité économique du territoire. Il va de soi que s'il y a un dossier prioritaire c'est bien celui-ci.

Comme vient de le dire à l'instant Pierre MATHONIER, ce qui importe maintenant c'est qu'on ait une réponse de l'État face à ce nouvel environnement qui est une hausse considérable des contributions des uns et des autres. L'État, on peut le dire ici, parfois on lui fait quelques reproches, mais il nous a toujours accompagnés sur ces dossiers. On a su par le passé obtenir des réécritures des conditions d'intervention de l'État quand on avait été confronté à des contrats qui évoluaient. J'ose espérer qu'on aura une réponse positive. Je crois qu'il convient que l'on continue collégalement ou collectivement à insister auprès de l'État.

J'ai tout de même un regret que je veux exprimer publiquement, c'est la défaillance d'Air France dans cet appel d'offres parce que cette société, qui a certes décidé de tourner le dos aux liaisons d'aménagement du territoire, a tout de même été de manière décisive et de manière très appuyée soutenue par l'État dans la période de la Covid. Pour le coup, on ne peut pas se réjouir et on ne peut pas dénoncer cette décision qui a certainement des raisons commerciales et économiques, mais qui n'est pas acceptable. Et il est fort dommage que le ministère des Transports n'ait pas réussi à leur tordre le bras. Maintenant, on se tourne vers le ministère des Transports pour dire : il faut nous aider, parce que l'engagement auquel on est maintenant appelé est d'une nature très différente des conventions précédentes. Mais réjouissons-nous de ce partenariat parce que ça coule de source maintenant, il est inscrit dans les faits, mais c'est vraiment un partenariat exemplaire entre le Département et la CABA sans lesquels cette liaison n'existerait pas, après avoir rappelé que l'État y a une place importante, mais une place qui est la sienne et qu'il faudrait reconsidérer au regard du nouveau contexte économique. Mais réjouissons-nous de ce partenariat qui est sûrement le meilleur argument que nous avons à opposer à l'attente d'une réponse de l'État.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. On ne va pas rebondir sur les propos du Député DESCOEUR, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, il faut que l'on pousse l'État à faire la part des choses dans le soutien à cette ligne. Ensuite, au niveau local, nous nous chargeons de mobiliser les autres partenaires, mais il est vrai qu'un effort de l'État serait un très bon signal et enthousiasmerait l'ensemble des partenaires.

Je mets ce rapport aux voix, qui va désigner CHALAIR comme étant le futur exploitant à compter du 1^{er} juin. Simplement pour rappeler aussi que ce sera totalement transparent pour les utilisateurs puisque tout le monde aura capacité à acheter des billets sur la plateforme Air France. Et ceux qui ont déjà acheté le billet pour partir début juin, si c'est fait, puisque c'est commercialisé trois mois avant, les transferts se font de manière automatique donc c'est totalement transparent pour les utilisateurs.

S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est adopté. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport qui va être rapporté par Dominique BEAUDREY sur la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté. C'est le rapport d'exécution 2022.

Rapport d'exécution 2022 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée avec l'État

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. Lors de la session du 27 juin 2019, notre Assemblée a fait le choix de s'engager dans une démarche de contractualisation avec l'État, au travers d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi qui est également appelée Plan pauvreté. Cette contractualisation a été conçue initialement pour une période de trois ans (de 2019 à 2021). Elle a été prolongée en 2022. Un nouveau Pacte des solidarités est annoncé et devrait prolonger la Stratégie pauvreté pour le quinquennat. Un nouveau cadre de contractualisation avec les Collectivités territoriales sera décliné au niveau départemental. Ces Pactes locaux des solidarités seront déployés à partir du 1^{er} janvier 2024. L'année 2023 sera donc une année de transition.

Une évaluation est réalisée chaque année sur la mise en œuvre des actions de la contractualisation et conditionne le versement des crédits de la contractualisation pour l'année suivante. Les niveaux d'engagement financier 2022 respectaient les mêmes règles que les années précédentes, à savoir un cofinancement 50 % État, un cofinancement 50 % Département avec possibilité de valoriser des moyens existants (temps agents et/ou actions). Le soutien de l'État au Conseil départemental pour l'année 2022 est de 313 268 € pour 7 actions.

Vous trouverez en annexe du présent rapport le bilan d'exécution détaillé des actions menées en 2022 qui peuvent se résumer de la façon suivante : 7 fiches action au travers de 2 engagements dont le second est à l'initiative du Département.

Le premier engagement du socle a été déployé sur tous les territoires signataires à travers la Fiche-Action n° 1 (Déployer un Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité sur le territoire départemental) avec un bilan d'exécution : poursuite des réunions territoriales partenariales sur l'ensemble des Services d'Action Sociale ; consolidation de la démarche d'aller-vers ; organisation d'immersions croisées et de formations interinstitutionnelles ; déploiement de l'application Soliguide ; réalisation de 272 011 accueils physiques ou téléphoniques par l'ensemble des partenaires ; déploiement de l'intervention du Conseiller numérique du Département et tenue de permanences sociales dans le bus du Département.

La Fiche-Action n° 2 (Référénts de parcours : pour une meilleure prise en charge des situations complexes). Bilan d'exécution : accompagnement au changement des équipes sur les nouvelles modalités de travail ; généralisation de la démarche aux services internes du PSD et aux partenaires externes dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi et des autres instances ; mise en place d'un groupe ressource en interne au PSD composé de professionnels pluridisciplinaires ; retour d'expérience sur les situations accompagnées en 2021 ; utilisation des fiches diagnostic sur les situations présentées en réunions d'équipe et recours à la référence de parcours pour 52 personnes.

La Fiche-Action n° 3 (Réduire les délais de l'entrée en parcours d'accompagnement aux allocataires bénéficiaires du RSA). Bilan d'exécution : 100 % de nouveaux bénéficiaires du RSA convoqués en rendez-vous d'orientation, soit 1 013 personnes ; 93 % de nouveaux bénéficiaires orientés en un mois et moins et 100 % ont signé un contrat d'engagement réciproque dans les deux mois.

La Fiche-Action n° 4 (Déployer la Garantie d'activité). Bilan d'exécution : un avenant à la Convention de partenariat entre Pôle Emploi et le Conseil départemental pour l'approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ; le recours aux immersions professionnelles par le biais de la Plateforme « Immersion facilitée » ; l'accès aux formations de Pôle Emploi grâce à l'outil OuiForm ; 592 allocataires du RSA orientés vers la Garantie d'activité soit 58 % des nouveaux bénéficiaires du RSA et 428 bénéficiaires du dispositif d'accompagnement global donc en nette progression.

La Fiche-Action n° 5 (Poursuivre la montée en puissance des systèmes d'information pour le pilotage de la politique Insertion et le suivi de parcours) avec un bilan d'exécution : une connexion totale ou partielle du système d'information ALISE avec 6 outils développés par la Direction Interministérielle du Numérique, la CAF et le Pôle Emploi.

La Fiche-Action n° 6 (Soutien à la mobilité géographique des demandeurs d'emploi), qui est une véritable problématique, avec un bilan d'exécution : 503 personnes accompagnées par la plateforme mobilité du Département pour lever les freins à l'insertion professionnelle dont 189 parcours entièrement financés par le Département.

Le second socle est un engagement à l'initiative du Département du Cantal, avec la Fiche-Action n° 7 (Soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique) avec un bilan d'exécution : 157 bénéficiaires du RSA accompagnés par les ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion) ; 81 salariés en insertion en « sortie positive » qui partent soit en formation soit ont un CDD ou un CDI et 39 comités de suivi permettant une étude multipartenariale des parcours d'insertion et ainsi éviter les ruptures.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuver le rapport d'exécution 2022 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée avec l'État,
- autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit rapport.

Nous avons un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation complète. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Sur ce rapport d'exécution, on peut se satisfaire de la rapidité de prise en charge et de la réalisation des plans d'accompagnement individualisés, etc. Je crois que les résultats sont très satisfaisants en la matière.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Et on peut remercier à ce titre les Services du Pôle Solidarité.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. C'est Céline CHARRIAUD qui nous rapporte le rapport n° 10.

**Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) :
modifications des modalités d'accueil de la Pouponnière**

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Concernant le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, nous avons validé le 14 novembre 2022 sa création pour une capacité de 10 enfants, avec une pouponnière pour les plus petits d'entre eux et validé une convention de gestion avec l'ADMR qui gère l'outil.

Aujourd'hui, il est proposé au niveau de l'accueil de ces enfants en pouponnière de faire évoluer la tranche d'âge de 0 à 3 ans alors que dans la convention avec l'ADMR, il était indiqué plutôt de 0 à 2 ans, de façon à pouvoir mieux répondre aux besoins de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui est en tension au niveau des places disponibles dans son service et aussi pour le confort des enfants de façon qu'ils ne soient pas réorientés de façon un peu

rapide à 2 ans. Pour ce faire, il faut que nous procédions à un avenant au contrat avec l'ADMR pour indiquer cette évolution de tranche d'âge sur la pouponnière.

Monsieur le Président, vous nous proposez d'être autorisé à signer les documents correspondants. Il y a un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

On ne peut que se réjouir de ce Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qu'avait demandé à grands cris notre collègue Marie-Hélène CHASTRE, qui a été entendue. La visite de la pouponnière a eu lieu, je crois, la semaine dernière. Mais peut-être Marie-Hélène peut en dire un mot.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Marie-Hélène CHASTRE.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Oui. Je me félicite qu'on ait pu ouvrir cette pouponnière. Notre département manquait d'un tel équipement. Aujourd'hui, cette pouponnière fonctionne bien, on l'a visitée mercredi dernier. Elle répond en même temps aux besoins et à nos devoirs. Je voudrais remercier les services parce que tout le monde s'est bien impliqué dans ce projet et aujourd'hui il a vu le jour. C'est une belle avancée pour notre département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Comme l'a dit notre collègue Sylvie LACHAIZE, je voudrais me réjouir de la mise en service de cette pouponnière et puis surtout souligner le délai de réaction de notre collègue et des Services du Département parce que c'est un sujet que nous avons abordé en fin d'année 2022, qui était apparu comme indispensable avec le temps et on n'en disposait pas jusqu'à ce jour. Et voilà qu'on peut se réjouir, le 31 mars, que l'outil est opérationnel. C'était à la fois une excellente décision et aujourd'hui c'est une belle réalisation. Je tenais à remercier notre collègue et bien sûr nos Services pour leur réactivité et qui ont permis de concrétiser cette orientation qui, encore une fois, date de moins de cinq mois.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Parfait ! Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de mettre ce rapport aux voix. S'il n'y a pas d'opposition, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant aux demandes d'aide exceptionnelle. On a deux rapports qui vont se suivre : un avec le chantier d'insertion RÉACTIVE et ensuite RÉAGIR. Pour le rapport n° 11 c'est Marie-Hélène CHASTRE qui nous le rapporte.

Demande d'aide exceptionnelle Atelier Chantier d'Insertion RÉACTIVE (Mauriac)

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Merci, Président. La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion entend « lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires ». À ce titre, le Conseil départemental, chef de file dans la définition et

la conduite de la politique d'insertion, élabore deux documents pluriannuels stratégiques et de planification, en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués : le Programme Départemental d'Insertion et d'emploi et le Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi. Pour la période 2021-2025, le Département a fait le choix d'élaborer un document unique, réunissant le PDIE et le PTIE dans un souci de bonne articulation, regroupant les actions d'insertion sociale et professionnelle adaptées aux besoins des Cantaliens et mettant l'accent sur le retour à l'emploi des publics inscrits dans un parcours d'insertion.

L'article du Code de l'action sociale et des familles précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins.

Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) qui ont développé une offre de services à destination des publics les plus éloignés de l'emploi sont idéalement positionnés dans ce cadre. Les ACI favorisent pour les publics les plus éloignés de l'emploi une meilleure appréhension de l'environnement socio-économique.

L'ACI RÉACTIVE, sur Mauriac, occupe une place essentielle au niveau des possibilités d'insertion socio-économique pour des personnes éloignées de l'emploi et notamment les bénéficiaires du RSA. L'ACI RÉACTIVE a fait face en 2022 à des difficultés structurelles nécessitant la mise en place d'un Dispositif Local d'Accompagnement qui est un dispositif public qui permet aux structures employeuses de l'économie sociale et solidaire de bénéficier d'un accompagnement sur-mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois. Il lui a été demandé des efforts et de la rigueur dans sa gestion afin de pouvoir poursuivre ses missions auprès des Cantaliens éloignés de l'emploi.

À ce jour, l'ensemble des points soulevés par le DLA a été levé. Afin de répondre aux exigences de l'URSSAF, RÉACTIVE a épuisé sa trésorerie et se trouve en difficulté, notamment pour pouvoir recruter un directeur qui sera garant de la pérennité du projet associatif. La volonté de ce recrutement est une mutualisation avec l'ACI RÉAGIR compte tenu des besoins et des moyens de chacun.

Les ACI RÉAGIR et RÉACTIVE entretiennent des liens étroits avec des mutualisations de moyens et avec une perspective de devenir un élément d'une entité juridique de type consortium qui les rassemblerait. Un échelonnement des montants encore dus à l'URSSAF est acté sous contrôle de la DDETSPP. Cet ACI a bénéficié d'une aide d'urgence de la part de l'État et sollicite une aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental. Cette aide exceptionnelle de 10 000 € serait imputée au chapitre 65, nature 65748, fonction 428 et permettrait le maintien sur le territoire de Mauriac d'une structure indispensable à l'insertion des Cantaliens les plus en difficulté, notamment les bénéficiaires du RSA.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu le code de l'action sociale et des familles ; Vu la délibération du Conseil départemental du 26 mars 2021 approuvant le Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi 2021-2025 et la fusion du PDIE et PTIE en un seul document intitulé Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi, Pacte territorial pour l'Insertion et l'Emploi 2021-2025 ;

Considérant la demande d'aide financière exceptionnelle de l'association ACI RÉACTIVE de Mauriac pour faire face à des difficultés de trésorerie ; Considérant la nécessité du maintien sur le territoire de Mauriac d'une structure indispensable à l'insertion des Cantaliens les plus en difficulté, notamment les bénéficiaires du RSA ;

- d'approuver le versement d'une aide exceptionnelle au profit de l'association ACI RÉACTIVE de Mauriac pour un montant de 10 000 €.

Ce rapport a un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Là aussi, nous intervenons en secours, puisque normalement, ces associations doivent être capables d'assurer leur fonctionnement économique. Et là, vous avez compris que c'est une aide exceptionnelle, parce que difficulté économique pour des problèmes

de direction, visiblement. Donc, il convient de remettre les choses à plat et c'est pour ça que l'on demande des mesures de retour à un bon fonctionnement administratif et financier pour valider notre contribution.

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Nous sommes sur le même fonctionnement avec le rapport 12, mais là, sur le secteur de Riom avec le chantier RÉAGIR et c'est Mireille LEYMONIE qui nous le rapporte.

Demande d'aide exceptionnelle Atelier Chantier d'Insertion RÉAGIR (Riom-ès-Montagnes)

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Merci, Monsieur le Président. Comme énoncé dans le rapport précédent, les ateliers chantiers d'insertion offrent des services à destination des publics les plus éloignés de l'emploi et favorisent une meilleure appréhension de l'environnement socioéconomique. L'atelier chantier d'insertion RÉAGIR à Riom-ès-Montagnes, comme l'atelier RÉACTIVE de Mauriac, occupe une place essentielle au niveau des possibilités d'insertion socioéconomique pour les personnes éloignées de l'emploi et notamment les bénéficiaires du RSA. Cet ACI rencontre des difficultés structurelles nécessitant la mise en place d'un dispositif local d'accompagnement. Il lui a été demandé des efforts et de la rigueur dans sa gestion. Vous avez, dans le rapport, le tableau des actions à engager, préconisées par ce dispositif local d'accompagnement et les actions qui ont été réalisées au 20 janvier 2023. À ce jour, l'ensemble des points a été levé. L'ACI, pour répondre aux exigences de l'URSSAF, a épuisé sa trésorerie et se trouve en difficulté, notamment pour recruter un directeur qui serait mutualisé avec l'ACI RÉACTIVE de Mauriac. Un échelonnement des montants dus à l'URSSAF est acté sous contrôle de la DDETSPP. L'ACI RÉAGIR a bénéficié d'une aide d'urgence de l'État et sollicite une aide exceptionnelle du Département, qui permettrait le maintien de cette structure indispensable à l'insertion des Cantaliens les plus en difficulté.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant la demande d'aide financière exceptionnelle de l'association ACI RÉAGIR de Riom-ès-Montagnes pour faire face à des difficultés de trésorerie ; Considérant la nécessité du maintien sur le territoire de Riom-ès-Montagnes d'une structure indispensable à l'insertion des Cantaliens les plus en difficulté, notamment les bénéficiaires du RSA ;

Il nous est demandé :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association ACI RÉAGIR de Riom-ès-Montagnes pour un montant de 10 000 €.

Cette aide exceptionnelle sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65, nature 65748, fonction 428 du budget départemental.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Donc, le même dossier effectivement que sur le secteur de Mauriac et le chantier RÉACTIVE. Y a-t-il une demande de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la convention type avec les Ateliers Chantiers d'Insertion du Cantal pour l'appel à projets « Renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel au sein des ACI ». C'est Marina BESSE qui nous le rapporte.

**Convention type avec les Ateliers Chantiers d'Insertion du Cantal pour l'appel à projets
« Renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel au sein des ACI »
et attribution des subventions**

Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Dans le cadre du PDIE et du PTIE 2021-2025, le Conseil départemental a mis l'emploi au cœur de sa politique d'insertion. L'enjeu est d'accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, des jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou des publics travailleurs handicapés par une prise en charge plus rapide et un accès facilité aux emplois de proximité. Conventionnés par l'État, les ACI qui ont développé une offre de service à destination des publics les plus éloignés de l'emploi sont idéalement positionnés. La Commission Permanente du 25 novembre 2022 a décidé de soutenir les ACI du Cantal par le biais d'un appel à projets pour 2023 sur le renforcement de l'accompagnement socioprofessionnel afin qu'ils puissent personnaliser et renforcer leur suivi, gage d'une insertion positive, notamment des bénéficiaires du RSA, dont le Département a la charge. L'aide ainsi apportée par la Collectivité se situe à plusieurs niveaux : sur le plan de l'ingénierie, sur le plan financier avec une aide de 15 000 € par an pour un ETP, deux conseillers en insertion professionnelle, sur un plan incitatif en proposant une aide, corrélée au nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés, pouvant aller jusqu'à 10 000 € par an maximum. Neuf ACI ont répondu à l'appel à projets avec un bon maillage territorial. Le tableau que vous avez dans le rapport précise le montant maximum de la subvention allouée pour chacun des ACI au titre de l'année 2023 suite à l'étude de leur dossier de candidature.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le versement des subventions d'un montant global de 238 100 € aux Ateliers Chantiers d'Insertion ;
 - d'approuver les termes de la convention type avec le Conseil départemental et les ACI ;
 - d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention type avec chacun des ACI listés ;
 - de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre et l'adoption éventuelle d'avenants.
- Ce rapport a eu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

C'est simplement un renseignement technique. Les subventions annuelles seront-elles renouvelées tous les ans ou sont-elles ponctuelles ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ce sont des appels à projets.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Oui, c'est un appel à projets, donc à renouveler. D'accord.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de précision ou remarques ? Simplement pour signaler que Didier ACHALME ne prend pas part au vote, puisqu'il y a l'ACI Hautes Terres. Gilles COMBELLE est concerné également, lui, par Dispo-Services.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé. Je vous en remercie.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Juste une petite information, les Jardins de Laroquevieille n'ont pas pu répondre, puisqu'ils n'existent plus en tant qu'ACI.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, tout à fait. Nous passons maintenant aux politiques contractuelles avec une modification administrative pour donner la possibilité à d'autres maîtres d'ouvrage que les Collectivités d'intervenir. C'est le rapport 14 et c'est Florian MORELLE.

**Territoires et Politiques contractuelles - Modifications des fiches des dispositifs
Contrat Cantal Développement 2022-2027 et Fonds Cantal Innovation****M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Président. Comme le Président l'évoquait, là, on est sur les territoires et politiques contractuelles. Il faut se souvenir qu'en fin d'année 2021, on avait approuvé les dispositifs contractuels pour le Fonds Cantal Innovation et le Contrat Cantal Développement. Ces dispositifs prévoient notamment que le Contrat Cantal Développement soit ouvert aux EPCI et aux regroupements d'EPCI, dans le cadre d'un accord commun de leurs EPCI membres, aux Communes et aux EHPAD publics et que le Fonds Cantal Innovation soit ouvert aux bénéficiaires publics : EPCI, Communes urbaines ou rurales, Syndicats, exclusivement.

En ce qui concerne le Contrat Cantal Développement, l'élaboration des contrats et la satisfaction de leurs objectifs de développement territorial ou de création de nouveaux services ont fait apparaître le besoin ponctuel de soutenir des maîtres d'ouvrage associatifs, lorsqu'ils sont acteurs actifs et directs de ce développement.

En ce qui concerne le Fonds Cantal Innovation, l'élaboration des contrats et la satisfaction de leur objectif de développement territorial ou de création de nouveaux services ont fait apparaître, de ce côté-là, le besoin ponctuel de soutenir des maîtres d'ouvrage privés, lorsqu'ils sont acteurs actifs et directs de ce développement.

Les fiches de ces deux dispositifs doivent par conséquent faire l'objet d'une modification afin d'introduire un critère d'éligibilité pour permettre aux maîtres d'ouvrage privés associatifs de bénéficier de subventions dans le cadre du Contrat Cantal Développement et du Fonds Cantal Innovation.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur ce projet de délibération :

Considérant la possibilité d'ouvrir les dispositifs Contrat Cantal Développement et Fonds Cantal Innovation aux maîtres d'ouvrage privés associatifs pour bénéficier de subventions, lorsqu'ils sont acteurs actifs et directs ;

- d'approuver la modification de la fiche du dispositif contractuel Contrat Cantal Développement 2022-2027 incluant un critère d'éligibilité complémentaire à destination des maîtres d'ouvrage associatifs ;
- d'approuver la modification de la fiche du dispositif contractuel Fonds Cantal Innovation incluant un critère d'éligibilité complémentaire à destination des maîtres d'ouvrage privés et/ou associatifs.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant aux Contrats, notamment le Contrat de Ville d'Aurillac. C'est Sophie BENEZIT qui nous le rapporte. On en est au rapport 15.

Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Ville d'Aurillac**Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Président. Le Projet pour le Cantal voté à l'unanimité en 2021 réaffirme le rôle du Département en tant que chef de file de la solidarité territoriale. Lors de la séance du 14 décembre 2021, le Conseil départemental a voté les nouveaux dispositifs d'aide au territoire mobilisant plus de 34 M€ sur la période 2022-2027. Le Fonds Cantal Ville permet le soutien des projets structurants des cinq Communes cantaliennes de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport concerne la Commune d'Aurillac pour deux projets structurants qui sont : l'église Saint-Géraud et la rénovation du gymnase Saint-Géraud avec une subvention du Département à hauteur de 550 000 €.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Pour me féliciter de ce soutien sur deux projets structurants à l'échelle de la Ville d'Aurillac qui s'inscrivent parfaitement dans le projet du sentier Saint-Jacques. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Simplement, Pierre MATHONIER ne prend pas part au vote pour ce rapport-là. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe au rapport 16. C'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte. On est sur Arpajon-sur-Cère.

Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Ville d'Arpajon-sur-Cère**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. Dans la continuité de ce qu'on vient de voir, un Fonds Cantal Ville aussi 2022-2027, cette fois-ci pour la Ville d'Arpajon-sur-Cère.

Après échanges et arbitrage avec notamment Madame le Maire de la Commune d'Arpajon-sur-Cère, une seule opération unique d'envergure a été retenue pour un montant de 300 000 € sur un coût estimé total de 1 M€ pour la restructuration du cœur du centre-ville de la Commune d'Arpajon-sur-Cère.

Ce rapport a un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport. Isabelle LANTUEJOUL.

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je tiens à remercier l'Assemblée en espérant que ça va être voté. Je ne voudrais pas anticiper, mais dire que ce soutien est d'une importance capitale pour la Commune d'Arpajon-sur-Cère dans le sens où on va restructurer complètement le centre-ville, le végétaliser, revoir complètement la circulation, revoir les aménagements urbains. Donc, merci d'avance à tous pour votre vote, je l'espère.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Sur ce rapport, des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, Isabelle LANTUEJOUL n'ayant pas pris part au vote.

Nous passons à la Ville de Mauriac. C'est toujours un Contrat de Ville. C'est Sophie BENEZIT qui nous le rapporte.

Fonds Cantal Villes 2022-2027 - Ville de Mauriac

Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2

Merci, Président. Il s'agit du Fonds Cantal Villes pour la Ville de Mauriac. Un certain nombre de projets d'envergure ont été retenus. Il s'agit de l'aménagement de la place Georges Pompidou et de la rue Chardonnet, 2^{ème} tranche ; de l'aménagement de la plage Georges-Pompidou et de la rue Chardonnet, 3^{ème} tranche ; de la restructuration et rénovation thermique de la gendarmerie pour la deuxième phase et la densification du centre-ville, accès aux nouveaux équipements entre l'école, le square Cassin et la rue du Docteur Chavialle, pour un montant de subvention du Département à hauteur de 400 000 €.

Ce rapport a obtenu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 18. Maintenant, ce sont les projets de Cantal Solidaire. Des annulations de dossiers et de nouvelles attributions. C'est Alain DELAGE qui nous le rapporte.

Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 - Annulation de présélection de projets et d'attribution de subventions

M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes

Merci, Président. Lors de la réunion du 24 juin 2022, l'Assemblée avait approuvé la présélection des dossiers au titre de la programmation 2022-2024 du Fonds Cantal Solidaire. Trois projets avaient été retenus et avaient été fléchés en direction du Fonds Cantal Solidaire : pour la Commune de Paulhac, la rénovation d'un ancien café-restaurant en auberge collective rurale ; la Commune de Sainte-Marie pour un projet de restauration d'un bâtiment existant et la Commune de Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues pour la création d'un multiple rural.

Suite aux échanges et arbitrages avec la Présidente de Saint-Flour Communauté, il a été considéré que leur impact et leur intérêt pour le territoire dépassent l'échelle communale. Par conséquent, il est proposé de la réorienter vers le dispositif Contrat Cantal Développement afin de bénéficier d'une aide plus conséquente du département.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant que l'impact et l'intérêt de ces projets pour le territoire dépassent l'échelle communale et qu'il convient de les réorienter vers le dispositif Contrat Cantal Développement ;

- d'annuler la préaffectation 2020-2024 de l'aide Fonds Cantal Solidaire pour le projet sur la Commune de Paulhac pour la rénovation de l'ancien café ; pour la Commune de Sainte-Marie pour le projet de restauration de bâtiment ; et pour la Commune de Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues pour la création du multiple rural ;

- d'annuler au titre du fonds Cantal Solidarité, sur la Commune de Paulhac, la rénovation d'un ancien café pour 60 000 € et sur la Commune de Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues pour la réalisation de l'assainissement pour 6 701 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. C'est vrai que pour le FCS, on est quand même sollicité de plus en plus pour des modifications d'attribution de subvention. C'est vrai qu'on y met de la souplesse. C'est une des caractéristiques du Conseil départemental. Ceci dit, avec toutes les limites que l'on peut mettre à l'exercice. Donc, de temps en temps, je relance le message

en essayant de dire aux Communes d'observer un peu les programmations qui ont été imaginées ou tout du moins les suivis de projets, mais, bien sûr, on est tout à fait prêt à examiner des modifications dues à des événements exceptionnels, à des priorités qui peuvent arriver ou plutôt des opportunités. Je crois que c'est la souplesse et l'intérêt du Conseil départemental.

Sur ce rapport, s'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous arrivons maintenant avec les Contrats de Développement et les Communautés de communes. Le premier Contrat de Développement, c'est avec Saint-Flour Communauté et c'est toujours Alain DELAGE.

Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Communauté de communes Saint-Flour Communauté

M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes

Merci, Président. Le Projet pour le Cantal voté à l'unanimité en 2021 réaffirme le rôle du Département en tant que chef de file de la Solidarité Territoriale. Suite aux échanges et arbitrage avec la Présidente de la Communauté de communes Saint-Flour Communauté, un ensemble d'actions structurantes a été retenu pour un montant de 2 460 000 € et il convient de procéder à la signature du Contrat Cantal Développement. À titre exceptionnel, il est proposé de déroger au taux maximum de 50 % pour financer le projet de Maison de Santé pluriprofessionnelle de Pierrefort. L'importance de cette structure pour la continuité des services médicaux dans le Pierrefortais justifie ce financement particulier correspondant à une aide de 465 000 € maximum sur un montant éligible de 900 000 €.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- décide de déroger à la règle arrêtée pour l'attribution des aides du Contrat Cantal Développement pour 2022-2027 limitant le taux de participation maximal du Département à 50 % ;
- autorise la prise en compte d'une aide de 465 000 € maximum sur un montant éligible de 900 000 € pour la construction de la Maison de Santé pluriprofessionnelle de Pierrefort ;
- approuve le Contrat Cantal Développement de la Communauté de communes Saint-Flour Communauté, tel que présenté ;
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit contrat.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Sans présager du vote des collègues qui je l'espère va être unanime, je remercie le Conseil départemental de cet appui aux projets sur le territoire de Saint-Flour Communauté où on a balayé un certain nombre de projets forts pour l'attractivité du territoire, en matière de services notamment, en étant aux côtés des Communes qui ont des projets lourds de réhabilitation d'écoles, mais aussi auprès des Communes qui ont le souhait soit de relancer, soit de renforcer leurs derniers commerces dans les villages. Ça, c'est très important. Puis, au niveau de Saint-Flour Communauté, on balaie tous les champs qui sont évidemment importants pour l'attractivité du territoire : la santé, ça a été dit avec la Maison de Santé de Pierrefort, mais aussi en matière de tourisme et d'accompagnement touristique, notamment. Je ne citerai qu'un projet, mais, au niveau de l'accompagnement autour de la vallée de la Truyère, notamment du viaduc de Garabit, qui est une action forte sur ce mandat pour Saint-Flour Communauté. Merci encore.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est approuvé.

Nous passons au Contrat Cantal Développement de Sumène-Artense et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

Contrat Cantal Développement 2022-2027 - Communauté de Communes Sumène Artense**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. Là, pareil, un Contrat Cantal Développement pour l'année 2022 à 2027 pour la Communauté de communes de Sumène Artense communauté. C'est un contrat pour un montant de 780 000 €. Après échanges et arbitrage avec le Président de la Communauté de communes, différentes actions structurantes ont été retenues, dont : la création d'un pôle Petite Enfance Jeunesse intercommunal ; l'aménagement de l'antenne de l'école de musique du Haut Cantal ; la requalification touristique de la base nautique de Lastioulles et des projets aussi sur des Communes : la Commune d'Antignac sur la réhabilitation et l'extension de l'auberge communale ; la Commune d'Ydes sur trois logements passerelles pour les nouveaux arrivants. Un montant total estimé de 2 834 597 € ; une subvention du Département dans le cadre du contrat de 625 000 €, pour un montant total de 780 000 €.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous partons maintenant sur le secteur de Cère et Goul pour le Contrat Cantal Développement et c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

**Contrat Cantal Développement 2022-2027 -
Communauté de communes Cère et Goul-en-Carladès****M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Dans le droit fil de ces précédentes délibérations, il s'agit de vous proposer le Contrat Cantal Développement en faveur de la Communauté de communes Cère et Goul-en-Carladès pour un montant de 601 325 €.

Nous vous proposons :

- d'approuver ce contrat et d'autoriser le Président à signer ledit contrat.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Des demandes de prise de parole ? Annie DELRIEU.

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Je voulais simplement remercier le Département de soutenir, dans le cadre du Contrat Cantal Développement, la Communauté de communes de Cère et Goul, notamment sur l'eau et l'assainissement, puisqu'ils ont pris la compétence. C'était important qu'il y ait un accompagnement sur ce sujet, parce que tous les projets ont besoin d'avoir un suivi sur ce thème. Merci bien.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces propos. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce Contrat est approuvé.

Nous passons maintenant au rapport 22 c'est un dossier Contrat Cantal Développement pour Hautes Terres qui est présenté par anticipation pour l'association Ski Club du Lioran. C'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

**Contrat Cantal Développement 2022-2027 de Hautes Terres Communauté :
modernisation des équipements de compétition de l'association Ski Club du Lioran**

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. L'association Ski Club du Lioran, basé à Laveissière, a fait part d'un important projet de modernisation et de mise aux normes de ses équipements de compétition : la mise en sécurité du stade des Gardes. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide européenne significative à la condition qu'il dispose d'un cofinanceur public. Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil départemental, au titre de la Solidarité territoriale et dans la limite de 80 % d'aide publique, d'attribuer à l'association une subvention d'investissement, tel que précisé dans la demande de soutien, soit 10 000 €. La nature des dépenses retenues par le Département serait les travaux et l'acquisition de matériel permettant la mise en sécurité du stade des Gardes dans la station du Lioran. À noter que cette aide serait allouée en anticipation de la validation du Contrat Cantal Développement de la Communauté de communes de Hautes Terres avec le Département afin de permettre à l'association de déposer un dossier auprès du GAL LEADER dans les délais respectifs.

Selon le plan de financement proposé par le maître d'ouvrage, le coût total de l'opération est de 49 998,60 € HT, sur la base de dépenses éligibles pour le Département à hauteur du même montant ; subvention de l'Europe à hauteur de 39 998,60 € ; subvention du Conseil départemental à hauteur de 10 000 €.

Considérant la dimension départementale de l'association Ski Club du Lioran, une demande d'attribution à l'association Ski Club d'une subvention de 10 000 € pour les travaux et l'acquisition de matériel permettant la mise en sécurité du stade des Gardes, dans la station du Lioran, sur la base d'une dépense éligible de 49 998,60 €.

Avis favorable de la Troisième Commission et avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Là aussi, vous aurez compris, une volonté d'être réactif et d'être capable de s'adapter aux différentes situations, même si le Contrat global sera présenté lors de la prochaine session pour Hautes Terres. C'est vrai qu'il y avait un dossier urgent à traiter avec une association somme toute importante, le Ski Club du Lioran. Avec l'accord du Président de Hautes Terres, on a validé le fait de pouvoir présenter ce dossier d'ores et déjà de manière à ne pas bloquer l'association sur ses recherches de financement annexes. Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Une remarque. Sur le Ski Club, c'est très bien. Sur les participations sur tous les Contrats, aussi me réjouir de la participation du Conseil départemental. Je ne peux pas m'empêcher de faire cette petite boutade, mais n'y voyez aucune animosité. J'espère que le Président FAURE a fait un certain nombre de tracts avec tout ce qu'on distribue. J'espère, Président, que vous les avez faits en couleur.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Il n'est pas fait, mais je suis sûr que vous saurez tous porter ces paroles.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

C'est une plaisanterie qui n'a pas bien d'intérêt. Par contre, sur les Contrats, je dois souligner l'excellent état d'esprit, je pense, qu'il y a entre le Conseil départemental et les Territoires sur la négociation, sur les compromis qui sont faits et sur les actions qui sont soutenues. Tout ça concourt bien évidemment au développement de nos territoires respectifs. Comme un peu les Contrats avec la Région, je pense que ça se passe relativement bien. Sur

ce que disait le Président FAURE, les capacités aussi qu'a le Département sur un certain nombre d'actions en fonction de l'évolution des projets, qui sur une période aussi longue, sont parfois retardés pour des questions financières, techniques, la capacité aussi au Département de revoir ou de réorienter un certain nombre de projets et de financements au bénéfice des Territoires. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces propos. Simplement, au-delà de sa capacité, c'est surtout la volonté du Département de s'adapter et d'être très réactif sur les différents dossiers. Puis, rappeler aussi que le contenu de ces Contrats fait effectivement l'objet d'une rencontre et d'un échange à la fois avec l'exécutif des Intercommunalités concernées, mais également avec l'ensemble des Conseillers départementaux du territoire concerné ce qui permet de partager l'ensemble des projets. Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Juste pour compléter, parce que je vois que j'ai de la concurrence, Gilles COMBELLE, tout le monde sait qu'il est du Massif, c'est un montagnard exilé en Châtaigneraie. Néanmoins, et plus sérieusement, cet effort significatif de 10 000 € pour mettre en sécurité le stade sur la piste des Gardes, bien sûr, sert au Ski Club du Lioran, mais aussi aux écoles de ski puisque nous étions au conseil d'administration de la SAEM où l'École du ski français nous faisait part de l'intérêt qu'ils avaient pour ce stade, notamment sur la mise en sécurité de cette piste.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 23, appel à projets 2023 « Citoyens européens » et c'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

Appel à projets 2023 - Citoyens européens

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Le Conseil départemental du Cantal entend participer activement à la diffusion de la citoyenneté européenne et à la promotion de l'action européenne sur le territoire du Cantal. Pour cela, une pluralité d'outils permet aux citoyens d'être acteurs de la construction européenne.

Un appel à projets « Citoyens européens » est proposé pour susciter l'implication directe des habitants dans la décision de la citoyenneté européenne. L'opération est ouverte à toutes les formes d'initiative citoyenne à condition qu'elles soient portées par une association et que le projet revête un caractère concret et accessible au public. L'objectif central est de garantir la sensibilisation à la citoyenneté européenne et à l'action de l'Union européenne auprès des Cantaliens et des Cantaliennes. Ce dispositif a vocation à s'inscrire en complémentarité avec les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité et à contribuer de manière concrète et innovante, de façon non exhaustive, aux actions visées correspondantes :

- une information et un cycle d'information, avec la participation d'experts et de spécialistes dans les domaines prioritaires de l'Union européenne,
- une animation et un cycle d'animation entre les organisations et institutions scientifiques, culturelles, sanitaires, sociales, sportives, touristiques, environnementales dans les domaines prioritaires de l'Union européenne,
- la promotion de la citoyenneté européenne et les valeurs de l'Union européenne.

Les projets retenus parmi les projets candidats reçoivent, à condition de respecter un certain nombre de critères, un soutien financier de la part de la Collectivité. Le Département du Cantal a prévu une enveloppe globale de 5 000 € en 2023. La structure bénéficiaire devra exprimer son engagement en faveur de la diffusion de la

citoyenneté européenne et la promotion de l'action européenne : un pacte vert pour l'Europe, une Europe adaptée à l'ère du numérique, une économie au service des personnes, une Europe plus forte dans le monde, la promotion de notre mode de vie européen, un nouvel élan pour la démocratie européenne.

L'appel à projets est ouvert du 3 avril au 30 juin, avec un cofinancement de 50 % du coût total du projet. C'est un appel à projets qui répond à la promotion de l'action européenne.

Il est demandé de se prononcer sur la délibération suivante :

Vu la décision de la Commission européenne du 30 mars 2021 ; Vu la délibération de la Commission Permanente du 23 avril 2021 ; Vu la délibération du conseil départemental du 13 novembre 2021 ; Vu la délibération de la Commission Permanente du 27 janvier 2023 relative à l'état d'avancement de la stratégie Cantal Europe ; Vu l'avenant à la convention-cadre du 8 août 2022 actant le transfert d'EUROPE DIRECT Cantal au service de Cantal Europe ;

Il est demandé :

- d'approuver l'appel à projets « Citoyens européens 2023 » tel que joint en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents afférents au suivi de l'appel à projets ;
- donner délégation à la Commission Permanente pour la sélection des opérations de l'appel à projets « Citoyens européens 2023 ».

Nous avons un avis conforme de la Première Commission et un avis favorable de la Deuxième Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des questions, des remarques ? Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Je voulais féliciter la Collectivité, par rapport à la citoyenneté européenne, de participer à cet élan et d'accompagner par cet appel à projets les acteurs publics, en sus de celui qu'on a vu précédemment par rapport au rapprochement avec le Maramureş. Et une action concrète, c'est jeudi prochain 6 avril, sur la Commune de Maurs, portée par le Département que je voulais évoquer aujourd'hui, qui sera la mise en avant de « Qu'est-ce qu'être un citoyen européen aujourd'hui et demain ? » et ça, c'est intéressant, une balade qui va durer peut-être deux heures sur la Commune de Maurs, où on va découvrir toutes les structures publiques et privées qui ont été accompagnées par des financements européens — c'est 1,5 M€ sur les quelques dernières années. Ce n'est pas assez connu, il n'y a peut-être pas assez de petits stickers européens qu'on pourrait voir sur les vitrines comme d'autres Collectivités le font, mais je crois que c'est important qu'on puisse mieux identifier – ça manque, un peu plus de bleu – comment l'Europe est là, au quotidien. Je crois qu'on ne s'en rend pas assez compte, et notre territoire – on l'a dit justement tout à l'heure quand on parlait du volet agriculture par la Région – est bien abondé par les fonds européens, bien plus qu'on le croit et qu'on l'imagine. C'est important et je remercie le Département de mettre en place des actions comme ça pour apporter à connaissance aux citoyens, à nos usagers, à nos administrés. Je tiens à féliciter notre Collectivité pour ce travail-là.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien ! J'en profite pour souligner qu'à l'issue de la prochaine Commission Permanente du mois d'avril, nous aurons le plaisir d'accueillir Valérie DREZET-HUMEZ qui est Cheffe de la Représentation de la Commission européenne en France. Isabelle.

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Pour rajouter un petit peu, le label EUROPE DIRECT, c'est vraiment un dispositif et un appel à projets « Citoyens européens », c'est « aller vers », « ouvrir vers l'autre », toujours, c'est dans ce but-là, pour mobiliser davantage des associations pour diffuser la citoyenneté européenne. Merci.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Je voudrais souligner que justement Isabelle s'est habillée en circonstance avec ce bleu européen, elle représente vraiment l'Europe dans le département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je croyais que tu voulais lancer une invitation pour venir à Maurs. S'il n'y a pas d'autre remarque, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons à un avenant au Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère. C'est le rapport 24 et c'est Gilles CHABRIER qui nous le présente.

Avenant au Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère 2019-2024**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Saint-Flour Communauté porte un Contrat de progrès territorial sur les affluents de la Truyère cantalienne. Ce programme porte sur les cinq années 2019-2024 et vise à atteindre les objectifs du bon état des eaux, fixés par les directives du SDAGE et des Agences de l'eau. Sur une superficie de 943 km², plusieurs rivières cantaliennes, notamment l'Ander sur 36 km, le Brezons sur 28 km, l'Épie sur 28 km, l'Alleuze sur 23 km, l'Arcomie sur 20 km, ce sont 45 Communes qui sont touchées, dont 40 faisant partie du département, pour 25 000 habitants. Six axes sont portés à ce contrat : la restauration et le maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, la préservation de la biodiversité, la gestion quantitative et qualitative, la valorisation des rivières du territoire, la sensibilisation et la communication et l'organisation autour de la Truyère.

Le Conseil départemental a approuvé ce contrat le 27 septembre 2019. Pour différentes raisons, certains fonds se sont retirés, notamment le FEDER et l'Agence de l'eau Adour-Garonne et pendant la période de pandémie, le contrat a été perturbé. Nous sommes donc en réévaluation sur le bilan de mi-contrat (on revoit un peu le contrat). Le Conseil départemental était fléché principalement sur les actions de restauration et de maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, la valorisation des rivières du territoire, la sensibilisation et la communication, l'organisation et l'animation, en lien bien sûr avec les interventions en faveur de la gestion et la présence des milieux aquatiques.

Pour les années 2023 et 2024, il est proposé de réorienter les interventions sur les restaurations des cours d'eau, les restaurations des zones humides, ainsi que sur l'animation du Contrat de progrès territorial. Pour le financement des actions de restauration et le maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, l'aide du Département serait donc de 78 800 € en complément des 66 411 € déjà versés, soit un total de 145 211 € sur la période du contrat, une évolution représentant une augmentation de 41 409 €. Ces montants se justifient au regard des projets et actions portés par Saint-Flour Communauté et sont conformes aux nouvelles orientations validées lors de la révision du Schéma départemental de gestion. La synthèse vous est présentée dans le rapport et vous avez les différentes actions.

Il nous est demandé :

- d'approuver l'augmentation de 41 409 € du montant prévisionnel de l'intervention du Département au Contrat.
- d'approuver l'avenant au contrat de Progrès Territorial des Affluents de la Truyère 2019-2024 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider l'attribution des subventions.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Merci, Gilles d'avoir rapporté. Le Contrat de progrès territorial est en effet un outil extrêmement intéressant pour le territoire des affluents de la Truyère et de Saint-Flour Communauté qui est principalement concernée. Nous avons eu un comité de pilotage cette semaine qui permettait de faire le point sur l'avancée du Contrat, malgré la perturbation que représentait la période Covid, une avancée des résultats qui sont très intéressants. Et notamment, une adhésion majeure des agriculteurs qui sont concernés sur les secteurs de restauration de rivières et de ruisseaux. Ça a été souligné et c'est un bon indicateur qui permet d'avancer concrètement et d'accompagner aussi bien les agriculteurs dans leur exploitation de terrain en bord de ruisseau que d'agir sur le milieu aquatique.

Le Conseil départemental réaffirme là son positionnement aux côtés des autres financeurs et du maître d'ouvrage qu'est Saint-Flour Communauté sur cette action qui est majeure. Nous sommes en tête de Bassin d'un énorme Bassin Adour-Garonne et dans le cadre actuel de réchauffement climatique, de mutation de l'environnement et du climat qui évolue énormément, ces milieux-là sont extrêmement réceptifs à ces évolutions et méritent une attention encore plus particulière. Donc, le fait que le Conseil départemental réaffirme et soit encore plus près de ces actions-là, par son accompagnement financier accru, est pour moi un très bon indicateur et je vous en remercie, ainsi que vos équipes, Monsieur le Président, qui sont toujours de très bon conseil et qui travaillent en synergie parfaite avec les équipes du Contrat de progrès sur Saint-Flour Communauté.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces propos. D'autres demandes de prise de parole ?

Je ne sais pas si vous avez écouté les annonces du Président de la République sur le Plan eau, hier, qui donne la possibilité aux Départements de prendre des maîtrises d'ouvrage, notamment sur des équipements d'interconnexion qui iraient à une taille supérieure à celle des distributeurs d'eau, pour relier des Communes qui sont indépendantes, pour relier des Syndicats ou autres, bien sûr conformément au Schéma d'adduction d'eau qui serait adopté dans le Département, mais c'est une possibilité qui est ouverte, qui ne l'était pas jusque-là. Je n'ai pas l'ensemble des axes qui ont été présentés hier, mais ce volet sur les Départements c'est une avancée.

Je referme cette parenthèse et je mets ce rapport aux voix, s'il n'y a pas de demande de prise de parole. Pas d'opposition ? Pas abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur des volets d'Administration générale avec Cantal Habitat, et notamment des modifications de désignations de représentants au conseil d'administration de Cantal Habitat. On a eu en effet des élections concernant les locataires et il convient de mettre aux normes (on toilette un peu). C'est Céline CHARRIAUD qui le rapporte.

Modifications désignations de représentants au Conseil d'administration de Cantal Habitat

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Concernant le conseil d'administration de Cantal Habitat, il convient de modifier la liste des représentants au sein du conseil d'administration : pour Action Logement, M. François GRANDJEAN remplace M. L'HERBIER ; pour Force Ouvrière, Mme Annie OCULY remplace Mme Annie WLODAREZYCK.

Pour information, les nouveaux représentants des locataires suite aux élections du 16 décembre 2022 sont : Mme Ginette FRESQUET, M. Thierry DAUDE, M. Jean-Pierre ANDRIEU, Mme Annie WLODAREZYCK.

Il faut que nous désignions respectivement : M. Florian MORELLE comme élu représentant du Conseil départemental ; M. François GRANDJEAN en qualité de représentant d'Action Logement et Mme Annie OCULY en qualité de représentant du syndicat Force Ouvrière.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes d'informations ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons à la désignation d'un référent déontologue des élus locaux, une obligation faite par la loi, sachant que ce n'est pas du tout le même fonctionnement qu'à l'Assemblée nationale ; nous, c'est sur saisine des Conseillers départementaux si besoin s'en faisait sentir. C'est Céline CHARRIAUD qui rapporte.

Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Président, vous l'avez indiqué, je ne vais pas lire le rapport, les Conseillers l'ont lu. C'est une obligation nouvelle, il faut que le Conseil départemental désigne un référent déontologue vers lequel les élus, s'ils en font la demande, peuvent aller pour être renseignés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il est proposé de désigner Maître MAISONNEUVE-GATINIOL, pour une durée de trois ans, avec une indemnité de vacation qui est fixée à 80 €/vacation. Nous devons la désigner pour pouvoir assurer cette mission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes d'informations complémentaires ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons à des mandats spéciaux (c'était pour se rendre au Salon de l'Agriculture), c'est le rapport 27 et c'est Céline CHARRIAUD.

Mandats spéciaux

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

C'était donc pour la participation au Salon de l'Agriculture, il s'agit de mandats spéciaux aux élus qui y ont participé. Ce Salon s'est tenu du 25 février au 5 mars 2023 avec la vache de Salers en égarée, une belle image pour notre département.

Les Conseillers départementaux concernés sont : Didier ACHALME, Jamal BELAIDI, Marina BESSE, Gilles CHABRIER, Gilles COMBELLE, Philippe FABRE et Christophe VIDAL.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport sur le personnel départemental et notamment pour une mesure exceptionnelle de remboursement de frais de stationnement. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous expose ce dossier.

Personnel départemental - Remboursement de frais de stationnement

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. D'importants travaux ont déjà commencé au niveau de l'Hôtel du Département, des échafaudages vont être montés sur le parvis, lequel ne sera plus accessible au personnel. Les agents seront obligés d'utiliser le parking du Gravier, ce qui va engendrer des frais supplémentaires. Il est donc proposé de prendre en charge une partie de ces frais durant la durée des travaux.

Il vous est proposé, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, de prendre en charge les frais de stationnement du parking du Gravier pour les agents qui participent à des réunions ou autres à l'Hôtel du Département.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est vrai que nous débutons les travaux dans ce bâtiment, avec le changement de l'ensemble des menuiseries, y compris la verrière de l'Atrium, travaux qui vont s'étaler sur une année.

Des questions ? Donc je vais mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au tableau des emplois et c'est toujours Isabelle LANTUEJOUL qui rapporte.

Personnel départemental – Tableau des emplois

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. Pour répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des créations et à des transformations de postes. Il est également proposé la transformation d'un certain nombre d'emplois suite aux avancements de grade et aux promotions internes décidés pour 2023.

Il est proposé de :

- de transformer des emplois pour les besoins des services à partir du 1^{er} avril 2023. Vous avez le tableau avec toute la liste.

Ensuite, pour tenir compte des évolutions des besoins de la Collectivité, il est proposé :

- d'utiliser le poste 593 pour recruter sur des missions supplémentaires de mécanicien à Saint-Flour, toujours à compter du 1^{er} avril 2023, sur le grade adjoint technique,

- d'utiliser le poste 592 pour recruter sur des missions supplémentaires d'adjoint technique support audiovisuel et informatique au sein de la DSI, à compter du 1^{er} avril 2023,

- de créer un poste de technicien pour les besoins de Cantal Ingénierie et Territoires à compter, du 1^{er} avril 2023.

- de créer un poste de technicien pour les besoins de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau à compter du 1^{er} avril 2023.

- de créer deux postes de technicien pour les besoins de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau, au 1^{er} avril 2023.

- de créer un poste de technicien pour les besoins de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau à compter du 1^{er} avril 2023.

- de créer un poste d'adjoint administratif pour les besoins de la Direction Ingénierie et Territoire à compter du 1^{er} avril 2023.

Il est décidé de transformer les emplois suivants suite à l'avancement de grade et à la promotion interne, pour certains au 1^{er} avril 2023, pour d'autres au 1^{er} juin 2023, pour d'autres en août 2023, en septembre 2023 et en novembre 2023. Vous avez le tableau correspondant avec tous les postes qui auront des avancements.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Est-ce que nous avons des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous sommes maintenant sur le rapport 30, compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président, et c'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Il est proposé de prendre acte de la liste des marchés et avenants qui ont été attribués en vertu des délégations du Conseil départemental au Président pour la gestion des marchés publics formalisés et à procédure adaptée. Celle-ci reprend les éléments essentiels des contrats, à savoir l'objet, le mode de passation, le montant, l'identité de l'attributaire, l'imputation budgétaire, la date de l'examen de la Commission d'appels d'offres et éventuellement de la Commission des marchés à Procédure Adaptée.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant à savoir prendre acte des marchés et des avenants énumérés dans les tableaux joints en annexe de la présente délibération.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de précisions ? Non ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président. C'est toujours Valérie SEMETEYS qui rapporte.

Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. L'Assemblée départementale a donné délégation, pour la durée de son mandat, au Président du Conseil départemental afin d'intenter, au nom du Département, les actions en justice ou de défendre la Collectivité dans les actions intentées contre elle. Le Président devant rendre compte à l'Assemblée départementale de l'exercice de cette compétence déléguée, sont joints en annexe au présent rapport les tableaux de compte rendu relatifs à l'exercice de cette compétence exercée depuis la session du Conseil départemental du 14 novembre 2022.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à Monsieur le Président du Conseil départemental qui est joint à la présente délibération.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Il ne vous aura pas échappé que dans les différentes procédures, nous avons des procédures assez habituelles sur des recours ou des appels concernant l'attribution du RSA et nous avons surtout une annulation des 471 arrêtés qui étaient intervenus pour le 90 km/h. La Cour administrative a mis en avant que la motivation était globale sur l'ensemble du réseau, ce qui paraissait évident, puisque sur 90 % du réseau (que je vais qualifier de « secondaire »), nous avons très peu de données d'accidentologie. Nous avons donc utilisé la motivation globale et ce qu'ils ont retenu, c'est plus un problème de forme. Je m'en suis entretenu avec la Présidente du Tribunal administratif. Nous avons repris, en lien avec les Services de la Préfecture, les arrêtés dans la journée, de manière à ce qu'il n'y ait pas de rupture dans les autorisations de circulation. Les arrêtés ont été repris, nous pouvons donc toujours rouler à 90 km/h sur le réseau départemental. Nous regardons si nous devons modifier quelques arrêtés pour assurer la sécurité juridique totale de ceux-ci. Ceci dit, nous n'empêcherons pas les associations d'attaquer systématiquement nos arrêtés — ce n'est pas que dans le département du Cantal, ce sont des démarches qui sont nationales.

Voilà concernant ce rapport, c'est une information. Pas d'oppositions ? Ce rapport est adopté.

Nous passons maintenant sur des dossiers à vocation financière et notamment le crédit-bail immobilier entre le Conseil départemental et la FAL pour l'établissement des Galinottes et c'est Jean MAGE qui nous en dit un peu plus.

Crédit-bail immobilier entre le Conseil départemental du Cantal et la Fédération des Associations Laïques du Cantal - Chalet des Galinottes**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. En novembre dernier, par délibération, nous avons validé le projet de crédit-bail à conclure entre le Département du Cantal et la Fédération des œuvres laïques dans le cadre des travaux de rénovation thermique du Chalet des Galinottes. Ce nouveau dispositif annule le crédit-bail qui avait été conclu en 2011. Il portait alors sur un montant prévisionnel d'investissement de 1 062 000 €.

À la suite de la détermination du montant des pénalités de remboursement anticipé de l'emprunt qui était lié au premier crédit-bail, il convient de corriger le montant prévisionnel de l'investissement pour le porter à 1 063 000 €. Le loyer annuel, lui, reste toujours fixé à 60 000 €, pour une durée de 18 ans.

Le projet de délibération qui vous est proposé, c'est :

- de valider le crédit-bail modifié qui est à conclure entre le Département et la FAL pour ce Chalet des Galinottes ;
- de mandater l'Office notarial de Maître Jean-Marie HENRI et de Maître Anaïs MANHES-BLONDEAU à Arpajon-sur-Cère pour établir l'acte notarié correspondant ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ce crédit-bail.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation de régularisation et en rappelant l'investissement du Conseil départemental pour moderniser le centre des Galinottes que ce soit d'un point de vue qualitatif ou d'un point de vue thermique.

Des remarques particulières ? Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Je salue Isabelle LANTUEJOUL qui m'a fait un clin d'œil pour me faire comprendre que j'avais oublié un rapport, le 32, donc je lui redonne la parole pour le compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président.

Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Le Président informe l'Assemblée délibérante des décisions prises en application de ces délégations.

Par décision en date du 21 décembre 2022, jointe en annexe, il a été décidé d'établir une convention pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux du Département situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis 9, rue Nicéphore-Niepce à Aurillac, pour l'Association UNICEF afin d'exercer ses missions.

Par décision en date du 21 décembre 2022, toujours jointe en annexe, il a été décidé d'établir une convention pour la mise à disposition de locaux administratifs, propriété du Département, sur le site des Haras au rez-de-chaussée de l'immeuble Pôle administratif pour l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, afin d'exercer ses missions.

Par décision en date du 30 janvier 2023, toujours jointe en annexe, il a été décidé d'établir une convention d'occupation précaire d'un logement, cadastré section CH 136, propriété du Département, sur le site des Haras, avenue de Julien à Aurillac pour le Directeur des Haras qui annule et remplace la décision prise en date du 21 décembre 2022.

Il vous est donc demandé de prendre acte de ces décisions du Président.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 34, annulation de créance au bénéfice du CAUE, c'est Jean MAGE qui nous le rapporte.

Annulation de créance au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) dans le cadre de la mise à disposition des locaux situés 12, rue Marie-Maurel à Aurillac

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Le CAUE du Cantal était locataire jusqu'en mai dernier de locaux situés 12, rue Marie-Maurel qui étaient mis à disposition par le Conseil départemental. Il y a eu un dégât des eaux le 16 octobre 2021 et le bâtiment a dû être désaffecté dans l'attente de sa remise en état ; le CAUE a dû trouver un nouveau local pour abriter ses activités. Dans ces conditions et conformément à l'article de la convention, le Département du Cantal a prononcé la résiliation de la ladite convention de mise à disposition de locaux à compter du mois de mai 2022.

Il est proposé d'effectuer une remise gracieuse des loyers versés par le CAUE entre octobre 2021 (date du sinistre) et mai 2022 (résiliation de la convention).

C'est ce projet de délibération qui vous est soumis, à savoir d'annuler le loyer du CAUE entre la date du sinistre et celle de la révision de la convention, pour un montant qui s'élève à 6 332 €. Le Président du CAUE appréciera sans doute cette décision.

Avis favorable, bien sûr, de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je n'en doute pas. C'est de la régularisation financière administrative. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons à la fixation des taux 2023 des droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux et c'est Jean MAGE.

Fixation pour 2023 des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Il va y avoir bientôt 10 ans, le Département, par délibération du 28 février 2014, a relevé le taux de cette taxe de 3,8 % à 4,5 % ; c'est la taxe de la publicité foncière ou du droit d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.

À titre d'information, en 2022, le Département a encaissé 18,3 M€ au titre de ces droits de mutation alors qu'en 2021, il avait encaissé 18,8 M€.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le Département a décidé d'exonérer les sociétés de HLM de ces dispositifs ainsi que les Sociétés d'Économie Mixte (SEM).

Il est donc proposé :

- de reconduire pour la 10^{ème} année consécutive ce taux de 4,5 % de la taxe de la publicité foncière ou du droit d'enregistrement pour l'année 2023 ;
- de reconduire l'exonération des cessions réalisées par les organismes d'HLM et les SEM.

Ce rapport a eu l'avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Des demandes d'informations ?

C'est vrai que sur ces droits de mutation à titre onéreux, la capacité de modulation est relativement faible, on n'a pas énormément de possibilités de la modifier, d'autant plus que nous bénéficions de la péréquation (les possibilités, c'est soit 3,8 soit 4,5).

Aujourd'hui, à ma connaissance, il restait un seul ou deux Départements à 3,8 mais l'ensemble des Départements était à 4,5 puisque, lorsque l'on a réussi à mettre en place cette péréquation horizontale, je tiens à rappeler que c'était une entente entre Départements – c'est la seule strate de collectivité qui s'est entendue pour faire une péréquation entre nous sur une base de 250 M€ ; nous bénéficions aussi de 5 M€ de cette enveloppe-là –, on s'était tous engagés à être sur des taux maximums de 4,5.

Il vous est donc proposé de retenir ce taux de 4,5 sinon nos collègues nous feraient des reproches en la matière, ce qui semblerait tout à fait logique.

Pas de remarque sur ce rapport, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous en arrivons aux rapports supplémentaires et notamment le rapport concernant l'accompagnement exceptionnel des EHPAD qui vous a été distribué.

Accompagnement exceptionnel des EHPAD en difficulté du département

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Les EHPAD sont en grave difficulté au niveau du département, en sachant qu'il n'y a pas que dans le département, c'est un problème général au niveau national.

Ces difficultés proviennent de différents facteurs. Le premier étant qu'ils ont été confrontés à des taux d'occupation faibles pendant la période Covid ce qui a limité considérablement les recettes, on arrive donc à des déficits cumulés. Heureusement, aujourd'hui, ces taux d'occupation sont satisfaisants, mais entraînent un déficit cumulé de cette période de crise sanitaire.

Ils sont confrontés bien évidemment à l'augmentation des charges et à l'inflation que tout un chacun connaît dans sa vie quotidienne.

Ils sont confrontés également à des difficultés en termes de recrutement, avec deux possibilités : dans le meilleur des cas, on peut faire appel à une agence d'intérim. Ceci dit, en termes de coûts de prestation, il y a un impact important sur l'équilibre financier des structures et puis dans les cas les plus difficiles, on n'arrive pas à trouver, même en intérim, des personnes venant travailler dans les établissements. Donc, en fonction de la qualification, si c'est dans le domaine médical, ça peut remettre en cause la sécurité des résidents.

Le dernier point que je tiens à souligner, c'est que ce sont aussi parfois des problèmes de direction, voire des absences de direction dans certains établissements et en termes de prise de décision et de gestion au quotidien de l'établissement, ça peut poser différentes difficultés.

Comme je le disais en introduction, on estime à peu près un déficit de l'ordre de 6 M€ (déficit cumulé) au niveau de l'ensemble des établissements, avec des situations qui sont diverses d'un établissement à l'autre. Sachez, pour notre part, que nous avons 41 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, avec des capacités qui sont diverses, on va d'une petite trentaine de places à quasiment 120 places. Des particularités aussi en termes de statut : nous avons de l'associatif, on a de l'hospitalier, etc., on a une multitude de statuts sur le territoire.

L'idée est d'être à côté de ces EHPAD puisque ce sont nos aînés qui y sont résidents. C'est de l'économie également et nous nous devons d'assurer la pérennité, même si, comme je le disais en introduction, les EHPAD font partie du champ concurrentiel. Nous, nous avons une responsabilité en termes de solidarité, solidarité sociale, notamment pour les lits qui sont conventionnés au titre de l'aide sociale puisque parfois, nous pouvons être amenés à prendre en charge les frais d'hébergement, lesquels peuvent être « récupérés », entre guillemets, lorsqu'il y a une succession, si la succession le permet — tout ceci étant très encadré au niveau législatif.

Le travail qui a été fait, c'était de dire que, pour que l'on soit capable de donner des perspectives à nos établissements (à la fois en recettes et en souplesse de gestion pour les gouvernances de ces établissements), il vous est proposé deux actions fortes qui sont des efforts du Conseil départemental, d'une part d'augmenter le taux directeur une nouvelle fois de 3 % à compter du 1^{er} juillet, pour les six derniers mois de l'année (alors que nous avons fait cet effort lors du vote du budget de décembre dernier, lors du BP). Sachez que les 6 points sur six mois de l'année, c'est une recette supplémentaire de 1,6 M€ pour les EHPAD ; c'est une ressource supplémentaire importante qui va permettre de soulager les trésoreries d'ici la fin de l'année.

Et d'autre part la volonté d'ores et déjà affichée, mais je dois souligner tout le travail qui est fait par Sylvie et l'ensemble des services qui ont fait le tour du département en rencontrant l'ensemble des directeurs d'établissements pour voir avec eux quels seraient les souhaits en matière de type d'hébergement. C'est toujours un peu difficile à appréhender, car il y a de multiples solutions en termes de lits, pour s'adapter aux pathologies et aux résidents que l'on a. On peut être sur du PASA (ça concerne Alzheimer), sur de l'EHPAD (ça concerne la perte d'autonomie), sur de l'accueil de jour ou sur des lits conventionnés au niveau de l'aide sociale, ça peut être de l'accueil temporaire, le tout étant d'arriver à assurer un certain mix et un certain équilibre au niveau départemental, d'où la nécessité d'avoir une vision globale de l'offre d'hébergement que l'on peut proposer pour le Cantal.

Donc, augmentation de ce taux directeur, volonté aussi de mettre de la souplesse en déshabilitant un certain nombre de places. Les décisions officielles vous seront présentées lors de la prochaine session, on l'espère, en juin. D'ici là, le travail de concertation et de finalisation de l'offre d'hébergement va être réalisé en lien avec l'ensemble des établissements. Ça permettra de donner une certaine liberté de gestion aux directeurs et/ou présidents de ces structures.

Malgré tout, on a quelques EHPAD qui sont en difficulté saillante, très sensible en ce moment. L'idée, c'est d'être à leurs côtés pour leur permettre de passer le cap. Il est évident que nous allons utiliser différents critères qui nous permettront de sélectionner ces EHPAD et une des obligations, c'est la pérennité de l'établissement et pour ça, il vous est proposé de débloquer une enveloppe de 2 M€ qui sera attribuée sous forme d'avance remboursable (remboursable sur une dizaine d'années maximum).

Voilà le projet qui vous est proposé. Je crois qu'on se doit d'être au rendez-vous face aux difficultés rencontrées par l'ensemble de ces établissements.

J'en ai terminé de ma présentation. Je vais peut-être passer la parole à Sylvie qui a des compléments à apporter, puis le débat interviendra.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Vous avez presque tout dit, Monsieur le Président. C'est vrai que ça fait plus d'un an que nous sommes alertés par les différents acteurs dans les EHPAD et ces derniers six mois sont devenus assez problématiques. Il était donc important d'être aux côtés de nos aînés pour trouver des solutions pour pérenniser la vie de nos EHPAD sur tout le maillage du département.

Il nous fallait réagir et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir mis en place ces divers axes d'intervention, notamment un axe qui est aussi important, d'aider rapidement tous les EHPAD pour leur donner la bouffée d'oxygène dont ils ont besoin et le taux directeur de 6 % va être forcément bien apprécié par tous ces directeurs d'EHPAD. L'axe, aussi important, des EHPAD en grande difficulté que nous allons aider puisque, Monsieur le Président, vous avez décidé de mettre 2 M€ sur la table.

Il faut le souligner, il faut vous remercier, parce que ce n'est pas de la compétence du Département – vous l'avez dit, Monsieur le Président –, mais on ne peut pas laisser dans cette situation les EHPAD, même si nous ne sommes pas responsables de ces problématiques. Il nous semble important d'être à leurs côtés pour les aider à passer ce cap difficile.

J'ai fini, la semaine dernière, le tour des secteurs Saint-Flour, Mauriac et Aurillac avec tous les directeurs d'EHPAD, il n'en manquait pas beaucoup. On a donc pu tous les rencontrer et nous avons travaillé sur la différenciation de l'offre dans les EHPAD. Ils doivent nous retourner par écrit toutes leurs propositions et dès la semaine prochaine, nous nous mettrons, avec les services, autour de la table pour travailler sur cette offre différente.

Ensuite, nous aurons un rendez-vous avec l'ARS, puisqu'il ne faut pas oublier que nous sommes deux tutelles à gérer ces établissements et que l'ARS aussi aura un rôle important à jouer. Nous aurons (le Département et l'ARS) à travailler ensemble pour satisfaire les résidents de nos EHPAD et leur donner le maximum de possibilités d'être bien dans les EHPAD du Cantal et d'être bien sur notre territoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vois Didier ACHALME.

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

C'est par ordre chronologique ou par ordre alphabétique, comme vous voulez. Je voulais qu'on se félicite tous ensemble d'apporter une solution à des EHPAD en difficulté parce que, quand on aide un EHPAD, on n'aide pas seulement une structure, on aide derrière des familles qui trouvent un hébergement pour des gens en difficulté et je crois que ça, c'est plus remarquable à noter. Même si ce n'est pas notre champ de compétence, il faut absolument qu'on ait cette structure d'hébergement en proximité et on a vu, dans des exemples récents, que la fermeture d'un EHPAD, c'est toujours assez dramatique et compliqué. Avoir des structures d'hébergement à proximité, même si mathématiquement les aides vont entraîner une légère hausse du coût d'hébergement, il faut aussi comprendre que cette hausse est nécessaire pour qu'on ait des hébergements de proximité pour nos familles en difficulté.

Ça, je crois que c'est remarquable et c'est notre rôle au niveau du Département, même si ce n'est pas dans nos compétences et j'ose espérer que l'ARS va nous suivre et avoir une vraie politique de suivi de ce qu'on est capable de faire, nous, Collectivité, c'est-à-dire que l'État prenne ses responsabilités.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Je me réjouis aussi de cette initiative d'accompagner les établissements. Je me rapprocherai plus du secteur de Murat, sur le Centre hospitalier de Murat, qui est en demande de restructuration. Vous savez que là aussi, c'est un projet qui est lourd et important pour le territoire — je rappelle que c'est plus de 200 emplois qui sont dans cet établissement. On a reçu une grosse aide au niveau du Ségur, mais on s'aperçoit que les plans de financement sont durs à équilibrer et donc, si la Commission ou si le Département peuvent regarder et accompagner aussi le projet de la Région (puisque'elle aussi nous accompagne), si le Département peut avoir un œil certain et avisé sur ce projet pour faciliter l'accompagnement et la réalisation de cette restructuration, qui est essentielle sur le territoire de Hautes Terres Communauté (c'est le plus gros employeur du secteur), comme le disait le Président de Hautes Terres Communauté qui est le 1^{er} Vice-président du Département, il est essentiel que nos familles et nos proches puissent avoir un établissement de qualité et d'accompagnement, ainsi que le personnel, pour trouver un lieu de travail à la hauteur de 2023. Si on peut avoir un regard particulier sur cette restructuration, ça serait essentiel pour notre territoire. Je vous remercie.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Isabelle LANTUEJOL.

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Je pense que c'est une décision forte et sage vis-à-vis de nos aînés que je veux saluer aujourd'hui, parce que nous avons entendu les cris d'alarme de tous les EHPAD du territoire et je crois que c'est important, nous devons bien ça à nos aînés. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Marie-Hélène CHASTRE et Dominique BEAUDREY ensuite.

Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac

Je voulais m'associer à tous ces remerciements. La situation des EHPAD nous a fort inquiétés. Merci à Sylvie, aux services qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier. Il faut se réjouir de cet accompagnement exceptionnel accordé. On se doit d'être au rendez-vous, on y est. Encore merci, Monsieur le Président, de nous avoir entendus.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Dominique BEAUDREY.

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

On ne peut que se féliciter du travail qui a été engagé par les services et par Sylvie, et des propositions faites par le Conseil départemental en termes d'accompagnement de nos établissements.

Aujourd'hui, il va falloir repenser l'offre d'hébergement en collaboration avec les directeurs. N'oublions pas qu'il y a des hémorragies au niveau des directions et du personnel. Je suis toujours attentive à la façon de rendre attractifs nos métiers du grand âge. En tout cas, comme tu l'as dit, Sylvie, c'est une véritable bouffée d'oxygène.

Je voudrais aussi remercier tout le monde pour la bienveillance accordée aux professionnels et à nos aînés et comme on l'a dit, quand un établissement ferme, c'est un crève-cœur, pour les familles qui s'accrochent à l'établissement où sont leurs aînés, dans lequel elles ont des habitudes. On est obligés de les déplacer souvent très loin, donc c'est compliqué pour ces aînés et leurs familles.

Je voudrais aussi qu'il y ait un vrai travail de collaboration avec l'ARS. C'est une tâche qui n'est pas simple et je vous encourage tous à faire ce travail avec l'ARS. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Christophe VIDAL avait demandé la parole. Jean-Yves BONY et Jean MAGE, après.

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Juste saluer le geste fort que fait le Département pour soutenir nos EHPAD et être très vigilant sur le service que ça rend sur nos territoires. Le maillage est indispensable et on doit absolument conserver le service sur les maisons qui sont aujourd'hui ouvertes, mais il faudrait aussi que l'ARS nous suive.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Jean-Yves BONY, Jean MAGE ensuite.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Tout d'abord, merci, Monsieur le Président, ainsi que Sylvie LACHAIZE, d'avoir mis ce rapport à l'ordre du jour, tellement il est important, après ces deux années de COVID qui ont mis à mal nos EHPAD, à différents niveaux, tant humain que financier. Je pense qu'il y a une réponse à chaque EHPAD, on n'a pas qu'une réponse générale. Parfois, c'est la direction, parfois, c'est un taux de remplissage inférieur à ce qui serait souhaité, donc c'est important qu'il y ait un véritable travail de fond.

Nous avons rencontré avant-hier Monsieur GRALL, directeur de l'ARS et avec mon collègue nous avons abordé avec lui bien entendu ces sujets. Je pense qu'il faut qu'il y ait une étroite collaboration entre nos services et ceux de l'ARS. Il sera important aussi que l'ARS puisse contribuer et prenne part aux problèmes financiers, si on veut que nos maisons et certains EHPAD, dans l'immédiat, puissent perdurer.

D'autre part, nous avons pu, à l'Assemblée nationale aussi, faire remonter toutes les problématiques que nous avons sur nos EHPAD (nos petits EHPAD), parce que c'est aussi un problème en termes d'effectifs, en termes de pensionnaires. Souvent, en dessous de 80, on nous dit que ce n'est plus viable. Ce sont des débats qu'on a et on essaie de défendre nos petites structures, vous vous en doutez bien.

Souvent, ce qui a été — mais pouvions-nous faire autrement que faire appel à ces agences d'intérim ? — on l'a dit et répété, une infirmière en intérim qui vient seconder des services de soin, c'est 1 200 € la journée, moi, j'ai vite fait le calcul pour la mienne : 2 000 €/jour pendant 200 jours, ça fait 400 000 € qu'il faut sortir. On arrive à retrouver les déficits assez facilement. Au moment du COVID, nos EHPAD n'étaient pas remplis. Problèmes avec les intérimaires, problèmes parfois de direction qu'on a pu dénoncer il y a un petit moment, tout cela fait que chaque EHPAD a son problème et je crois qu'il va falloir prendre EHPAD par EHPAD pour aller les soutenir.

Autre point, je pense que l'ARS est prête à venir à notre secours, mais je laisse nos services, et je les remercie particulièrement — Daniel BOUZAT est là pour relayer ces remerciements. Je pense qu'il faut absolument que les services du Département travaillent avec les équipes de l'ARS, ça me paraît évident.

Je ne peux pas conclure sans parler de la fermeture de l'EHPAD de Lanobre puisque j'ai rencontré les familles la semaine dernière. Il faut savoir que la fermeture est due à l'ARS, c'est elle qui l'a proposée. Mais il y a eu aussi une délibération du CCAS de Lanobre qui a demandé cette fermeture — je crois qu'on doit le dire et le redire. Mais les familles sont un petit peu perdues parce qu'il y a 26 pensionnaires à « reloger », entre guillemets, 26 pensionnaires qui ne seront pas relogés autour de Lanobre (très peu vont l'être). Quand je dis « autour de Lanobre », c'est autour de 20 km ; ils vont sûrement être relogés à 40 km, voire 50, voire 60 et je crains le pire. Ce

déplacement risque de créer un véritable traumatisme pour ces pensionnaires et pour ces personnes âgées, donc je pense qu'il faut en tenir compte et j'espère que ça se passera dans de bonnes conditions, surtout pour eux.

Je vais terminer, mais je tenais à cette occasion, parce que je n'avais pas eu l'occasion de le faire, à remercier tous les personnels soignants qui ont souffert et qui souffrent encore du manque de personnel. Ils vont souvent bien au-delà des heures, j'allais dire « légales ». Beaucoup ont tout fait pour porter à bras le corps nos EHPAD et je voulais les en remercier ici. Merci à vous tous.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Simplement pour rappeler puisque vous avez évoqué le dossier de l'EHPAD de Lanobre, au niveau du Département, plusieurs réunions ont eu lieu sur site. On a dépêché une assistante sociale qui a contacté l'ensemble des familles pour essayer de trouver des solutions. Une réunion a été montée en lien avec l'ARS et je tiens à remercier Mireille LEYMONIE qui était présente pour rencontrer les familles, c'est toujours un moment compliqué d'arriver à faire prendre conscience aux familles qu'il faut trouver une solution de manière active, d'arriver à trouver des places aussi puisque, si à une époque, on avait des difficultés en termes de taux de remplissage, heureusement aujourd'hui, on a retrouvé ces taux.

Il faut qu'on essaie de voir avec l'ARS aussi comment on peut rouvrir quelques places dans certains établissements à proximité, de manière à pouvoir accueillir ces familles, le tout étant à la fois une course contre la montre, mais en utilisant la pédagogie nécessaire et adaptée pour ce type de situation. Concrètement, ce sont des situations que l'on découvre un peu, on n'a pas été habitués à voir des EHPAD se fermer dans le département, mais on essaie d'être aux côtés des familles et de l'établissement d'une manière générale.

D'autres demandes de prise de parole ? Vincent DESCOEUR et Jean MAGE, que j'ai oublié, puis Alain DELAGE.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Je serai bien passé après. Moi aussi, je me réjouis de cette décision et je m'associe à cette belle unanimité, mais avec un soupçon de réserve toutefois. Parce que j'ai bien compris que c'était une avance remboursable, j'ai bien compris que c'était une aide exceptionnelle. Elle représente quand même 2 M€ et il ne faudrait pas que cette aide, même avec son caractère exceptionnel, devienne chronique et finance le déficit chronique de certains établissements. Il ne faudrait pas non plus qu'elle déresponsabilise les gestionnaires de ces établissements.

Bien évidemment, je suis ravi qu'on prenne soin de nos aînés et qu'on vote cette enveloppe mais il faut qu'on reste vigilant. Je demande aux services de faire attention, de voir d'où provient ce déficit, s'il est consécutif aux deux années COVID. Si vraiment il a un côté structurel, il faudra faire attention parce que ce n'est pas, l'année prochaine, 2 M€ qui suffiront et les années suivantes non plus. Il faut donc qu'on soit vigilant là-dessus, se réjouir de tout ça, c'est très bien, je m'y associe volontiers, mais attention !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Tout à fait ! Peut-être pour répondre, Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Oui, tu as tout à fait raison et c'est un des critères que l'on a pris en compte. On ne pourrait de toute façon pas combler tous les déficits. Les 2 M€ ne sont pas faits pour compenser les déficits. Dans nos critères, il y a par exemple une trésorerie difficile... des critères qui sont vraiment en adéquation avec le fait de pouvoir demain rembourser cette aide. Sur 10 ans, il y a un peu de marge pour permettre à ces établissements de rembourser l'aide.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Alain DELAGE, Vincent DESCOEUR et ensuite Gilles COMBELLE.

M. Alain DELAGE, Conseiller départemental du canton d'Ydes

Je reviens sur Lanobre, bien sûr. Je voulais tirer la sonnette d'alarme en disant qu'au niveau de l'ARS, avec Mireille, on a reçu le collectif des familles de résidents de Lanobre mercredi 29 mars. Ce n'est pas chose facile, donc j'espère que ce qui est mis en place va permettre d'éviter d'autres problématiques comme ça. Elles n'avaient toujours pas reçu de courrier les informant de la fermeture de l'établissement, sachant qu'au 14 avril, il faut que l'établissement soit vide. Il y a des personnes qui sont plus ou moins valides et il y en a d'autres qui sont avec de grosses difficultés. Que vont faire les familles de ces gens-là, de ces personnes âgées ? On leur a proposé des hébergements (apparemment, pour l'ARS, il n'y avait pas de souci, il y avait largement la place sur le département). Mais on ne se préoccupe pas si les familles pourront les visiter tous les jours (ce qui, bien souvent, soulage les personnels dans les maisons de retraite). Les familles ne pourront plus les voir, ces personnes vont être coupées de leurs familles et on n'a même pas pris la décision de leur laisser un délai de 3-4 mois qui leur aurait permis... Malheureusement, on sait comment ça se passe, il y a des décès dans les maisons de retraite aux alentours, on en est là. Il faut éviter ça parce que ce n'est pas quelque chose qu'on a vécu facilement.

Mme Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale du canton d'Ydes

Si je peux compléter, par rapport à l'aide du Département, les familles nous ont dit qu'elles étaient harcelées par les assistantes sociales. Il a donc fallu que je remette les choses au clair en disant qu'on n'était pas là pour les harceler, mais au contraire pour les aider à trouver une solution. Pour eux, le laps de temps qui leur est imparti est trop court, ils voudraient avoir un peu plus de temps pour pouvoir anticiper.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

La difficulté dans un dossier comme cela, c'est : qu'est-ce qui a amené à la décision ? L'ARS a estimé qu'il n'y avait pas les moyens pour assurer la sécurité sanitaire des résidents (il n'y avait plus d'infirmières depuis quelque temps, c'était défaillant) et à partir de ce moment-là, ils considèrent qu'il y a un problème pour la sécurité des résidents. On ne peut donc pas valider plusieurs mois, parce que s'il y avait un problème, qui est responsable ? C'est la question.

De plus, sur le cas d'espèce, vous avouerez aussi que c'est anxiogène pour tout le monde, aujourd'hui on sait très bien que localement il y a une partie des familles qui dit « ça ne fermera jamais ! ». Certains se laissent bercer par ce discours-là qui fait qu'on se dit « ce n'est pas vrai, on attend avant d'aller plus loin ».

Est-ce qu'il aurait fallu avoir quelques semaines de plus ? Peut-être, mais la décision de fermeture avait été évoquée il y a quelques semaines, moi-même j'avais évoqué la date du 31 mars et cette date s'est transformée par des panneaux « Non à la fermeture ! » On comprend pourquoi, les personnes ne se mettaient pas dans la logique de la fermeture. Celle-ci a été reportée au 14 avril, l'ARS a définitivement signé l'arrêté, donc il convient de se mettre en position. Il y a toujours la phase de contestation, la phase du déni et après il faut trouver la solution. Il faut bien avoir dans l'idée que l'ARS a fait déplacer des résidents qui avaient besoin d'un suivi médical et il n'y était pas, peut-être pas pour tous les résidents, mais pour une partie d'entre eux. À partir du moment où l'ARS considère que la sécurité des résidents n'est plus assurée, j'allais dire qu'il est logique qu'il y ait des difficultés de négociation. Il faut reprendre tout le déroulé de la procédure, même si j'avoue que ce n'est pas une procédure facile à mettre en place.

J'avais Vincent DESCOEUR, ensuite Gilles COMBELLE, Florian MORELLE et Pierre MATHONIER.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

À mon tour de vous remercier, Monsieur le Président, j'associe à ces remerciements notre collègue Sylvie LACHAIZE en charge de la Solidarité, mais aussi l'ensemble de nos services et leur directeur Daniel BOUZAT, vous remercier de pouvoir proposer ce matin ce plan d'accompagnement exceptionnel qui répond

aux difficultés que rencontrent, depuis plusieurs mois maintenant, nos EHPAD. Je ne reviendrai pas sur les raisons de ces difficultés, vous les avez rappelées, elles sautent aux yeux si on fait référence à la hausse vertigineuse du coût de l'énergie, comme l'a rappelé notre collègue Jean-Yves BONY, au surcoût engendré par les difficultés de recrutement.

Une fragilité de ces établissements (j'ouvre une parenthèse) qui rappelle l'urgence au niveau national d'une loi Grand Âge très attendue, trop souvent reportée. Même si ce n'est pas l'objet, je me permets de vous dire à cette occasion qu'on va examiner une proposition de loi « Bien vieillir » qui est un épiphénomène parce qu'elle contient deux ou trois dispositions expérimentales et pour vous dire qu'elle ne va pas résoudre l'ensemble des difficultés, c'est que, comme toutes les propositions de loi, son financement est supporté par le surcoût d'une taxe sur le tabac. Vous voyez qu'on est très, très loin de cette loi Grand Âge et pourtant on voit, au travers de la situation de nos établissements, que l'urgence est là.

Ce plan est d'autant plus bienvenu qu'on apporte une réponse aux établissements en difficulté et je rejoins ce qu'a dit Jean MAGE. Il a été rappelé, si besoin était, que c'est une réponse conjoncturelle avec tout un travail à conduire pour une perspective de retour à l'équilibre, parce qu'il faut que les solutions soient durables.

C'est aussi une réponse – au travers des annonces que vous avez faites, s'agissant notamment de la deuxième revalorisation dans l'année du taux directeur –, à l'ensemble de nos établissements. C'est-à-dire qu'on va au chevet de ceux qui ont des difficultés et, à titre préventif, on fait en sorte que ceux qui sont fragiles – et y en a-t-il qui ne le seraient pas ? – soient en capacité d'éviter de connaître ces mêmes difficultés, donc c'est tout à fait intéressant. C'est satisfaisant du point de vue du contenu du plan, je le redis, cette perspective du retour à l'équilibre, c'est quand même l'objectif à atteindre et c'est aussi satisfaisant sur le plan de la méthode. Notre collègue Sylvie LACHAIZE a rappelé que vous conduisez des réunions par secteur, par arrondissement et c'est important d'associer toutes celles et tous ceux qui, au quotidien, doivent faire face à ces difficultés.

C'est aussi très important – c'est encore une spécificité cantalienne – parce que ces établissements sont répartis sur l'ensemble du territoire et ça, c'est l'assurance d'une offre d'hébergement de proximité et dans la réponse à la perte d'autonomie, la proximité est en soi une première réponse et de là, découle la qualité de la réponse. On l'a évoqué, Jean-Yves, avec le directeur de l'ARS qu'on a eu le plaisir de recevoir il y a peu de temps, et il en convient d'ailleurs, dans la prise en charge de la dépendance, tant pour la personne que pour les familles, cette notion de proximité, c'est déjà un des objectifs qu'il faut pouvoir atteindre.

Ce n'est pas facile pour le Département, c'est la première fois, je pense, depuis que nous sommes en charge de la Solidarité, qu'on apporte une réponse de ce type avec, en face de nous, des établissements qui ont des statuts juridiques différents, mais je crois qu'il fallait le faire. Ce n'est pas une décision facile, c'est la raison pour laquelle ce ne sont pas des remerciements de circonstance, je veux vraiment remercier notre Président d'avoir imaginé qu'on pouvait en être de manière très volontaire et disons-le à cet instant, avec l'espoir que ça bénéficie à ces établissements et qu'on puisse éviter de devoir traiter des situations plus compliquées. Notre collègue Alain DELAGE a rappelé combien il était difficile de devoir se résoudre à voir un établissement (et les services qu'il rend) s'effacer.

Donc, très important pour nos aînés et nos familles, et comme l'a très justement dit notre collègue Jean-Yves BONY, c'est aussi très important pour celles et ceux qui au quotidien dirigent ces établissements et y interviennent. À noter à ce sujet que malgré ces difficultés, on doit saluer les efforts des personnels, qu'ils soient soignants ou qui interviennent dans ces EHPAD pour faire en sorte que ces difficultés ne soient que des questions à résoudre par les gestionnaires et que les personnes accueillies puissent continuer à bénéficier du meilleur accueil. Je crois que l'occasion nous est offerte publiquement et, je n'en doute pas, unanimement, de dire à toutes ces personnes qui interviennent dans un contexte difficile pour elles, combien on mesure et on apprécie leur dévouement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre intervention. J'ai Gilles COMBELLE, Florian MORELLE et ensuite Pierre MATHONIER.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Président. On voit l'importance pour tous les élus et pour cette Assemblée de cette intervention et du sujet prégnant que sont nos EHPAD au travers des interventions des uns et des autres.

Mon premier sujet sera un cri d'indignation sur les conditions d'exercice aujourd'hui de l'intérim. C'est scandaleux comment se font la mise en place de l'intérim et les conditions salariales qui sont demandées aujourd'hui. On le voit, il y a déjà le problème du nombre de personnel disponible qui est déjà une pénurie au niveau national et si en plus on rajoute ce chantage aux salaires qui sont indécentes pour nos territoires, aujourd'hui, ceux qui ont de l'argent se soignent et puis les autres « passez, il n'y a rien à voir et on ferme un établissement ». C'est une honte, il faut que l'État prenne ses responsabilités, puisque cela, c'est au niveau de l'État. Ça devient, je dirais, indécent.

Sur ces sujets prégnants pour nous, lourds à porter, je remercie comme mes autres collègues les services et en premier lieu Sylvie LACHAIZE parce qu'on est tous attachés à ces sujets, mais c'est elle qui reçoit tous les établissements. Je présume qu'il n'y en a pas beaucoup qui viennent la rencontrer en disant « Bonjour, Madame la Vice-présidente, tout va bien, repassez nous voir l'année prochaine ! ». C'est assez lourd à porter d'aller voir tous ces établissements et de prendre en pleine face tous ces sujets anxiogènes, pour les élus qui ont des établissements sur leur Commune et au-delà, pour les autres aussi, anxiogènes pour les directions, anxiogènes pour les personnels de ces établissements qui ont un travail extrêmement difficile à faire, anxiogènes pour les résidents et anxiogènes pour les familles. C'est important qu'on soit présents aujourd'hui.

Rappeler que le Département, le Président l'avait déjà rappelé, n'est pas compétent dans la gestion des établissements, ce n'est pas le Département qui gère les établissements. On dit souvent « Mais que fait le Département ? ». Malheureusement, pour des situations qui sont compliquées, ce n'est pas lui qui a les clés du camion. Par contre, il est là aujourd'hui, le Département, en réactivité, pour essayer de trouver quelques solutions. Ce n'est pas rien de pouvoir être réactif, de dégager ces 2 M€. Bien sûr, c'est une avance remboursable, mais il n'empêche qu'il faudra bien les sortir, qu'on les décaisse avant de pouvoir être remboursé. C'est un effort relativement conséquent.

Mais au-delà du sujet, c'est aussi l'importance économique (comme le disait notre collègue Gilles CHABRIER) de ces établissements sur nos territoires ; on voit le nombre d'emplois qui sont générés derrière. Et je rejoins aussi ce que disait Didier ACHALME, il y a des hommes et des femmes derrière, que nous accueillons, que nous accompagnons, c'est nos aînés et c'est aussi certainement pour notre avenir.

Donc, merci au Président, aux Services, à la Vice-présidente aussi, de mettre en place ces actions. On sait que c'est des sujets extrêmement compliqués sur nos territoires.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre intervention. Florian MORELLE, puis Pierre MATHONIER.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Je vais essayer d'être rapide parce qu'on veut tous prendre la parole, mais ça démontre qu'on est tous en responsabilité ici dans cette Assemblée départementale et en responsabilité parce que justement est aujourd'hui proposé un accompagnement exceptionnel.

Bien sûr, je ne vais pas revenir sur le maillage qu'on a dans le département, mais ça a été dit, le nombre d'emplois que cela génère sur nos territoires et l'activité économique que cela procure, parce que ce sont souvent des établissements qui vivent pleinement dans leur territoire (on le voit bien au niveau des équipements, de la cuisine, avec toujours une logique de travailler localement).

Ce que je voulais aussi rappeler, c'est que cet accompagnement exceptionnel qui fait suite à quelque chose qui avait déjà été exceptionnel, c'est cette enveloppe de 100 000 € par an pour l'aide à l'investissement pour les EHPAD. C'était la première fois en 2022, ça a été relancé en 2023 et c'est vraiment essentiel de rappeler que là aussi, encore une fois, le Département était venu pour corriger, rattraper, aider, accompagner. Je voulais donc rappeler ce précédent appel à projets qui avait été initié par les services, bien sûr sous la responsabilité de Sylvie et du Président.

Et puis, on a plusieurs fois, lors des interventions, souligné le besoin de l'ARS d'être à l'écoute et même plus. Je voulais aussi rappeler le besoin de l'État d'intervenir au niveau de l'École de Rennes qui, sûrement, ne forme pas assez, avec 20 places par an de directeurs d'EHPAD qui sont, dès qu'ils sortent de cette école, dirigés plutôt vers les hôpitaux. On n'en a même pas une dizaine qui va, au bout de quelques mois, devenir directeur d'EHPAD et qui, au bout de quelques années, aura déjà embrassé une autre carrière. Ce qui crée continuellement ce manque de directeurs dans nos établissements et qui engendre – il n'y a pas que ça, c'est multifactoriel – des difficultés dans les établissements. Je me rappelle qu'à l'arrivée de la prise de présidence du conseil d'administration de l'EHPAD de Maurs – qui est, pour rappel, le plus grand du Cantal, avec énormément d'emplois à la clé – c'était, après plusieurs années de direction intérimaire, des centaines de milliers d'euros de créances qu'il fallait abandonner parce qu'après tant d'années, on perd ça et ça, c'est dramatique.

Aujourd'hui, on travaille avec d'autres établissements pour arriver à avoir des directeurs et des directeurs adjoints, il faut travailler à des échelles un peu plus grandes, mais je crois qu'il y a là un vrai sujet sur la formation des directeurs pour ces établissements, qui font défaut, et qui aujourd'hui, dans certains établissements, amènent à des difficultés comme celles qu'on a pu citer juste avant.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pierre MATHONIER.

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

Quelques mots, d'abord pour souscrire à tout ce qui a été dit sur les difficultés et le rôle essentiel pour le territoire de l'accueil de nos aînés, souscrire à ce qui a été dit sur l'intérim médical ou paramédical, qui est un fléau, que ce soit à l'hôpital ou dans nos EHPAD aussi. Les mercenaires qui utilisent ce dispositif mettent en difficulté, à la fois nos salariés permanents, mais aussi les finances de nos EHPAD.

Je pense que l'augmentation du prix de journée de 6 % est une mesure absolument nécessaire et je regrette, quand on a voté les 3 % – je regarde Monsieur BOUZAT, c'était en Conseil départemental de décembre – et j'avais été surpris que les charges de fonctionnement de nos EHPAD aient augmenté de 3 %. On nous avait mis un tableau avec, je pense (puisque le compte administratif n'était pas encore disponible), les budgets qui étaient évoqués. J'apprends avec surprise, mais satisfaction, que ces 3 % représentent 1,6 M€ de recette pour les EHPAD à venir. Je regrette simplement qu'on n'ait pas eu l'idée, mais je me mets dans le lot, de vouloir adapter le prix de journée puisque les EHPAD dépendent directement du prix de journée qui est facturé aux résidents. Certes, l'intervention du Conseil départemental, c'est pour le soutien, je suppose, aux aides sociales, c'est si j'ai bien compris, 20 % des résidents... Aujourd'hui, si ce n'est que 20 %, on aurait dû prendre cette décision plus tôt pour assurer la viabilité économique des établissements.

Ensuite, sur la délibération qui nous est proposée – je crois qu'il y a 42 EHPAD dans le département –, il me semble que les critères vont éliminer un certain nombre d'EHPAD qui ne peuvent pas rentrer dans ces critères-là. Je ne suis pas spécialiste des comptes des EHPAD, mais je pense que c'est plutôt les EHPAD associatifs qui vont être concernés, parce que quand c'est porté par un CCAS, quand c'est porté par l'hôpital, ces critères-là ne rentrent pas en ligne de compte. Je pense que, notamment les EHPAD portés par les CCAS, vont connaître aussi des difficultés — je ne sais pas comment était le statut de l'EHPAD de Lanobre, Un CCAS, donc je me dis que si on

veut avoir une pertinence et une efficacité dans l'aide aux EHPAD en difficulté, les critères ne sont pas pertinents pour notamment les EHPAD portés par les CCAS.

Voilà, je livre à votre réflexion ce sujet.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pour répondre à l'interrogation, les CCAS répondent aussi à ces critères-là puisqu'on a des CCAS qui ne remboursent pas l'annuité d'emprunt, par exemple, parce qu'ils n'en ont pas la capacité, celle-ci est remboursée par la Commune ou je ne sais trop quoi.

Donc on analyse tout ça. En tout cas, je vais considérer qu'à partir du moment où des établissements ont du patrimoine – il y en a dans le département qui ont du patrimoine immobilier ou foncier – il y a capacité à l'utiliser pour sécuriser l'établissement ou des réserves ou autres. C'est tous ces critères-là qui vont être étudiés.

Je rappelle qu'on se satisfait de l'intervention, mais ce n'est pas notre compétence, donc il faut que l'on reste très bordé sur notre intervention, de manière à ne pas être pris par la patrouille ou avoir des remarques du contrôle de légalité sur le sujet. L'idée n'est pas de mettre à l'index quelques établissements, ce sont simplement des critères qui sont sortis suite aux rencontres avec l'ensemble des directeurs et qui permettent de sélectionner des établissements.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Pour compléter, il ne faudra pas avoir tous les critères, mais au moins un des critères pour pouvoir bénéficier de l'aide, c'est écrit dans la délibération.

Je reviens à ce que vous disiez, Monsieur MATHONIER. Quand on a voté à 3 %, je rappelle que le taux directeur était à 1,5 %, on l'a passé à 3, ce n'était jamais arrivé, on n'avait jamais autant augmenté et là, on est contraint de le passer à 6 % au 1^{er} juillet. On l'a passé à 3 %, on était à 1,5 %, c'est un gros effort qui est fait par la Collectivité.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Et sur l'ensemble des critères, l'idée, c'est bien de s'adapter à l'ensemble des situations puisqu'on dit que c'est une « avance remboursable au maximum de 10 ans », mais on peut très bien imaginer que dans des cas particuliers, cette avance remboursable soit donnée pour 5 ans parce qu'on répond à un point particulier, on sait que l'établissement, en mettant ses mesures correctives — et là, je réponds à Jean MAGE —, il y aurait un engagement, à la fois du directeur, mais on s'aperçoit (je ne sais plus qui l'a dit, Florian MORELLE ?) qu'au niveau des directeurs, c'était difficile parfois d'avoir des nominations, mais il faudrait aussi un engagement du Président, il faut que le Président du CCAS, le Président de l'association, etc., s'engagent sur le retour à l'équilibre et surtout sur les mesures à mettre en place. Il nous semble intéressant aussi qu'il y ait des formations qui soient proposées au Président de manière à comprendre le fonctionnement, le financement des EHPAD, etc., parce que trop souvent, on s'appuie sur le directeur et on s'aperçoit des catastrophes lorsqu'il n'est plus là ou autre.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ?

L'idée étant de l'adopter là, de manière à ce que l'on puisse avoir une première salve d'EHPAD soutenus dès la Commission Permanente du mois d'avril, notamment ceux qui sont touchés par l'urgence. Les autres seront informés de manière à ce qu'ils puissent mettre en place cette augmentation de 3 % dès le 1^{er} juillet prochain.

Céline CHARRIAUD.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Ce n'est pas pour allonger les débats, mais pour dire que l'intervention proposée par le Conseil départemental est symptomatique, selon moi, d'une situation où on a la convergence de différents enjeux, sociétaux notamment, et aussi liés à la typologie de notre territoire. Il est éminemment important que le Département soit présent aux côtés de l'ensemble des acteurs pour passer ce cap en espérant qu'il y ait une écoute, une attention particulière sur ce sujet des EHPAD par les instances qui accompagnent et qui sont *supra*. On pourrait faire le parallèle avec de nombreux autres sujets. C'était ce que je voulais indiquer.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie. Sylvie LACHAIZE.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci pour ce vote à l'unanimité. C'est difficile de porter ce dossier parce que, comme le disait (et je t'en remercie) Gilles, c'est de l'humain et on est confronté tous les jours à ces difficultés humaines. Le social, je le dis souvent, ce n'est pas de l'argent, c'est de l'humain.

Donc merci. Merci aux Services, merci à Daniel BOUZAT, à Camille BORNES et à Nadège VEAU qui sont au Service « tarification » qui m'ont accompagnée dans toutes les réunions et qui sont aussi force de proposition pour trouver des solutions pour les EHPAD.

Vous pouvez compter sur moi pour, dans les prochaines semaines, travailler à la différenciation de l'offre et négocier, vous l'avez tous dit, et travailler avec l'ARS en espérant que les négociations soient porteuses de solutions aussi financières du côté de l'ARS. Je vous remercie beaucoup.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Ce rapport est adopté. Je vous propose de lever la séance, nous la reprendrons à 14 heures 45.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Monsieur le Président, ça vient d'être voté à l'unanimité, mais sans DM, ce ne sera pas applicable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Oui, mais on reprend après le déjeuner puisque nous avons encore deux rapports à voter et la Commission Permanente en suivant.

Arrêt de la séance publique à 13h.

Reprise de la séance publique à 14h50

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de bien vouloir reprendre vos places pour que nous puissions poursuivre notre session avec deux rapports. L'un concernant une décision modificative suite à l'adoption de notre accompagnement exceptionnel auprès des EHPAD, décision modificative budgétaire et l'autre concernant les énergies renouvelables.

Décision Modificative n° 1 – 2023

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de passer le rapport concernant la décision modificative n° 1-2023 qui est la suite logique de l'adoption de notre plan d'accompagnement des EHPAD. Puisque nous avons validé la création d'un fonds de 2 M€, il convient de trouver des recettes. Il vous est proposé une réduction des crédits de paiement destinés aux travaux du Pôle routier de Saint-Flour, étant précisé que ce projet est inscrit au budget en autorisation de programme et que ce redéploiement ne remet pas en cause l'avancement du projet. En juin prochain, nous aurons le Compte administratif avec l'affectation du résultat et nous réaffecterons les crédits nécessaires sur ce programme.

Il vous est proposé au chapitre 27 d'augmenter ce chapitre de 2 M€ et au chapitre 23 de le baisser de 2 M€ de manière à ce que ce soit équilibré.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au troisième rapport supplémentaire qu'il vous a été proposé d'adopter, lors de cette session. C'est le projet de Charte pour le développement de la production d'énergies renouvelables dans le Cantal. Il est en train d'être distribué, ce qui me laisse le temps de passer la parole à Gilles CHABRIER, qui s'est grandement investi dans ce rapport. Il a réuni à de multiples reprises les Commissions, la Commission de transition énergétique et autres. On a eu aussi une première présentation en Commission Permanente sur un bilan des productions énergétiques dans le Cantal. La Commission s'est réunie à plusieurs reprises. La charte qui est proposée est la finalisation des propositions de cette Commission. Mais nous devons en débattre, voire l'amender ou l'améliorer, si besoin était. Monsieur CHABRIER, on vous écoute.

Projet de charte pour le développement de la production d'énergie renouvelable dans le Cantal

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Tout d'abord, je tiens quand même à remercier ici le Président d'avoir accepté l'ouverture de cette Commission à l'ensemble des membres de l'Assemblée. C'est une Commission dite élargie. Vous comprendrez que le débat sur l'énergie renouvelable est un débat très transversal. Il était donc important d'avoir les avis de chacun. Je remercie aussi tous ceux qui se sont investis pendant ces deux ou trois rencontres. Elles ont été riches d'enseignement. Je remercie aussi les Services pour le travail fourni. On a eu beaucoup d'éléments chiffrés qui nous permettent d'avoir un petit peu le diagnostic territorial et éventuellement la projection sur les différentes directives.

Comme je vous le disais, la transition énergétique est un sujet important et transversal. Si le sujet qui nous occupe aujourd'hui est les machines de production d'énergie, la sobriété et l'efficacité sont tout aussi importantes. Le Département est déjà engagé dans cette démarche, fortement sur l'efficacité. Vous avez pu le voir dans les marchés de travaux, notamment sur les bâtiments qu'occupe aujourd'hui l'Assemblée, des marchés relativement importants qui sont à même de changer un petit peu la transition énergétique. Les travaux sur les bâtiments des

collèges, les bâtiments techniques, le déploiement des bornes électriques, le dispositif du SPPEH amènent cette réflexion et donc cette sobriété énergétique.

Le territoire cantalien affiche aujourd'hui sa volonté de s'engager dans le déploiement de ces nouvelles énergies. Tous les acteurs du département sont unanimes pour poursuivre une politique ambitieuse et novatrice en termes de déploiement des énergies renouvelables, mais aussi rigoureuse quant à la préservation de ce qui est constitutif de notre identité territoriale : nos paysages remarquables, notre agriculture d'excellence et notre bâti et bien sûr notre cadre de vie. Je rappelle, qu'au-delà des réunions des Commissions, accompagnés du Président, nous avons rencontré aussi les neuf Présidents des Communautés de communes qui ont reçu le projet de Charte que l'on porte. La rencontre fut à l'unanimité enrichissante. L'idée, c'est de travailler sur chaque type d'énergie renouvelable, qui doit être analysé avec précision et rigueur afin d'appréhender l'ensemble des externalités : le volume d'émission de CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie de ces énergies renouvelables, la capacité de stockage, les facilités de raccordement, la consommation en métaux précieux, l'impact économique local, l'impact sur les écosystèmes et enfin l'impact paysager. La présente Charte se propose d'évaluer l'impact et les bénéfices de chaque type d'énergie renouvelable à l'aune des spécificités cantaliennes. Le département du Cantal bénéficie de gisements propices qui ont contribué depuis une centaine d'années au développement des énergies renouvelables avec l'installation des premiers barrages hydroélectriques dans les années 20. De même, l'ensoleillement et les vents du Cantal sont autant d'atouts qui ont permis, dans un passé plus récent, des installations d'énergies renouvelables, photovoltaïque et éolienne. Enfin, la forêt cantalienne dispose de ressources importantes, qui, depuis des siècles, apporte de la biomasse au territoire.

Aujourd'hui, la production d'électricité d'origine renouvelable couvre plus de 56 % du total de notre consommation d'énergie finale, produits pétroliers compris. Mieux encore, le Cantal se situe au troisième rang régional en termes de puissance installée d'origine éolienne, ainsi qu'en troisième position pour la puissance installée de son parc photovoltaïque. Une petite précision : Quand on dit que l'on produit plus que l'on ne consomme, ce n'est pas tout à fait vrai. On produit plus sur de l'énergie électrique, donc on consomme moins d'énergie électrique, mais si on mélange l'énergie en règle générale, aujourd'hui, la production est de 2 048 gigawattheures, alors que l'on consomme 3 610 gigawattheures d'énergie qui est produite par rapport à l'énergie qui est consommée. La grosse consommation porte sur deux parties : le résidentiel et la mobilité et on est sur des énergies fossiles.

Le Cantal bénéficie également de richesses que sont ses paysages, son agriculture et son cadre de vie qui sont aujourd'hui des atouts à préserver. L'attractivité du département, qu'elle soit démographique, économique et agricole ou encore touristique, exige une attention de chacun à chaque instant. Une attention permanente devra donc être portée à la préservation des espaces dans le développement des projets, sans pour autant interdire les modifications de perception qui seront proposées et validées selon un cadre d'analyse prédéfini suite à une concertation élargie. Une vision globale doit être privilégiée plutôt qu'une analyse des projets au cas par cas.

Le Département souhaite partager cet engagement avec l'ensemble des acteurs en charge de l'aménagement du territoire et du développement des énergies renouvelables : l'État, les EPCI, les chambres consulaires et le SDEC, et souhaite faire évaluer ses propositions vers un consensus prenant en compte l'avis de l'ensemble des parties prenantes. Chaque territoire est déjà engagé dans cette démarche, notamment par les dispositifs TEPOS ou les PCAET. Comme vous le savez, les PCAET sont obligatoires pour les territoires de plus de 20 000 habitants. Certains territoires comme Hautes Terres Communauté, voire le Carladès, sont volontaires dans cette démarche. Donc, sur l'ensemble du territoire, des réflexions sont les mêmes.

La Commission s'est positionnée sur chaque énergie et chaque producteur d'énergie.

L'Éolien

Bien que bénéficiant de conditions naturelles favorables dans le Cantal, le projet éolien impacte fortement les paysages vallonnés du territoire. Par ailleurs, ces installations n'engendrent pas de retombées économiques suffisantes pour les territoires concernés, eu égard aux désagréments occasionnés par les éoliennes, entre autres, le bruit, la pollution visuelle éventuelle, les travaux d'installation et éventuellement les travaux d'accessibilité. Enfin, le développement de ces installations n'est pas neutre sur le plan environnemental, avec des problématiques d'accessibilité et d'extraction des métaux précieux. Aujourd'hui, sur notre territoire, nous avons 46 mâts. Quelques projets ont été validés, mais pas encore raccordés, mais le projet d'accélération national fait valoir qu'une carte nous avait été proposée, il y a un an, en gros, qui montrait un pourcentage peu probable pour l'extension des éoliennes, sachant que l'accélération de cette loi de promotion sur l'énergie renouvelable mettrait en cause cette carte et passerait de 0,3 % d'extension possible à 10 %.

Le Département n'est pas favorable aux nouvelles créations de parcs et aux extensions des parcs existants, sans pour autant s'opposer à l'évolution du parc en lui-même.

Le photovoltaïque.

Sur toiture, le gisement peut exploiter 10 % de potentiel du territoire. Attention, quand on dit « 10 % », c'est des toitures possibles. Cette solution reste pourtant la moins impactante, car utilisant des structures existantes sans consommation supplémentaire de surfaces.

Le Département est favorable à son déploiement, dans le respect des contraintes paysagères architecturales et d'urbanisme en faveur de la préservation de notre bâti. Pour aller plus loin, le Département encourage fortement son installation sur les bâtiments publics ou les couvertures de parkings, notamment pour favoriser l'autoconsommation éventuellement collective.

Le Département est également favorable à l'installation du solaire thermique dans les mêmes conditions que le photovoltaïque sur toiture.

Au sol, l'impact paysager de ces installations est réel, mais beaucoup moins important que pour les éoliennes en raison des distances maximales de visibilité beaucoup plus faibles. L'impact est donc sur l'utilisation des sols à l'échelle locale. Pour cette raison, la priorité doit être donnée aux surfaces déjà artificialisées ou anthropisées pour l'installation des projets.

Le Département est favorable sous réserve de viser prioritairement les friches.

Pour l'agrivoltaïsme, l'impact paysager de ces installations n'est pas réhibitoire. De fait, la problématique la plus sensible de l'agrivoltaïsme réside dans le raccordement de multiples initiatives individuelles qui manquent parfois de coordination. Pour les terrains à vocation agricole, les projets collectifs favorisant l'implication et l'investissement majoritaire des collectivités, des acteurs locaux et citoyens seront par conséquent privilégiés. Le Département n'exclut pas d'y participer, du développement à l'exploitation.

Le Département est favorable, sous réserve que l'activité agricole ne soit pas impactée.

Pour le développement de l'ensemble de ces projets, le ou les schémas de développement des énergies renouvelables seront les garants de l'intérêt général et s'accompagneront d'une analyse fine sur l'impact paysager afin de garantir : une perception très limitée et une densité d'installation inférieure à un seuil à définir ; l'impact sur la production agricole, afin qu'elle ne pâtisse pas de la baisse de surface qui lui est consacrée. Ces schémas pourront utilement être retranscrits dans les documents d'urbanisme. Enfin, les parcs flottants sur les plans d'eau les plus vastes du territoire peuvent utilement être envisagés sur une partie de ces plans d'eau.

Je rappelle que les documents d'urbanisme sont portés par les Communautés de communes via les SCOT, le PLUI, les PLU même pour les Communes. Le Conseil départemental n'a pas de compétence en la matière. C'est pour cette raison que l'idée, c'est de fédérer un petit peu les territoires pour avoir une même vision globale.

Pour l'hydroélectricité, outre un excellent bilan carbone, est une énergie renouvelable stratégique pour notre département et pour le pays entier. C'est, en effet, cette énergie qui assure l'essentiel de la production électrique française lors des pics de consommation grâce à son stockage facile. Si des interrogations légitimes existent sur les conséquences à long terme du manque d'eau pour ces installations, l'unique inconvénient de ces technologies réside dans la perturbation des écosystèmes, heureusement très limitée géographiquement. Pour ces raisons, le Département incitera les concessionnaires à moderniser les installations et à maximiser la production sur les grands barrages bordant le Cantal tout en prenant en compte l'ensemble des enjeux autour de la ressource en eau, qu'ils soient paysagers, environnementaux ou touristiques.

La position du Département reste favorable. Il interviendra également auprès de l'État pour que la question de la mise en concurrence des concessions soit rapidement résolue.

Pour les microcentrales hydrauliques, le Département est favorable à l'installation de microcentrales dès lors que la ressource en eau est préservée, que la continuité écologique est assurée et que les impacts sur le milieu aquatique et les activités sont limités. Les conflits d'usage devront être évités et chaque projet devra faire l'objet d'une étude détaillée quant à son implantation.

Le Département est favorable sous réserve que les impacts sur le milieu aquatique soient limités.

Sur la méthanisation, compte tenu de son impact faible sur le paysage et la biodiversité, le Département est favorable au développement de la méthanisation, à condition que les projets (prioritairement sur les sièges d'exploitation dans une zone prévue à cet effet dans les documents d'urbanisme) puissent être mis en œuvre sans générer de concurrence sur l'alimentation, où aucune culture dédiée n'est exploitée, où la biomasse est uniquement issue de résidus de culture et effluents d'élevage, où le dimensionnement est localement accepté et adapté à son insertion dans le tissu agricole. Le Département serait favorable à leur installation.

Sur le bois-énergie, le développement du bois-énergie doit s'inscrire dans une gestion globale et qualitative de la filière afin de garantir la durabilité des bois et de prendre en considération tous les acteurs et tous les modes de valorisation. Le Département privilégiera les circuits courts permettant d'exploiter la filière localement et qui seront associés à une mise en valeur du bois d'œuvre. Les projets collectifs sont à privilégier.

Le turbinage. La topographie de notre département facilite l'installation de turbines en sortie de réservoir. Le Département est favorable à ces projets intéressants, notamment pour développer l'autoconsommation. La MAGE est en cours d'étude pour mettre en œuvre et voir un petit peu la faisabilité de ces différents projets. En l'occurrence, l'expérience de la Commune de Condat pourra être un petit peu motrice dans cette réflexion.

En conclusion, l'émergence des projets d'énergies renouvelables, qu'ils soient spontanés ou programmés dans des projets de territoire, nécessite une attention particulière de la part des acteurs publics afin qu'ils soient développés dans une approche globale et éviter de subir un développement anarchique. Ces projets co-construits permettront non seulement de faire tendre les territoires vers la neutralité Carbone et contribuer à l'effort de solidarité nationale, mais également de créer la richesse locale tant par l'intervention des entreprises cantaliennes que via les retombées économiques qu'ils généreront. Afin de faciliter cette approche collective, le Département s'engage à étudier la mise en place d'une structure d'investissement public pouvant faciliter le développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergie renouvelable pour en faire bénéficier tous les Cantaliens. Au-delà de cette stratégie de développement des énergies renouvelables, la politique publique relative à la transition énergétique que nous appelons de nos vœux doit se fonder sur un second pilier, celui des économies d'énergie. La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.

Voilà la proposition de charte qui vous est faite suite aux différentes réunions de la Commission au cours desquelles on a travaillé. C'est aussi une proposition qui a été présentée aux Présidents de Communautés de communes et qui au premier abord a suscité quelques questionnements, mais plutôt un avis favorable sur lequel il va falloir travailler tout au long de l'année 2023, sachant que les différents calendriers des décrets européens et des décrets

nationaux retombent un petit peu sur le SRADDET qui sera validé en 2024 et qui verra éventuellement une évolution des SCOT deux ans après, soit en 2026 pour l'évolution des SCOT et en 2028 évolution des PLUI.

La proposition, c'est de s'inscrire dans cette dynamique pour avoir un tir collectif sur un positionnement sur le territoire du Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation complète qui a réussi à poser les enjeux et, allais-je dire, le bilan, parce que ce bilan est quand même important. En propos liminaires, mais vous l'avez répété, Gilles CHABRIER, la production en énergie renouvelable du Cantal, c'est 56 % de notre consommation, toutes énergies confondues, y compris l'énergie carbonée. Imaginez qu'au niveau régional nous ne sommes qu'à 25 %, donc de 56 % à 25 %, nous faisons plus que deux fois mieux et nous ne sommes qu'à 23 % au niveau national. Donc, permettez-moi aujourd'hui de me satisfaire de ce niveau de production d'énergies renouvelables dans le département du Cantal. Ceci dit, l'Assemblée Nationale a contribué à améliorer un texte visant à accélérer la production d'énergies renouvelables. Même si nous avons de l'avance, je crois qu'aujourd'hui la volonté du Département, c'est de se dire : « On doit y aller. » C'est une obligation d'accélérer celle-ci, mais celle-ci ne doit pas être anarchique. Elle doit prendre en compte, comme je le disais, les éléments qui font l'image du Cantal, à la fois ses paysages et son agriculture.

Je voulais remercier le Vice-Président de la Commission en charge de l'environnement et des énergies renouvelables d'avoir conduit un travail important et intense au cours de ces derniers mois pour nous proposer cette charte. L'idée, c'est de pouvoir la partager et d'avoir l'assentiment de l'ensemble des territoires du Cantal, même, si comme il l'a dit, nous n'avons pas de compétences. Il n'y a pas de valeur juridique derrière, mais il me semble que c'est important, parce que ça donne véritablement un axe et une orientation politique pour le Département.

Maintenant, il convient d'ouvrir le débat sur ce sujet-là. Donc, j'enregistre les prises de parole : Céline CHARRIAUD, Jean MAGE.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à saluer cette initiative, votre initiative, Monsieur le Président, celle du Vice-Président, d'avoir proposé à l'Assemblée une position collective, commune, concertée sur ce sujet, qui est éminemment d'actualité. Pourquoi c'est important ? Vous l'avez souligné, parce qu'il est absolument nécessaire de prendre part à l'accélération de la production des énergies renouvelables sur le territoire.

Toutefois, le Conseil départemental n'a pas de compétence propre en la matière. Vous l'avez signalé. Gilles l'a rappelé, c'est au niveau des documents d'urbanisme que les choses sont « cadrantes ». Mais on observe quand même, notamment à travers les évolutions législatives récentes, mais peut-être que nos Députés pourront-ils nous en dire un mot, sous couvert de l'accélération et de l'absolue nécessité de produire plus d'énergies renouvelables, il y a une certaine tentative à vouloir, en tout cas c'est mon interprétation, de contourner ces documents de planification que sont les PLU, les PLUI, les SCOT. Ces documents de concertation locaux qui tiennent compte de la réalité que Gilles a rappelée, de notre territoire, à savoir le niveau déjà fort par rapport à d'autres territoires que ce soit au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou même au niveau national, le Cantal est déjà fortement partie prenante des énergies renouvelables. Il est déjà un acteur de premier plan. Ramené à son activité et à ses habitants, aujourd'hui, il est important de pouvoir affirmer qu'on est en position de vouloir choisir ce qui serait développé aujourd'hui en matière d'énergie renouvelable et non les subir, comme cela a pu être le cas, en tout cas c'est comme ça qu'a posteriori on le comprend, notamment pour le déploiement de l'éolien. Pour moi, il est éminemment important que le Département se positionne, parce que ça envoie un signal fort sur la façon dont on souhaite que ces énergies renouvelables se développent sur notre département. Actuellement, sur les territoires

qui construisent les plans Climat-Air-Énergie territoriaux, on vit un discours qui consiste à dire : « Vous avez un potentiel extraordinaire sur le Cantal. Il y a du vent, il y a du soleil. La topographie - vous l'avez souligné – pour certaines énergies est très favorable. » Cela laisse à penser que parce qu'il y a ce potentiel extraordinaire, de toute façon c'est ici qu'il faut faire, demain, indépendamment de ce qu'on a déjà. Donc, pour moi, il y a un risque majeur. Il y a des choses qui ne sont pas négociables. Gilles l'a rappelé aussi, Monsieur le Président, vous l'avez indiqué, Bruno, tu l'as indiqué, par rapport à nos paysages et surtout par rapport à notre économie et à notre activité agricole, c'est vraiment un sujet qui doit être très clair sur ce que l'on souhaite demain pour qu'il n'y ait pas d'effets d'opportunités individuelles et financières qui auraient des impacts désastreux, notamment pour l'attractivité du Cantal. Je tiens à souligner vraiment cette initiative. Je m'associe pleinement à tout ce qui a été indiqué sur la position du Conseil départemental. Je suis élue sur l'est du Cantal et ça reprend des éléments du SCOT Est Cantal et c'est même plus restrictif en matière d'éolien. Sur le SCOT, actuellement, les extensions de parcs éoliens sont possibles. En tout cas, ça rentre pleinement dans des objectifs où il faut, je pense, aujourd'hui, affirmer haut et fort le développement des énergies renouvelables que l'on souhaite sur ce territoire et non pas celui que l'on veut nous imposer. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette prise de parole. Maintenant, c'est à Jean MAGE. Si d'autres veulent prendre la parole, je les enregistre. Jean MAGE, on vous écoute.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. C'est juste pour faire un petit peu l'intéressant que je prends la parole, donc, ça n'aura pas d'influence sur les débats de cette Assemblée. Je ne veux surtout pas introduire un débat sur les énergies renouvelables, mais je veux attirer votre attention aux uns et aux autres sur les décisions qui sont prises. J'ai en mémoire une séance d'il y a une dizaine d'années où j'étais à la place de Jean-Yves BONY et où il était question de continuité écologique. J'étais un des seuls à m'être opposé à une décision telle que celle-ci, parce qu'elle a des conséquences, qu'à l'époque on n'imaginait pas, et que maintenant vous allez découvrir. Je me rends compte qu'on est favorable aux microcentrales hydroélectriques sur les rivières. Sans interrompre la continuité écologique, je ne sais pas comment on va faire. Ça, c'est ma première observation.

La deuxième : Gilles CHABRIER a eu la gentillesse de citer la Commune de Condat en exemple. Je vais vous demander d'enlever sur votre motion le fait qu'il faut turbiner de l'eau à la sortie du réservoir, parce que là, vous ne trouverez personne qui va le faire. C'est à l'entrée des réservoirs qu'il faut turbiner, où on bénéficie de la chute, mais pas à la sortie. Donc ça, déjà, il faut le changer.

Après, je ne rentrerai pas dans le débat des énergies renouvelables. Je sais que tout est plié, mais voilà, faisons attention à ce que l'on écrit, à ce que l'on dit, parce que l'on se rend compte après qu'il y a des conséquences. Même si pour l'instant, ça paraît vertueux et favorable pour le département du Cantal, vous allez voir, s'il y a des gens qui veulent construire des microcentrales sur des rivières, ils vont se heurter à l'argument de la continuité écologique qui va être interrompue. On fait sauter tout de suite de petits barrages de moulins. On ne peut pas installer une microcentrale s'il n'y a pas une réserve d'eau. Pour avoir une réserve d'eau, à mon avis, il faudra interrompre la continuité écologique. Donc, faisons bien attention à ce que l'objectif poursuivi corresponde bien à ce que l'on souhaite. Je voulais simplement faire ces remarques. C'est tout.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur MAGE. Sachez qu'en termes d'impact, la cohérence de la réflexion, nous l'avons. Étant aménageur au niveau du département, c'est une des premières missions, parce que nous avons le réseau routier départemental à prendre en charge. Forcément, dès l'instant que l'on fait des routes, dès l'instant que l'on aménage les contournements ou autres, on parlait ce matin du contournement d'Aurillac, on impacte un environnement, on

impacte des conditions d'exploitation, on impacte des conditions de propriété et on les assume pleinement jusqu'au bout. Donc, on sait ce qu'il en est lorsque l'on prend une décision sur la validation d'un projet ou autre. On assume totalement pour l'intérêt collectif, parce que c'est ce que l'on recherche, l'impact des projets réalisés.

D'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ? Stéphane FRECHOU. Ensuite, Philippe FABRE. Si d'autres veulent prendre la parole qu'ils se signalent. Stéphane FRECHOU, on vous écoute.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Excellente initiative que de proposer une charte, dont le préambule est de participer à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Je ne vais pas vous refaire le couplet sur le rapport du GIEC qui est tombé ces derniers jours, sur la décision qui a été prise au Parlement européen, cette semaine, nous imposant de multiplier par deux la production d'EnR d'ici 2030, c'est-à-dire demain, ni les schémas régionaux du SRADDET, qui nous imposent de multiplier par cinq les EnR sur la durée prévue par le schéma. Nous avons des territoires qui sont différents, avec des impacts différents, avec des stratégies et des ambitions différentes. Monsieur CHABRIER l'a dit, certains ont l'ambition TEPOS, d'autres, pas. Je rappellerai que l'ambition TEPOS impose d'être Territoire à énergie positive, ce qui veut dire produire massivement des EnR. Cela ne peut pas être déclamé si après, il est mis des bâtons dans les roues des projets qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Ceci étant dit, j'ai une réserve sur la façon dont est rédigée la charte concernant l'éolien. Il est faux de dire qu'il y a des problèmes environnementaux liés à l'extraction des minerais pour l'éolien terrestre. Les terres rares, ce n'est que pour l'éolien maritime. En ce qui concerne l'éolien terrestre, ça n'impacte que les batteries et les véhicules, mais plus les éoliennes de la génération actuelle. Donc, il faudrait peut-être réviser le texte. Je rappellerai que pour quelques milliers de tonnes de terres rares extraites, à production énergétique équivalente en charbon, ce sont des milliards de tonnes qui sont extraits. Donc, le bénéfice environnemental pèse en faveur de ces extractions. Il faut faire attention à la façon dont on présente les choses.

Le souci que nous avons avec l'éolien, c'est qu'il est rudement efficace. Une éolienne, c'est cinq hectares de panneaux photovoltaïques. Donc, c'est efficace. C'est moins alternatif que le nucléaire aujourd'hui. Je vous rappelle que le nucléaire, c'est à l'arrêt plusieurs mois par an pour des raisons de sécurité. On ne peut pas considérer aujourd'hui cette énergie-là comme étant continue. Les investissements qui sont faits ne trouveront leurs fruits, s'ils les trouvent, qu'en 2040. Or, l'électrification, du parc automobile notamment, nous impose dès aujourd'hui de multiplier les sources de production.

Je rappellerai aussi, en ce qui concerne le TEPOS, que les grands barrages dont nous bénéficions sur leur territoire ne sont pas considérés comme une énergie locale. C'est une énergie nationale, qui n'est donc pas comptabilisée dans le pourcentage de production d'EnR locales. Pour atteindre nos objectifs, il nous faut évidemment trouver d'autres moyens. Le vrai souci que nous avons avec l'éolien, c'est celui de l'acceptabilité des populations. Je suis d'accord avec cette Assemblée, on ne fait pas de projet contre les populations, c'est évident. Néanmoins, si un projet est porté par un collectif citoyen, par exemple, ce qui se fait dans l'Allier avec Combrailles Durables, je ne vois pas pourquoi une charte nous dirait : « Pas de nouveau projet, pas de nouvelle extension. » Si un projet a trouvé une acceptabilité sur son territoire pour étendre un parc déjà existant, je ne vois pas en quoi nous nous permettrions de dire : « Ce n'est pas opportun. » La modification que je vous proposerai, c'est : « Le Département n'est pas favorable aux nouvelles créations de parcs et aux extensions qui n'auraient pas obtenu l'acceptation des riverains. »

En ce qui concerne l'activité agricole et l'agrivoltaïsme, nous sommes évidemment favorables, comme vous, à ce que ça puisse émerger et que les projets puissent être portés, mais il est très flou de dire : « Il ne faut pas qu'il y ait d'impact sur l'agriculture. » Nous, ce que l'on dit, c'est qu'il faut qu'il y ait un maintien d'une activité agricole. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Évidemment, il y a impact. Et on peut trouver plein d'arguments, derrière, pour dire : « On ne fait pas. » S'il y a maintien d'une activité agricole sur la parcelle, je ne vois pas pourquoi nous

émettrions un avis défavorable. Voilà les réserves que nous aurons et les propositions d'amendements que nous ferons.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Philippe FABRE et Jean-Yves BONY ensuite.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Juste quelques mots pour saluer le travail de Gilles CHABRIER et des Services sur cette analyse de la situation énergétique sur notre département. Bien sûr, vous imaginez que le Président du Grand Site du Puy Mary est attaché à tous ces sujets. Je regarde bien sûr ma collègue et amie, Céline CHARRIAUD, qui a pour projet, comme nous l'avons tous, de viser aussi ce label Grand Site pour ces belles gorges de la Truyère avec le viaduc de Garabit, bien sûr, et également, comme c'est le cas, à Conques avec nos amis de la Châtaigneraie. Tout cela m'invite à dire que cette charte me paraît tout à fait adaptée aux problématiques que nous avons sur notre territoire. Je continue à penser, même si comme nous l'indique notre collègue, Stéphane FRECHOU, les barrages ne sont pas considérés comme une donnée départementale, mais bien nationale, que le Département du Cantal a fait beaucoup pour les énergies propres à travers ces barrages. Je suis heureux d'avoir appris, à l'éclairage du travail de Gilles CHABRIER, que le département du Cantal était presque sur le podium en termes d'aménagement éolien. Même si, bien sûr, nous n'avons pas le crayon, et cela ne mérite peut-être même pas un vote, parce qu'après tout, c'est juste un échange nécessaire et indispensable à nos projets sur le mix énergétique que l'on souhaite. Vous imaginez bien qu'à la fois je souscris à cette charte et que je félicite Gilles et les Services. J'invite tout le monde à garder raison, parce que parfois, il me semble que la motivation pour l'éolien est plus souvent économique qu'énergétique. Je le dis souvent, notre territoire n'est pas à vendre, en tout cas celui dont j'ai la responsabilité. En tout cas, je souscris à cette intention, qui me paraît être marquée du sceau du bon sens. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Jean-Yves BONY, Didier ACHALME. D'autres demandes de prise de parole ? Je les enregistre. Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

À mon tour de remercier Gilles et tous ceux qui ont travaillé avec lui. Je voudrais simplement rappeler que c'est vraiment le point de vue du Conseil départemental et qu'il y a bien une loi qui va encadrer tout cela, une loi qui a été votée il n'y a pas si longtemps sur l'accélération des énergies renouvelables. Personnellement, je ne l'ai pas votée, je crois que Vincent non plus si je ne m'abuse, pour diverses raisons que l'on retrouve d'ailleurs ici.

La première raison, Céline l'a très bien exprimé, c'est : « *Je ne veux pas que l'on subisse.* » D'autre part, beaucoup l'ont rappelé aussi, on a déjà beaucoup donné, puisqu'on est sur le podium. Vous l'avez dit. Gilles l'a dit. Philippe vient de le dire. Ça me semble important de prendre cela en considération. Vous l'avez tous dit, on a des paysages à défendre. C'est notre atout. Un atout touristique aussi. Il faudrait peut-être que l'on pense à en mettre quelques-unes sur la Côte d'Azur. On n'en voit pas beaucoup fleurir.

Pour revenir dans le détail, l'éolien me fait souci, notamment sur le renouvellement. Les éoliennes montent de plus en plus haut. Les blocs de béton grossissent de plus en plus. On ne peut pas se resserrer des blocs de béton existants, pour la plupart. Donc, c'est un souci quand même. On laisse des blocs de béton dans la terre. Même si on nous dit qu'on va les enlever, je ne vois pas comment on va faire. Donc, tout ça pose question. Sur ces mêmes éoliennes, j'avais porté des amendements. Vincent aussi. On peut aujourd'hui, dans la loi, installer des éoliennes sur le Parc des Volcans, même si ce n'est pas notre souhait. Tout cela m'a fait voter contre.

D'autre part, c'est un vœu pieux aussi que tous les riverains, les élus soient concertés. Ce n'est pas dans la loi. Ici, c'est notre souhait.

Sur les panneaux photovoltaïques, globalement, je suis plutôt pour, mais on a dévoyé un petit peu le truc. L'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ? C'est que dès que les animaux peuvent aller paître dessous, c'est bon. On a trouvé des formules de nouveaux panneaux. Les animaux peuvent aller dessous. Est-ce que ça reste toujours de l'agriculture ? Je vous pose la question.

Sur les méthaniseurs, là aussi, j'ai quelques doutes vu la petite expérience que j'ai. Je pense que des méthaniseurs individuels pour deux ou trois exploitations, c'est plutôt bien. Mais dès qu'on commence à grossir ces méthaniseurs, ce sont des kilomètres parcourus par les tracteurs, les camions, etc. Pour faire le bilan carbone, c'est un peu compliqué. Sans compter qu'en été, vous le savez, les vaches font très peu de fumier. On a recours à des produits de substitution, qui sont de la paille, qui n'arrive pas du Cantal pour la plupart. Donc voilà, il y a quand même pas mal de questions même sur la méthanisation. Et bien sûr, la grande question, c'est les terres agricoles. J'ai eu un collègue la semaine dernière qui me disait que maintenant ça fleurissait un peu partout dans son département, qu'on avait des blés immatures, qu'on avait des maïs qui allaient dans les méthaniseurs. Que c'était beaucoup plus payant d'alimenter le méthaniseur que d'alimenter l'assiette des Français. Tout cela fait que je suis assez sceptique.

Sur les microcentrales aussi. Je pense qu'il n'y aura plus d'autorisation sur les microcentrales. Ne rêvons pas. Tu l'as dit, c'est terminé. C'est aussi un vœu qui reste pieux. C'est bien d'avoir dit qu'on le souhaitait. Voilà un petit peu ce qui m'a amené à voter contre cette accélération. On doit aller vite pour donner une copie à l'Europe, pour montrer patte blanche, comme sur le dossier des retraites. Donc, accélérons, mais pas n'importe comment. Voilà. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Didier ACHALME et ensuite Vincent DESCŒUR. D'autres demandes de prise de paroles ensuite ?

M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1

Merci, Président. Je vais être un peu iconoclaste et provocateur. J'y vois au contraire une formidable opportunité. Opportunité, parce qu'on lit dans les journaux récemment qu'un agriculteur sur deux n'arrive pas à dégager un SMIC. C'est textuel. Un agriculteur sur deux va disparaître dans 20 ans. Donc, des terres agricoles, il y en aura. Elles vont peut-être être prises sous forme de syndicats, voire d'actionnaires, etc. Enfin, il y aura bien sûr des substitutions, mais moi je me mets à la place de l'agriculteur qui peut gagner un peu mieux sa vie avec un champ photovoltaïque. En quoi sommes-nous légitimes pour interdire à un agriculteur de gagner un peu mieux sa vie ? C'est une vraie préoccupation. Je ne dis pas qu'il faut consommer de la bonne terre agricole, bien entendu. Il faut conserver cette vocation agricole. Mais habitant à Massiac ayant des vallées profondes et revenant à Aurillac pratiquement deux ou trois fois par semaine, le nombre de terres qui sont laissées en usine à genêts me surprend toujours et je me dis que franchement, il y aurait de la place pour mettre des panneaux photovoltaïques au sol, en agrivoltaïsme ou pas, peu importe. En tout cas, il faut saisir cette transition énergétique et surtout améliorer les conditions de vie de certains de nos amis paysans.

Sur le reste, je n'ai pas de commentaire à faire. Sur les éoliennes, je suis d'accord. Sur les microcentrales électriques, en tant que Président du SIGAL, j'émettrai un avis très réservé. Je ne vois pas pourquoi, là aussi, on parle de continuité écologique, on sait faire des échelles à poissons, on sait faire circuler du poisson en dehors de la microcentrale, pourquoi interdirions-nous ce genre de chose, franchement ? Où est notre légitimité pour interdire à des gens de mieux gagner leur vie sur le Cantal ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Vice-Président pour votre intervention et votre point de vue. L'idée n'est pas d'interdire quoi que ce soit. L'idée est de donner une orientation politique. J'en suis maintenant dans ma liste à Vincent DESCOEUR, Gilles COMBELLE, Gilles CHABRIER. Je vois Christophe VIDAL. Vincent DESCOEUR, on vous écoute.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. D'abord, c'est un échange intéressant. Il faut remercier notre collègue Gilles CHABRIER d'avoir conduit ce travail de réflexion. C'est un sujet qui mérite que l'on échange et que l'on ait des débats dépassionnés. Je pense pour le coup qu'il est normal que l'on puisse, en qualité d'élus départementaux, livrer notre vision de ce que l'on imagine être utile pour notre département, utile et/ou acceptable.

Bien sûr, comme l'a fait notre collègue Jean-Yves BONY, je me permettrai de rappeler qu'au-dessus de tout ça et de cette réflexion, il y a la loi. Une loi qui visait très clairement, mais c'était tout à fait conforme aux textes, à s'assurer de l'accélération du déploiement des EnR, quelle que soit leur forme. Simplement, sans rentrer dans le détail, pour rappeler qu'un point notamment nous a posé problème, je parle au nom de mon collègue Jean-Yves BONY, qu'était la raison impérative d'intérêt public majeur. C'est-à-dire l'idée selon laquelle la nécessité d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables exonérerait les installations d'un certain nombre de contraintes qui s'imposent aujourd'hui à d'autres projets. Je pense notamment à notre projet routier ou à d'autres projets importants que peuvent porter les collectivités. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes, puisque ça veut dire très clairement, je sais qu'ici, dans cette enceinte, il y en a qui y sont sensibles, que ça pourrait exonérer d'un certain nombre de procédures, notamment en termes de protection de la biodiversité. Dans le débat, il y a eu des échanges, qui sont importants et qui intéressent les élus que vous êtes. Il y avait l'idée, à un moment, de laisser à penser que les élus locaux municipaux, les Maires en l'occurrence, des Communes concernées et des Communes limitrophes, quel que soit le projet, pouvaient émettre des avis qui soient entendus. D'où la notion, que nous avons défendue, d'avis conforme, qui a été retoqué. C'est-à-dire qu'en gros, je veux bien que l'on nous dise que tout cela va être concerté, mais en un mot comme en cent, l'avis du Maire ne primera pas. Et puis, ce qu'a retenu le Sénat, c'est l'idée que tout cela finisse dans les documents d'urbanisme. Ce qui peut effectivement, vu de l'extérieur, être une manière de considérer que les élus pourront définir, dans leur territoire, quels seront les projets qui pourraient être votre retenus et dans quelle partie de leur territoire. Au bémol près que nous avons une vraie interrogation sur ce qui allait pouvoir se passer entre le moment où l'on débat de la loi, où elle est promulguée et le moment où il y a réellement une prise en compte dans les documents d'urbanisme. Il faut tout de même être conscient de l'environnement dans lequel on évolue. Au-delà de ce débat que nous avons eu à l'Assemblée et du vote de cette loi, la Ministre nous a confirmé que les Préfets de chacun des départements étaient invités à faire remonter aussi régulièrement que possible l'état d'avancement des dossiers de déploiement, qu'il s'agisse de l'éolien ou d'autres dossiers et de rendre compte des difficultés qu'ils pouvaient rencontrer. Cela veut dire que ce débat est intéressant, Gilles, parce qu'en réalité, dans les mois et les deux ou trois ans qui viennent, avant même qu'on ait imaginé pouvoir intégrer quoi que ce soit dans nos documents d'urbanisme, je pense qu'il va y avoir une accélération du nombre de projets qui vont fleurir. C'est l'objet de la loi. Elle a été votée. Elle s'impose à nous, bien sûr. Mais il va y avoir un vrai sujet.

Je ne vais pas en rajouter beaucoup plus. Ce que je voudrais dire, c'est qu'il est intéressant, me semble-t-il, que l'on puisse donner notre vision. Je ne suis pas identifié comme étant un fan de l'éolien et je comprends en même temps qu'il y en ait d'autres qui ont des positions différentes. Ce que je voulais dire tout de même en écho à ce qu'a dit notre collègue, Stéphane FRECHOU, mais ça n'a rien de conflictuel, c'est qu'au-delà de l'acceptabilité, qui est un vrai sujet, il a tout à fait raison et c'est un sujet dont on ne peut pas s'affranchir, il y a aussi la question du regard que l'on peut porter sur l'intérêt en termes de respect des paysages. On est quand même élus d'un département dont les paysages sont un véritable atout et surtout dans une démarche d'attractivité. Donc, je pense qu'il y a de la place pour un débat sur l'intérêt ou non d'implanter des éoliennes dans tel ou tel site. On a eu des débats très intéressants à l'Assemblée. J'avais relayé une demande des Grands Sites de France qui consistait à imaginer que la Dune du Pilat, le Puy Mary et d'autres, ou le Cirque de Gavarnie puissent être exemptés, par exemple, d'installations éoliennes. Nous n'avons pas obtenu gain de cause. La Ministre, un peu rapidement, nous a dit qu'ils étaient déjà protégés, ce qui ne correspond à aucune réalité. Tout ça, c'est des vrais sujets. Ce n'est

peut-être pas à nous d'en décider, mais tout de même. Je pense que cette charte a le mérite de rechercher un équilibre. J'entends ce qui se dit. Peut-être peut-elle être amendée. La loi s'impose à nous, mais je crois que si on ne s'empare pas de ce sujet, on pourrait être suspect de ne pas s'y intéresser et quelque part de donner le feu vert à tous les projets, quelle que soit la motivation de ces projets. Je l'ai dit et je le redis au risque de ne pas recueillir un assentiment unanime, je considère que d'abord, nous avons sur la question de l'éolien une contribution départementale et cette réflexion l'a parfaitement démontré qui est déjà bien au-delà d'un certain nombre d'autres territoires voisins. Je pense que, par contre, nous avons un patrimoine paysager et architectural qui mérite que l'on ne s'empresse pas ou que l'on prenne le temps de réfléchir à l'intérêt que nous aurions de multiplier les projets. Puisque cette loi, si je peux me le permettre, du fait de la raison impérative d'intérêt public majeur, n'interdit pas, de mon point de vue, le développement anarchique de l'éolien.

Ensuite, globalement, j'aimerais que vous reteniez au moins ça, à titre personnel, je pense que c'est intéressant que l'on en débattenne aussi, parce que l'on doit prendre notre part dans le développement des EnR. Aujourd'hui, pour diverses raisons, j'ai l'honneur de faire partie de la Commission d'enquête à l'Assemblée qui s'intéresse aux raisons de la perte de notre souveraineté énergétique et on pourrait longuement parler du nucléaire, mais la démonstration est faite que des années d'errance et de priorités données à des arrangements électoraux nous valent d'avoir une filière en déshérence complète et d'avoir perdu la compétence qui était la nôtre, et pour nos concitoyens, plus inquiétant, la capacité qui était la nôtre de produire de l'énergie décarbonée et pas chère. Je referme cette parenthèse.

Il y a quand même un vrai sujet aujourd'hui. Le parc nucléaire a besoin d'être revisité. Comme l'a d'ailleurs indiqué le Président, il y a besoin de nouvelles générations d'EPR, mais la réalité est que dans le délai, on aura besoin de développer les énergies renouvelables. Je pense qu'il faut que l'on prenne notre contribution. J'ai toujours dit que j'étais plutôt favorable au photovoltaïque. En plus, dans notre département, ça rime avec ensoleillement ce qui permet de corriger quelques idées reçues et trop ancrées mais qui sont tout à fait fausses. Sur la question du photovoltaïque, bien sûr il faut développer et multiplier les initiatives sur les toitures, les bâtiments, les friches, mais je pense que l'on ne pourra pas s'exempter d'une réflexion plus large sur les champs photovoltaïques. J'entends et je partage la question de la cohabitation avec l'activité agricole, c'est très important, mais je pense qu'on ne peut pas et redouter le développement de l'éolien et freiner celui du photovoltaïque. Je pense que l'on se doit de prendre notre part. L'hydroélectricité, c'est un de nos acquis, y compris dans la forme qu'a défendue Jean MAGE et qui a fait ses preuves. Je pense que sur le photovoltaïque, il faut que l'on soit capable d'imaginer comment on peut jouer notre rôle et prendre toute la place qui doit être la nôtre. Mais je trouve que c'est bien que l'on ait ce débat. À la limite, allais-je dire, une charte, c'est fait pour être amendé. Cette charte, peut-être que dans 12 mois, il faudra qu'on la relise. J'avoue que je redoute l'usage que vont faire les pouvoirs publics de la loi qui a été adoptée au Parlement. Il n'est pas exclu que dans 12 ou 18 mois, on ait quatre projets éoliens et 11 projets photovoltaïques sur le territoire qui interpellent. Donc, je trouve que c'est bien que l'on ait cette réflexion, que l'on considère que l'on affiche le plus unanimement possible les bases de ce que l'on jugerait acceptable. Après, il faut être capable de dire que tout ça doit pouvoir se débattre de manière dépassionnée. On peut amender, mais l'idée selon laquelle on n'aurait pas jeté un regard sur ce que veulent faire les uns ou les autres, n'est pas complètement vraie. Parce qu'on a quand même une espèce d'obligation à faire en sorte qu'au lendemain du déploiement de ces énergies renouvelables, le territoire ressemble à ce que l'on veut en faire, surtout dans un département qui prône l'attractivité.

Mais, j'en termine. Tout ça pour dire que c'est plutôt bienvenu, parce que l'on va avoir l'accélération, la loi a validé l'accélération, donc à n'en pas douter, dans les Préfectures et Sous-Préfectures, tous les dossiers qui étaient en attente vont peut-être se réactiver, c'est logique, c'est la conséquence directe. J'ose espérer à titre personnel que l'on ne parle pas beaucoup d'éoliennes sur les plateaux ou dans la covisibilité du château de Pesteils, mais on en reparlera dans quelques mois. Tout cela va être réactualisé. Je crois que c'est bien que l'on fasse entendre notre

voix, notre position. Encore une fois, tous les points de vue sont respectables. Je crois que l'on doit avoir en tête l'idée de ne pas être absent, parce que ce serait une erreur. On aura besoin du renouvelable. Ce n'est peut-être pas ce qui va permettre à 35 millions de véhicules de fonctionner à l'électricité. Ça, on en reparlera aussi, mais on a besoin d'énergie renouvelable et on a sûrement besoin de faire en sorte a minima que son développement sur notre territoire corresponde à l'idée que l'on se fait et ne soit pas anarchique. Merci pour le travail et puis bon courage, parce que de toute évidence, il faudra la réviser en fonction des événements.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Monsieur le Député, pour votre vision sur ce dossier. Maintenant, j'en suis à Gilles COMBELLE. Puis, Christophe VIDAL. Si d'autres veulent prendre la parole qu'ils se signalent.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Président. Vincent DESCŒUR a bien, me semble-t-il, balayé tout un champ d'arguments et de remarques très pertinents. Merci aussi à Gilles d'avoir engagé cette réflexion et organisé ces ateliers qui effectivement étaient ouverts à tous les élus et c'est très bien comme ça. Dans l'acceptabilité de ce genre de dossier, il y a aussi beaucoup de subjectif : c'est beau, ce n'est pas beau. Il y a ce genre de débat ou d'idée qui traverse notre esprit et aussi les problèmes d'acceptabilité sociétale de ce genre de projet.

Sur l'argument selon lequel « on est déjà contributeur d'une façon relativement importante par rapport à nos territoires », c'est un argument que l'on peut prendre en compte, mais à titre personnel, si quelque chose est important, pourquoi ne pas en faire plus ? Pour moi, ce n'est pas un argument. Ce que je me dis, c'est : qu'est-ce qu'on a comme richesse sur notre département ? Et comment on se projette dans quelques années ?

À titre personnel, encore une fois, je me dis que l'atout d'un département comme le nôtre, dans une société très tourmentée qui est la nôtre, est d'être un territoire apaisé, un territoire où les paysages, l'environnement, la sécurité... on parle d'évolution climatique, on a encore la chance d'être dans des territoires où c'est encore supportable. Ça va peut-être évoluer, mais c'est encore supportable. On n'a pas de grosses richesses. On n'a pas des capacités de développement économique énormes. Géographiquement, il faut dire ce qu'il en est, on est un petit peu enclavé quand même. Je crois que demain, les gens viendront sur notre territoire, parce qu'il y a un cadre de vie, parce que l'on est bien, parce que tout ça, l'environnement, la sécurité, ... Il faut le préserver, il ne faut pas banaliser nos paysages. Je crois qu'aujourd'hui, c'est peut-être une banalité que de dire ça, mais je pense que c'est un atout pour notre département. Je suis assez d'accord avec ce que nous proposons. On préserve un petit peu notre environnement. Après, chacun peut avoir des positions plus ou moins affirmées sur chacune des thématiques.

Quelques remarques. Sur l'éolien si on dit qu'il y a un impact sur les métaux précieux, on peut le dire aussi sur le photovoltaïque. Voilà un peu ma position et mon point de vue. Comme le disait Vincent, la position qui est la mienne aujourd'hui, je ne sais pas, dans deux ans, dans trois ans, cette charte est faite pour évoluer en fonction des problématiques de notre société. C'est vrai que ça évolue tellement rapidement qu'il ne faut pas s'interdire de se dire demain : « Effectivement, on peut la faire évoluer dans un sens ou dans un autre, notre charte sur laquelle nous discutons aujourd'hui » qui en plus, n'est pas opposable. Comme le disait le Président ou comme le disait Gilles, ce n'est que des préconisations. Après, localement, chacun peut avoir des visions différentes, mais à l'échelle de notre département, je la trouve relativement équilibrée et consensuelle.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces propos. Je passe la parole à Christophe VIDAL. Ensuite, Céline CHARRIAUD, Florian MORELLE.

M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2

Un point qui n'a pas été abordé, c'est les conséquences sur le prix du terrain, qui pourraient découler de ces installations. Il faut être très vigilant si on veut continuer à installer de jeunes agriculteurs, sur la conséquence de ces installations, que des propriétaires puissent installer des centrales et ne plus les mettre en location, ce qui fera augmenter le prix. Et puis, peut-être, cibler les porteurs de projet pour que les projets qui se réalisent aient des retombées locales et soient collectifs. Je le verrai plus comme ça. Et après, j'espère que la rémunération des agriculteurs, qui certes, aujourd'hui souffrent pour finir les fins de mois, que le fruit de leur travail soit rémunérer en tenant compte du coût de production et pas forcément de la diversification, que leur travail soit réellement considéré. Voilà, c'est tout. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Il me semble que Céline CHARRIAUD a redemandé la parole. Alors, Céline CHARRIAUD, Florian MORELLE et Jean-Yves BONY.

Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère

Merci, Président. Juste pour préciser une petite chose. Si on en arrive à devoir positionner le Conseil départemental, enfin moi je le comprends ainsi, c'est parce qu'il y a cette loi d'accélération de la transition énergétique. Comme l'a très bien dit Jean-Yves BONY, derrière, ce qui se passe, ce ne sont pas de petits projets qui sont susceptibles d'arriver. Ce sont des projets avec des niveaux de production majeurs, conséquents. Donc, ce sont des impacts qui ne sont pas anodins. Il ne s'agit pas juste, comme ce que l'on sait très bien faire dans le Cantal et qui fonctionne, du photovoltaïque en toiture, notamment sur les outils agricoles, ce qui contribue d'ailleurs déjà à améliorer l'outil de nos agriculteurs. Ça, c'est le premier point. C'est pour ça que la vigilance est de mise, d'autant qu'on a déjà donné sur ce département, notamment avec la construction des barrages hydroélectriques. J'apprécie d'autant cette charte-là du fait justement que l'hydroélectricité est citée au même titre que les autres. Stéphane FRECHOU l'a indiqué et je trouve ça absolument anormal, la lecture qui nous est imposée dans les Territoires TEPOS. On écarte et on ne tient pas compte de cette énergie hydraulique, alors qu'elle a quand même nécessité un tribut important de nos territoires. Je rappelle juste, il faut avoir un peu de mémoire, qu'il y a des territoires entiers, des villages entiers qui ont été engloutis et dont les traumatismes sont encore vivants. Sur ce département et le temps faisant, on a une capacité de résilience, mais il ne faut pas oublier que c'est quand même des éléments qui sont majeurs pour nous. C'est pour ça que sur le PCAET, puisque c'est l'outil aujourd'hui sur lequel on nous demande de travailler, j'ai demandé que cette énergie-là et la part qui est produite soient bien intégrées et prises en compte. C'est aussi pour ça qu'un des éléments majeurs, c'est aussi, quand c'est possible, et c'est possible, puisque les concessionnaires de barrages y travaillent activement, parce qu'il y a quand même beaucoup de manne financière à avoir là-dessus, c'est d'optimiser et d'améliorer les rendements des barrages. L'acceptabilité sociétale, aujourd'hui, ça y est, elle est faite. Quand on voit que sur le barrage, qui est sur la vallée de la Truyère, même si ce n'est pas dans le Cantal, j'avais dit, Bruno, que le demi-réacteur nucléaire possible de gain énergétique sur Montézic vient aussi par la vallée de la Truyère qui passe chez nous. Voilà les projets qui sont d'envergure, qui permettent peut-être de répondre plus rapidement aux obligations européennes, mais que l'on ne vienne pas nous mettre des centrales d'importance qui viendraient perturber complètement nos paysages et nos équilibres économiques sur le territoire, en tout cas sur celui que l'on veut demain pour nos enfants.

Dernier point, je ne sais pas si je l'ai dit, mais pour nous, le principal élément, c'est quand même de diminuer notre consommation, puisqu'on est déjà à un niveau tout à fait raisonnable, tout en travaillant à l'améliorer, Gilles l'a très bien dit, mais nos premières actions et celles qui doivent d'abord nous mobiliser sur ce département, me semble-t-il, et c'est ce que l'on fait avec le SPPEH et tous les autres outils qui sont mis en place, c'est d'abord de diminuer les consommations énergétiques sur ce territoire. Merci beaucoup.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce point de vue. Florian MORELLE.

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Ça a été dit à plusieurs reprises, cette Charte a pour but de signifier quelles sont nos intentions et ce que l'on veut sur notre territoire. Je vais prendre un exemple très concret. Il y a 15 jours de cela, dans le territoire de la Châtaigneraie cantalienne, on a organisé une journée sur le thème « Énergie territoire, résilience ». Le Vice-Président, Gilles CHABRIER, était là le matin. Très bonne matinée de travail. L'après-midi, c'était différent. On a eu la chance d'avoir un intervenant qui venait de la région parisienne, d'un think tank (laboratoire d'idées), qui a coécrit « Climat, crise, comment transformer nos territoires ? » Son association s'appelle « The Shift Project », donc « shift », c'est bien changer, complètement inverser les tendances. À la fin de sa présentation, il y avait un slide, qui était intéressant. Il y avait deux voies pour le Cantal : le Cantal, comme en 1901, avec 230 000 habitants, une vieille image d'archives avec des agriculteurs au cul des vaches ou le Cantal en 2050, 100 000 habitants, une prairie chargée d'une éolienne, d'agrivoltaïsme, mais on ne voyait pas de bêtes et un petit robot qui volait. Il disait : « *Je ne suis pas pour la transition écologique, je suis pour la bifurcation énergétique.* » Il disait très simplement : « *Les territoires urbains, ce sera la neutralité, mais vous, ce sera : produisez plus, consommez moins.* » Donc, la démographie n'est pas pour nous, même si, justement, depuis dix ans le Cantal a inversé la tendance, c'est-à-dire qu'on attire plus parce que justement on met en avant notre cadre de vie, notre qualité de vie, nos territoires, notre histoire, nos paysages. Mais si demain on est l'idiot utile de la bifurcation énergétique, si on ne choisit pas ce que l'on veut dans notre territoire, on est foutu. Ça ne sert à rien que l'on soit là. On arrête. Je crois que l'on doit décider comment on veut vivre chez nous, comment on veut produire l'énergie et comment on la consomme. Je crois qu'on est plutôt un exemple. Cela a été dit. Ça n'empêche pas de continuer, mais ça n'empêche pas de mettre un cadre à ce que l'on veut et comment on le veut. Je crois que c'est gravissime si on continue, comme l'a dit notre député, à nous imposer comment on doit vivre. Parce que demain, on va avoir de grands champs de production énergétique, mais on ne sera plus là. J'ai fait le choix de vivre ici. J'ai grandi ici. Si toute ma génération revient au pays, c'est parce que justement on y est bien, on est heureux, on s'y voit plus tard, on veut construire nos familles et on attire des populations et c'est le combat du Département tous les jours. Alors, arrêtons là de nous laisser dicter par des think tanks parisiens de ce que l'on doit être et ce que l'on doit faire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour votre interprétation. Jean-Yves BONY. C'est un sujet intéressant. Monsieur BONY, on vous écoute.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

C'était d'abord pour aller dans le sens de Florian et surtout de Christophe, je ne sais pas si c'est la fibre agricole, et c'est un peu pour répondre aussi à Didier. Je pense que la première chose que l'on devrait faire, c'est veiller à ce que l'agriculteur vive dignement de ses produits et de la terre. Vous savez, ce qui est en train de se passer, ce n'est pas glorieux pour la France. On va bientôt être obligé d'importer des produits qui viennent peut-être du Brésil ou je ne sais où. On ne va pas avoir le choix. Quand on nous dit non au marché du libre-échange, bientôt, nous n'aurons pas le choix. Et quand on parle de souveraineté énergétique, faites attention, c'est bientôt la question de la souveraineté alimentaire qui va se poser. Je rejoins complètement ce qu'a dit Florian. Je ne sais pas ce que l'on veut. On préfère peut-être des éoliennes qui rapporteront certainement plus aux paysans que des vaches, mais voilà, la question reste entière. Là, on extrapole, certes, mais il n'empêche que c'est bien ça. On a des terres agricoles avec des éleveurs, des gens qui occupent le terrain, qui entretiennent les terrains, les paysages. On devrait peut-être un peu plus appuyer et souhaiter qu'ils vivent dignement de leur métier. Les produits agricoles ne se vendaient pas bien, l'agriculteur n'avait qu'à faire un peu de tourisme : chambres d'hôtes, restauration. Il s'est improvisé restaurateur. Au fil du temps, chaque fois, on veut lui mettre une activité supplémentaire. Peut-être serait-

il souhaitable de réfléchir à ce qu'il vive bien de son métier et que l'on ait enfin cette souveraineté alimentaire recherchée depuis des années et des années et que nous avons jusque-là. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces propos. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce dossier qui génère des réflexions ? Je crois que c'est l'intérêt. Peut-être, avant de repasser la parole à Gilles CHABRIER, quelques points quand même. Pour répondre à Stéphane FRECHOU, c'est vrai que la loi d'accélération sur les productions d'énergie renouvelable, le SRADDET, tout le monde dit qu'il faut multiplier par deux, par cinq, etc., il serait quand même de bon ton que l'on prenne les situations de départ, que l'on soit tous sur la même ligne. Comme je l'ai dit tout à l'heure, au niveau de la puissance éolienne, on est troisième au niveau régional. Au niveau solaire, on est troisième, déjà. Est-ce que l'on doit multiplier par cinq ou est-ce que ceux qui sont en retard doivent nous rattraper un peu aussi et contribuer à ces productions pour remettre tout le monde au même niveau ? Je crois qu'il faut véritablement que l'on se pose une question à ce niveau-là.

Sur le TEPOS aussi. TEPOS : Territoires Énergie POSitive. Je n'ai pas les chiffres, mais je demanderai aux services de les chercher, de manière à ce que l'on puisse voir, lors d'une prochaine réunion, que l'on puisse se positionner, mais c'est 56 % d'énergies renouvelables produites dans le Cantal eu égard à notre consommation, y compris les énergies carbonées, alors qu'on est à 23 % au niveau national. Je pense que l'on est dans le haut de la fourchette. Que l'on fasse des efforts, je crois qu'on en est tous convaincus. Ce qui a été dit autour de cette table, même s'il y a quelques modulations, c'est : « Oui, il faut y aller. Oui, il faut faire des efforts. Oui, effectivement, il faut que l'on s'améliore sur ce sujet », mais comme je l'ai dit plusieurs fois, attention à ne pas tomber dans une économie colonialiste. Aujourd'hui quand je regarde la fiscalité, certains nous disent : « Mettons-nous à produire de l'énergie renouvelable. » Oui, on a 46 mâts, on est troisième au niveau régional, on a je ne sais plus combien d'hectares de panneaux photovoltaïques sur toit, au sol, etc., on a une quantité de barrages phénoménale. Tout le monde se glorifie de tout ça. Résultats : la fiscalité qui tombe dans le département, globalement c'est 5 M€ pour tout ce qui a été fait. Certains disent : « À une époque, on a noyé des vallées. Nos paysages sont entachés par ces éoliennes. Et puis, on s'inquiète, forcément, des étendues de panneaux qui arrivent. Et tout ça pour 5 M€. » 5 M€, c'est important. On est des Auvergnats. On est des Cantaliens. On n'a pas forcément beaucoup de ressources. Donc, on peut se dire : « 5 M€, c'est toujours ça ? Est-ce qu'on ne peut pas en avoir un peu plus ? » Mais attention, s'il vous plaît. À mon sens, il me semble important quand même que nous soyons en phase avec la nécessité de produire des énergies renouvelables, nécessité, allais-je dire, sociétale et d'avenir pour la France, pour l'humanité et puis, les retombées que nous pouvons attendre de l'effort que l'on va consentir. Lorsque l'on dit : « Attention aux éléments fondateurs du Cantal, à savoir ses paysages, son agriculture », il faut être capable de peser ces développements, même si d'après ce que j'ai entendu, il y a un avis unanime pour dire : « Nous devons produire plus, mais nous devons l'encadrer, le gérer. » J'ai bien entendu qu'il fallait que les populations le valident. On s'aperçoit qu'aujourd'hui, tout le monde n'est pas prêt à valider les choses à venir. On a entendu, pas des souhaits, mais dire attention l'agriculture est là pour produire de l'alimentation. Gageons que demain, il ne faut pas s'y tromper, les enjeux de demain seront de nourrir la planète. À défaut, nous aurons des migrations importantes à gérer pour de la transition climatique ou des difficultés alimentaires. Il faudra les assumer. Et ça, il convient de prendre cette difficulté ou ces enjeux de manière globale. Et puis, il paraît évident aujourd'hui que l'agriculture, qui est un des piliers de l'économie cantalienne, doit déjà baser son revenu sur sa production agricole. Ça paraît évident. Quant à l'État, qui souhaite nous donner des consignes, nous donner des engagements, comme vous le savez, EDF Hydroélectrique a un projet qui est opérationnel, qui est prêt, qui serait financé et qui n'attend qu'une autorisation de l'État. C'est sur l'usine de Montéziac où il est prévu un investissement de l'ordre de 500 M€ qui permettrait la production de l'ordre d'un demi-réacteur nucléaire. Alors, que l'on ne nous amuse pas avec quelques hectares de panneaux photovoltaïques, avec trois éoliennes par-là, et deux méthaniseurs par-ci. Il faut

déjà que l'État assume ses décisions et les enjeux de demain, mais bien évidemment, nous partirons. Nous serons derrière lui, parce que c'est un enjeu important que cette transition énergétique.

En tout état de cause, je vais peut-être céder la parole à notre rapporteur, qui a énormément travaillé sur ce dossier, qui a entendu des avis divers et variés. Ce n'est pas forcément évident, parce que ces énergies renouvelables, tout le monde les partage, mais il y a du passionnel, derrière, il y a de l'enthousiasme et de tout ce que l'on veut, des contraintes. Donc, il convient d'en faire la synthèse. Un projet de charte était proposé par tous ceux d'entre nous qui ont participé à cette Commission. Je ne sais pas si des débats ou quelques amendements sont imaginés, mais écoutez, je laisse la parole à Gilles CHABRIER pour qu'il nous fasse une synthèse de nos débats.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Je vous remercie du débat. Vous comprenez un peu la complexité du sujet. C'est très vaste, très chargé, très transversal, comme je vous le disais au départ. Il y a une volonté sur laquelle je souhaite que l'on travaille. Certes, on n'a pas de compétence, donc il est obligatoire que l'on se rapproche des territoires et que l'on travaille un projet en commun de manière à être unanime sur le sujet. Et ça, c'est la chose qui est vraiment intéressante et qui va demander énormément de temps. Je suis d'accord avec Vincent, qui dit que ce que l'on approuve peut-être aujourd'hui, demain, il va falloir le remanier un petit peu suivant les tendances et les différentes motions qui pourront être avancées. En tout cas, ce que je souhaite, c'est que l'on soit garant de notre territoire, que l'on sache ce que l'on veut y faire et pourquoi on veut le faire, parce qu'il y a une question essentielle : ce n'est pas de faire de la production pour faire de la production, il faut savoir pourquoi on veut faire de la production. Et ça, c'est le sujet qui sera la deuxième phase de notre réflexion. Il faut que ça apporte un plus à notre territoire, un plus à nos habitants. Si on fait de la production pour de la production, ça ne sert à rien. Donc, je pense qu'il y aura une deuxième phase là-dessus.

Par rapport aux différents débats, Stéphane FRECHOU a fait une proposition d'amendement sur l'éolien en avançant un petit peu la proposition de l'éolien sous réserve de l'acceptabilité de la population ou des territoires ou des élus. Est-ce que l'on peut proposer de compléter la charte ? Est-ce que l'on peut organiser un vote pour savoir si on l'intègre dans notre charte et dans notre proposition à présenter aux territoires ou pas ? Je le mets au débat. Je vous fais la proposition.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR voulait prendre la parole.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

En écho à ce que vient de dire Gilles, et je vais être très bref, je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur mes propos. Si j'ai dit que cette charte devrait être amendée, c'est justement parce que l'exercice que l'on fait tombe à pic et que l'on va rentrer dans une zone de turbulences, qui va être la conséquence directe de la loi d'accélération. Je suis intimement convaincu que, dans les prochaines semaines et les prochains mois, on va voir fleurir une multiplication de projets tous azimuts. Donc, il est très important justement, d'où l'intérêt de cette initiative, qu'à l'occasion de cette charte on rappelle que l'on veut garder la maîtrise de l'évolution à venir et que nous ne voulons pas être les spectateurs d'un développement anarchique. Mais quand je dis qu'il faudra revenir dessus, c'est même peut-être sur certains points pour être un peu plus affirmatifs et coercitifs. Si tout se passe comme on peut le craindre, Jean-Yves, au lendemain des débats, aujourd'hui, je pense que les Préfets des départements ont reçu la mission de faire la démonstration qu'on accélère. Je pense que ce sur quoi on est en train de débattre, là, ce n'est rien par rapport à ce à quoi on va être confronté dans les prochains mois.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de paroles ? Isabelle LANTUEJOU.

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je pense qu'il est urgent d'attendre. On ne connaît pas les directives qui vont nous être imposées. Je pense qu'il sera tout à fait temps de modifier et de rectifier notre charte au moment où nous aurons les éléments.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole sur cette proposition de charte, telle qu'elle vous a été distribuée ? Tout le monde l'a lue. Gilles CHABRIER l'a lue. On peut peut-être lui demander de reprendre simplement, en fonction des énergies renouvelables, les propositions de la Commission.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Je ne relis pas toute la charte, mais, par exemple, sur les éoliennes, la position du Département est la suivante : « Le Département n'est pas favorable aux nouvelles créations de parcs et aux extensions des parcs existants. » Donc, on propose, peut-être, la proposition de Stéphane FRECHOU : « sous réserve de l'acceptabilité des élus. »

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

De la population. On fera voter. Continue. Je ferai voter.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Sur le photovoltaïque sur toiture : « *Le Département est favorable à son déploiement dans le respect des contraintes paysagères architecturales et d'urbanisme en faveur de la préservation de notre patrimoine bâti.* »

Au sol, « *Le Département est favorable sous réserve de viser prioritairement les friches.* »

Pour l'agrivoltaïsme, « *Le Département est favorable sous réserve que l'activité agricole ne soit pas impactée.* »

Sur l'hydroélectricité, « *Position favorable sur les microcentrales, sous réserve que les impacts sur le milieu aquatique soient limités.* »

Sur la méthanisation, « *Position favorable sous réserve que cette production ne se fasse pas au détriment de l'alimentation.* »

Sur le bois énergie et le turbinage, « *Avis favorable.* »

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous avons donc la question sur l'éolien avec une demande d'amendement de la part de Stéphane FRECHOU. La proposition, c'était de dire : « *On s'oppose à toute création et à toute extension de parc.* » Ça, c'était la proposition de la Commission. La proposition d'amendement qui est faite, c'est : « *Nous sommes contre, sauf si accord de la population.* »

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

La position de demander l'avis aux habitants me gêne un peu. Je donne mon avis. C'est pour ça que j'ai passé le message tout à l'heure, je suis plutôt favorable que ce soient les élus qui sont les représentants des habitants.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Vincent DESCOEUR et Jean-Yves BONY lèvent la main. Vincent DESCOEUR, puis Jean-Yves BONY.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je suis désolé d'abuser de votre attention. Cette question de référence à l'avis possible de la population ouvre un débat que l'on a eu à l'Assemblée : sur la population de quel territoire ? Parce que pour l'éolien en particulier, je sais que je m'étais inquiété de l'avis des communes limitrophes, par exemple. Aujourd'hui, on est dans des

schémas où il y en a un qui veut le beurre, l'argent du beurre et l'ombre des hélices. Il ne me semble pas facile de l'afficher comme ça. On est en train de dire que l'on veut livrer la vision qui est la nôtre, respectable, de ce que deviendrait notre environnement. On sait la capacité de persuasion des promoteurs. Je ne mets en cause l'esprit critique de personne, mais il faut que l'on fasse attention de ne pas se ficeler, en rappelant encore une fois qu'au-dessus de tout ça, il y a la loi. Je ne sais pas s'il faut que l'on rentre dans le détail de ces amendements sachant qu'au-dessus de tout ça, il y a la loi. C'est plutôt au cas par cas que l'on sera amené à voir ce qui est tolérable ou acceptable pour nous. Par contre, je pense que l'on aura des rendez-vous. Si demain, ressortent des cartons deux ou trois projets d'éolien sur des sites emblématiques, on ne s'exemptera pas d'une discussion, ici, pour rappeler si besoin était à ceux qui ont la mission de faire appliquer la loi que ça ne nous convient pas. Je le redis ici, des éoliennes dans la perspective du château de Pesteils, loi ou pas loi, il faudra que l'on rappelle si besoin était que ça ne nous va pas.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Ce sera très court. L'acceptabilité du voisinage, ça pose un problème, parce que le voisin peut habiter en Aveyron et il n'est pas du tout impacté, en fait. Qu'est-ce que le voisinage ? Il faut le définir. Est-ce qu'il y a covisibilité dans le voisinage ou pas ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est compliqué.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

C'est très compliqué. Peut-être ne faut-il pas aller jusque-là. Mais c'est ce que l'on a défendu malgré tout, Monsieur FRECHOU.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Je vous propose de mettre aux voix la proposition de charte qui est sortie de la Commission, tel qu'elle vous a été distribuée. Isabelle LANTUEJOL.

Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

J'ai juste une question. Quel pouvoir de décision avons-nous si ça s'installe chez un privé ? Aucun.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ceci dit, imaginez quand même que l'idée, c'est une orientation politique, que nous espérons partagée par l'ensemble des Intercommunalités. On peut facilement imaginer que si un industriel vient dans un département pour faire un projet où il sait que les élus du Conseil départemental sont opposés et que les élus des Intercommunalités sont opposés, cela devient peu enthousiasmant pour réaliser son projet.

Je mets le rapport aux voix, tel que la délibération a été proposée par Gilles CHABRIER. Comme l'a dit Vincent DESCOEUR, c'est une charte qui est certainement amenée à évoluer avec le temps. Comme le laissait supposer Isabelle LANTUEJOL, notre capacité réglementaire est nulle. Nous n'avons qu'une capacité de persuasion. J'espère que celle-ci existe. Ce sera toujours un bon exemple de montrer la puissance politique que nous pouvons avoir au sein de cette grande institution.

Je mets la Charte proposée par la Commission sur la transition énergétique aux voix. Je vois Jean MAGE.

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Simplement, Monsieur le Président, rectifiez entrée et sortie des réservoirs, sinon je ne vote pas.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Pardon ?

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Elle est modifiée.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

C'est un problème technique. Nous allons le corriger, bien évidemment. Comme ça, je gagne la voix de Jean MAGE sur ce dossier.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Jean a raison, c'est une faute technique de ma part. Je prends note. J'avais déjà vérifié.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Très bien. Donc, je remets ce rapport aux voix, tel que présenté et proposé par la Commission, ce qui veut dire aussi que ça donne du pouvoir à nos Commissions. Je vous invite tous à y participer. C'était un travail important. Je n'ai pas participé à toutes les réunions, mais je crois que l'on peut se satisfaire du travail collectif qui a été réalisé.

Cette charte sera ensuite proposée à l'ensemble des Présidents des Intercommunalités du territoire de manière à ce qu'ils puissent la présenter à leur tour. Comme je l'imagine, Gilles CHABRIER se prêtera au jeu d'aller présenter cette charte à l'ensemble des Communautés de communes et des Conseillers communautaires du département pour défendre notre position collective. Puis, s'il convient de l'amender au fil du temps, nous réintroduirons le débat, parce que c'est un débat sur des sujets d'avenir.

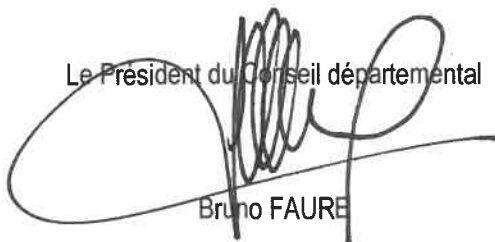
Qui s'oppose à cette charte ? Qui s'abstient sur cette charte ? Quatre abstentions (Stéphane FRECHOU, Magali MAUREL, Pierre MATHONIER, Valérie RUEDA).

Cette charte est approuvée et je vous en remercie.

Il me revient de clôturer cette session. Je vous propose cinq minutes de suspension de séance avant d'engager la Commission Permanente.

Fin de la séance publique à 16h25.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 31 mars 2023 adopté par l'Assemblée départementale le 23 juin 2023.

Le Président du Conseil départemental

Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance


Céline CHARRIAUD